

couverture	
Documents à soumettre	Rapport sur les titres
[Dispositions de base]	Article 24, paragraphe 1, de la loi sur les instruments financiers et les changes
[Soumettre à]	Directeur du Bureau Financier de Kanto
Date de dépôt	29 juin 2023
[Année commerciale]	78e mandat (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Nom de l'entreprise	Nippon Seiki Co., Ltd.
[Nom de la traduction anglaise]	NIPPON SEIKI CO., LTD.
[Titre et nom du représentant]	Directeur représentatif, président et président-directeur général Koichi Sato
[Emplacement du magasin principal]	2-2-34 Higashizao, ville de Nagaoka, préfecture de Niigata
numéro de téléphone	(0258)24-3311 (Représentant)
[Nom du contact administratif]	Motoki Kaneko, directeur principal, service de comptabilité, siège de la gestion commerciale
[Point de contact le plus proche]	2-2-34 Higashizao, ville de Nagaoka, préfecture de Niigata
numéro de téléphone	(0258)24-3311 (Représentant)
[Nom du contact administratif]	Motoki Kaneko, directeur principal, service de comptabilité, siège de la gestion commerciale
[Lieu d'inspection publique]	Bourse de Tokyo, Inc. (2-1 Nihonbashi Kabutocho, Chuo-ku, Tokyo)

Partie 1 [Informations sur la société]

Partie 1 [Présentation de l'entreprise]

1 [Tendances des principaux indicateurs de gestion, etc.]

(1) Indicateurs de gestion consolidés, etc.

La présente fin	74e mandat	75ème mandat	76ème mandat	77e mandat	78ème mandat
Mois de l'année fiscale	Mars 2019 Mars 2020	Mars 2021 Mars 2022	Mars 2023		
chiffre d'affaires (Un million de yens)	263 239	246 340	216 926	223 621	275 776
Bénéfice ou perte avant impôts () (millions de yens)	16 291	7 566	6 199	1 399	6 490
appartient au propriétaire de la société mère Résultat net () Attribuable (Un million de yens)	11 569	350	517	5 180	1 380
aux propriétaires de la société mère Résultat global (Un million de yens)	12 144	9 058	9 428	9 467	15 501
Attribuable aux propriétaires de la société mère équité (Un million de yens)	179 969	168 601	179 222	186 257	199 616
Actif total (Un million de yens)	307 665	296 987	315 188	329 553	355 954
Propriétaires de la société mère par action Capitaux (cercle)	3 142,61	2 943,20	2 971,91	3 087,64	3 307,76
propres attribuables Résultat de base par action ou perte () par (cercle)	202.03	6.13	8,97	85,88	22,87
action diluée Résultat ou perte net () (cercle)	201,74	6.13	8,95	85,88	22.85
Ratio de capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère (%)	58.50	56,77	56,86	56.52	56.08
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère Taux de profit (%)	6h60	0,20	0,30	2,83	0,72
ratio cours/bénéfice des actions (fois)	8,86	-	143.10	-	36,99
En raison des activités de vente Flux de trésorerie provenant des (Un million de yens)	16 815	16 845	10 599	5 437	18 057
activités d'investissement Flux de trésorerie provenant (Millions de yens)	16 085	18 321	13 007	7 518	19 713
des activités de financement Flux de trésorerie (Un million de yens)	1 314	2 212	4 883	5 498	2 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie Solde de clôture (Un million de yens)	42 128	36 657	41 650	24 796	30 043
nombre d'employés (prénom)	14 663	14 530	13 641	13 386	13 624

(Remarque) Les états financiers consolidés sont préparés selon les Normes internationales d'information financière (ci-après dénommées « IFRS »).

(2) Indicateurs de gestion, etc. de l'entreprise soumissionnaire

La prochaine fois	74e mandat	75ème mandat	76ème mandat	77e mandat	78ème mandat
Mois de l'année fiscale	Mars 2019 Mars 2020	Mars 2021 Mars 2022	Mars 2023		
montant des ventes (Un million de yens)	121 937	115 086	99 732	111 248	138 522
Bénéfice ordinaire ou Perte ordinaire () (Un million de yens)	6 014	1 004	808	1 983	24 109
Résultat net ou Perte nette () (Un million de yens)	2 101	1 356	5 489	4 335	19 703
capital (Un million de yens)	14 494	14 494	14 494	14 494	14 494
Nombre total d'actions émises (1 000 actions)	60 907	60 907	60 907	60 907	60 907
Montant de l'actif net (Un million de yens)	91 284	88 027	87 088	80 341	98 408
Actif total (Un million de yens)	203 580	199 230	203 084	205 417	227 214
Actif net par action (yen)	1 591,95	1 534,74	1 442,54	1 330,49	1 629,64
Montant du dividende par action (par action) (cercle)	45h00	40h00	40h00	40h00	40h00
montant de l'acompte sur dividende (cercle)	(20h00)	(20h00)	(20h00)	(20h00)	(20h00)
par action Bénéfice net ou Perte nette () (cercle)	36,69	23,68	95,15	71,88	326,53
Après ajustement des parts potentielles par action revenu net (cercle)	36,64	23h65	-	-	326,17
Ratio d'adéquation du capital (%)	44,78	44,13	42,84	39,07	43,28
rendement des capitaux propres (%)	2,27	1,51	6,28	5,18	22,06
ratio cours/bénéfice des actions (fois)	48,75	48,77	-	-	2,59
Taux de distribution des dividendes (%)	122,64	168,90	-	-	12h25
nombre d'employés (prénom)	1 803	1 858	1 895	1 750	1 640
Rendement total pour les actionnaires (%)	95,0	64,2	72,9	52,7	54,4
(Indice de comparaison : TOPIX incluant dividende) (%)	(95,0)	(85,9)	(122,1)	(124,6)	(131,8)
cours de l'action le plus élevé (cercle)	2 388	2 018	1 452	1 325	974
cours de bourse le plus bas (cercle)	1 725	954	1 015	814	732

(Note) 1 Les cours boursiers les plus élevés et les plus bas sont ceux de la deuxième section de la Bourse de Tokyo avant le 3 avril 2022 ;

À partir du 4 avril, les transactions se dérouleront sur le marché standard de la Bourse de Tokyo.

2 Concernant le résultat net dilué par action des 76ème et 77ème exercices, bien qu'il existe des actions diluées,

Ceci n'est pas indiqué car il s'agit d'une perte nette pour la période.

3. Le ratio cours/bénéfice et le ratio de distribution de dividendes pour les 76e et 77e termes ne sont pas indiqués car une perte nette a été enregistrée.

Ouais.

2 [Histoire]

Décembre 1946 Nippon Seiki Co., Ltd. est créée à Zao-cho (actuellement Matsuba), ville de Nagaoka, préfecture de Niigata.

Début de la fabrication et de la vente de montres et d'instruments.

Octobre 1951 : Une nouvelle usine du siège social est construite à Kitanakajima-cho (actuellement Nakajima), ville de Nagaoka, préfecture de

Niigata, et le siège social est transféré. Août 1953 : Ouverture du bureau de liaison de Tokyo

(actuellement bureau de vente de Tokyo). Septembre 1955 Le siège social et l'usine principale déménagent à Nishishinmachi, ville

de Nagaoka, préfecture de Niigata (actuellement Shirooka). Juin 1959 Ouverture du bureau

de liaison d'Osaka (actuellement bureau de vente d'Osaka). Septembre : Asahi Keiki Seisakusho Co., Ltd. (réorganisée en société en

avril 1972) a été créée à Ageo City, préfecture de Saitama. Juillet 1961 : ouverture de la

succursale de Hamamatsu (actuellement bureau de vente de Hamamatsu). Février 1970, Nissei Service Co., Ltd. est créée dans

la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. (Actuellement une filiale

consolidée) Décembre Le siège social et l'usine principale ont déménagé à

leur emplacement actuel. Décembre L'usine Masato est nouvellement créée dans la ville d'Ojiya,

préfecture de Niigata. En juillet 1971, Masato Factory est réorganisée et créée sous le nom de Masato Nippon Seiki Co., Ltd. Novembre 1972 Création de NS International, Inc. en

Californie, aux États-Unis. (Actuellement une filiale consolidée) Juin 1973 NS Electronics Co., Ltd. est créée dans la

ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Août 1976 : Début de la fabrication

d'éléments d'affichage à cristaux liquides. En juillet 1978, Honda Verno Nagaoka Co., Ltd. est créée

dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Juin 1982 Création de NS Co., Ltd. (actuellement NS West Co., Ltd.) dans la ville de Shobara, préfecture d'Hiroshima. (Actuellement filiale consolidée)

Novembre : l'assemblage LCD est séparé de l'usine principale pour devenir le département de fabrication LCD.

En novembre 1983, Nissei Honda Co., Ltd. a été créée dans la ville de Nagaoka, préfecture

de Niigata. Avril 1985, NS Computer Service Co., Ltd. (actuellement NS Computer Service Co., Ltd.) a été créée dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. (Actuellement filiale consolidée)

Mars 1986 Le mois de fin d'exercice financier passe d'août à mars.

Juillet : création de New Sabine Industries, Inc. dans l'Ohio, aux États-Unis. (Actuellement une filiale consolidée) Août 1987 Création de UKNSI Ltd. dans

l'Oxfordshire, au Royaume-Uni. (Actuellement filiale consolidée) Février 1989 : Cotée à la Deuxième Section de la Bourse de Tokyo et à la Bourse de Niigata. Novembre 1990 : Création d'un

nouveau centre de R&D dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Octobre 1993, NS Electronics Co., Ltd. et FSC Co., Ltd. ont

fusionné. Avril 1994 Création de Hong Kong Yihin Co., Ltd. à Hong Kong, Chine. (Actuellement

une filiale consolidée) Février 1995 Création d'une coentreprise, Shanghai Yixing Instruments Co., Ltd. (actuellement Shanghai

Nissei Instruments Co., Ltd.) à Shanghai, en Chine. (Actuellement filiale consolidée) Obtention de la certification ISO9001 en août.

Décembre Création de Thai-Nippon Seiki Co., Ltd. dans la province de Chonburi, en Thaïlande. (Actuellement une filiale consolidée) Février 1996 Honda Verno Nagaoka

Co., Ltd. et Honda Clio

Nagaoka Co., Ltd. ont fusionné pour créer

Honda Automobile Sales Nagaoka Co., Ltd.

Décembre Obtention de la certification QS9000, la norme d'exigence de qualité des Big Three aux États-

Unis. Décembre NS Electronics Co., Ltd. et sa société affiliée NS Parts Co., Ltd. ont fusionné.

En septembre 1997, Thai Mat NS Co., Ltd. a été créée dans la province de Chonburi, Royaume de Thaïlande. (Actuellement une filiale consolidée) Mai 1998 Création

d'une deuxième usine LCD dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Obtention de la

certification ISO14001 en août 1999. Juillet 2000, Masato

Nippon Seiki Co., Ltd. et Asahi Keiki Seisakusho Co., Ltd. ont fusionné pour créer NS Advantech Co., Ltd. (Actuellement une filiale consolidée) Janvier 2001 Ouverture

d'une succursale à Hong Kong,

Chine.

Novembre Création de Hong Kong Nippon Seiki Co., Ltd. à Hong Kong, Chine. (Actuellement une filiale consolidée) Décembre

Indonesia NS Co., Ltd. (actuellement Indonesia Nippon Seiki Co., Ltd.) a été créée dans la province de Banten, en Indonésie. (Actuellement une filiale consolidée) Décembre Investi dans

JNS Instruments Ltd. à Haryana, en Inde.

Avril 2002 : Ajout de Yamato Honda Co., Ltd. dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata en tant que filiale.

Avril : création de Nippon Seiki do Brasil en Amazonas, au Brésil. (Actuellement une filiale consolidée) Décembre Création de Nippon Seiki Europe à Amsterdam, aux

Pays-Bas. (Actuellement filiale consolidée)

Septembre 2003, Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd. a été créée dans la province du Guangdong, en Chine. (Actuellement une filiale

consolidée) Juin 2004 Création de Nissei Engineering Plastics (Nantong) Co., Ltd. dans la province du Jiangsu, en Chine. (Actuellement filiale consolidée)

Novembre NS Motors Co., Ltd. (actuellement Car Station Niigata Co., Ltd.) est créée dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. (Actuellement filiale consolidée)

En mai 2006, Shin-Nagaoka Mazda Sales Co., Ltd. a été créée dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Juin : Honda Automobile Sales Nagaoka Co., Ltd. fusionne avec Yamato Honda Co., Ltd. (Actuellement une filiale consolidée) Juillet : Centre technique NS nouvellement créé dans la ville de Nagaoka, préfecture de Niigata. Juillet : NS São Paulo Component Automotive S.A. est créée dans l'État de São Paulo, au Brésil.

(Actuellement une filiale consolidée) Mars 2007 Création de Vietnam Nippon Seiki Co., Ltd. à Hanoi, Vietnam. (Actuellement filiale consolidée) Août Nippon Seiki Consumer Products (Thailand) Co., Ltd. est créée dans la province de Chonburi, en Thaïlande. (actuellement (Filiales consolidées) Avril 2008 Deux sociétés, Nippon Seiki de Mexico et Nissay Advantech Mexico, ont été créées à Nuevo Leon, au Mexique. Octobre Augmentation de la participation dans Shang Chi Precision Equipment Co., Ltd. (actuellement Taiwan Nissei Precision Equipment Co., Ltd.) à Keelung City, Taiwan. Devenue une filiale consolidée. (Déménagé dans la ville de Taipei en avril 2019) Décembre 2010 Acquisition des actions de Niigata Mazda Motors Co., Ltd. auprès de Mazda Motor Corporation. Nous exploitons une concession Mazda dans toute la préfecture de Niigata. Juin 2011 Création de Nissei Gi Wuhan Co., Ltd. dans la ville de Wuhan, province du Hubei, Chine. (Actuellement une filiale consolidée) Février 2012 Création de NS Instruments India Ltd. à Andhra Pradesh, en Inde. (Actuellement filiale consolidée) Mars Création de Nissei Instrument Technology (Shanghai) Co., Ltd. à Shanghai, en Chine. (Actuellement une filiale consolidée) Juin Niigata Mazda Motors Co., Ltd. fusionne avec Shin-Nagaoka Mazda Sales Co., Ltd. (Actuellement une filiale consolidée) Octobre : Ouverture du centre technique de Tokyo à Taito-ku, Tokyo. (Déménagé à Kita-ku, Tokyo en avril 2017) Août 2013 : Création de Nissay Display Mexico à Nuevo Leon, Mexique. Octobre : création de Da Nang Nippon Seiki Co., Ltd. à Da Nang, au Vietnam. (Actuellement filiale consolidée) Obtention de la certification IATF16949 en février 2018. Février 2019 : création de Nippon Seiki Pologne dans le comté de Lodz, en Pologne. (Actuellement filiale consolidée) Octobre Ouverture du centre de R&D de Tokyo à Kita-ku, Tokyo. Obtention de la certification ISO45001 en août 2020. Avril 2021, NS Advantech Co., Ltd. a fusionné avec NS Electronics Co., Ltd. (Actuellement une filiale consolidée) Avril Ouverture du centre technique d'Utsunomiya dans la ville d'Utsunomiya, préfecture de Tochigi. Juin Mexique, Nippon Seiki de Mexico S.A. et Nissei Advantech Mexico S.A. Fusionné avec I Display Mexico. (Actuellement filiale consolidée) Mars 2022, NS India Design and Trading Co., Ltd. a été créée à Haryana, en Inde. (Actuellement une filiale consolidée) Avril : Déplacé de la deuxième section vers le marché standard en raison d'une révision de la classification du marché de la Bourse de Tokyo. Octobre : acquisition des actions de Kyoei Engineering Co., Ltd. à Agano City, préfecture de Niigata, et en a fait une filiale consolidée.

3 [Détails de l'entreprise]

Notre groupe d'entreprises se compose de notre société, de 35 filiales et d'une société affiliée, et nous fabriquons des automobiles, des motos, des instruments à usage général et des équipements grand public.

Nos principales activités commerciales comprennent la fabrication et la vente de conteneurs, de matériaux en résine, d'éléments et de modules d'affichage à cristaux liquides, ainsi que la vente d'automobiles, ainsi que des activités connexes.

Nous développons des métiers tels que la logistique et les systèmes informatiques.

Parmi nos filiales nationales, les entreprises manufacturières travaillent principalement en collaboration avec notre système de production pour fabriquer des pièces et des produits finis pour nos produits.

Je m'en charge et livre principalement à notre entreprise. Concernant les autres sociétés liées à la vente et aux services, les transactions entre notre société et le groupe.

De plus, nous faisons affaire directement avec d'autres sociétés et utilisateurs finaux.

Dans nos filiales à l'étranger, nous nous efforçons d'élargir les canaux de vente aux entreprises locales et de répondre à l'expansion à l'étranger de nos clients nationaux.

Nos bases chinoises et asiatiques fabriquent et vendent nos produits, servant de bases d'exportation mutuellement complémentaires au sein du groupe.

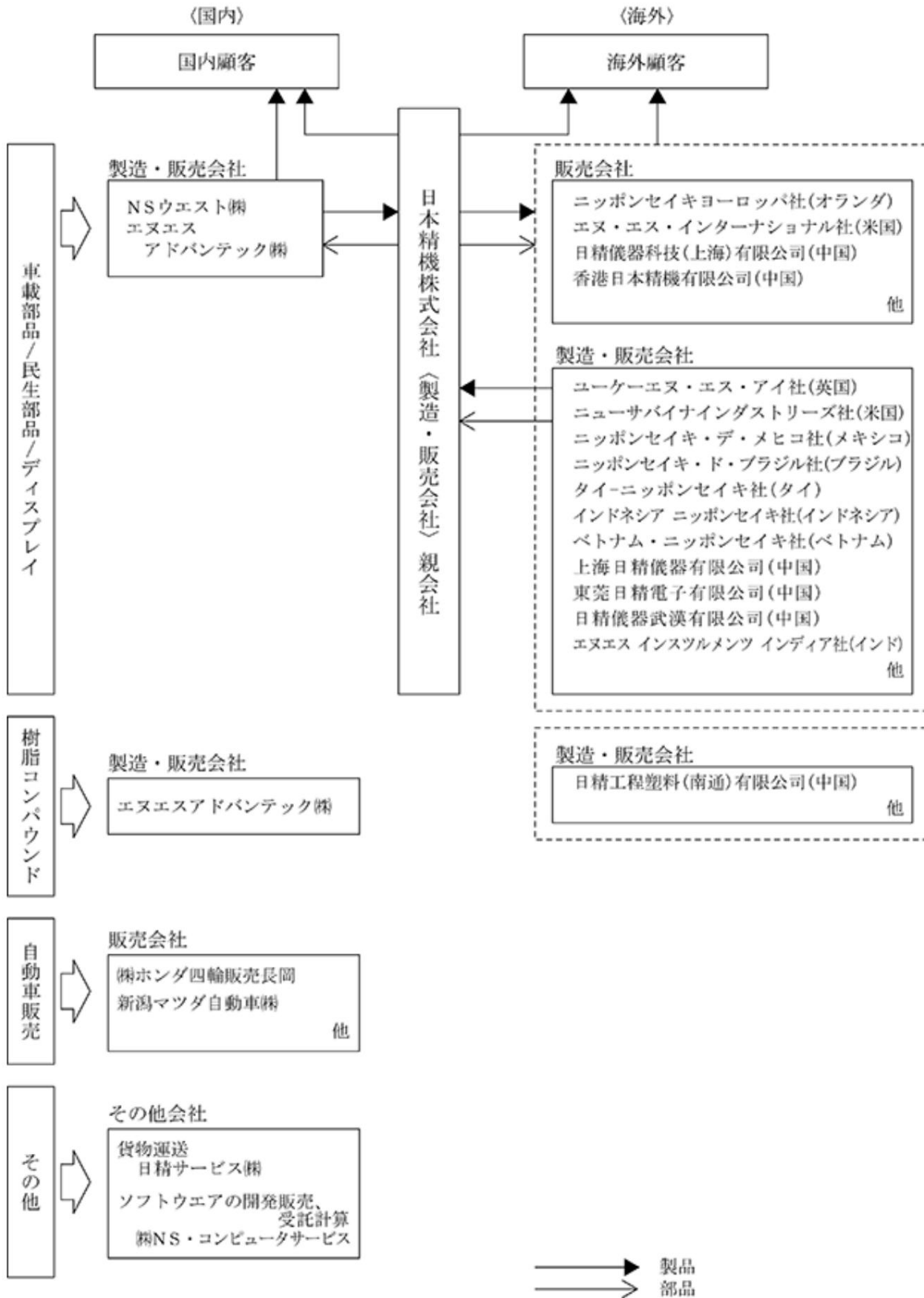
vissage.

La position de l'activité de notre groupe et ses relations avec les segments sont les suivantes.

Nom du segment Principaux produits, etc.	Nom de l'entreprise	
automobiles Commerce de pièces détachées automobiles Afficheurs tête haute Instruments pour motos Instruments à usage général Capteurs divers Carte de montage haute densité EMS Autres	Instruments pour à usage général Capteurs divers Carte de montage haute densité EMS Autres	<p>Notre compagnie</p> <p>NS Advantech Co., Ltd. NS West Co., Ltd. UKNSI Co., Ltd. Nippon Seiki Europe Co., Ltd. Nouvelle Sabina Industries Co., Ltd. NS International Co., Ltd. Nippon Seiki de Mexico Co., Ltd. Nippon Seiki do Brasil, Inc. Thai-Nippon Seiki Co., Ltd. Société indonésienne Nippon Seiki Vietnam Nippon Seiki Co., Ltd. Cérémonie Cie., Ltd de Shanghai Nissei. Cérémonie Nissei Wuhan Co., Ltd. Nissei Instrument Technology (Shanghai) Co., Ltd. NS Instruments Inde Ltd.</p> <p>autre</p>
Entreprise de pièces de consommation	Panneau de commande de l'équipement OA/information Contrôleur d'équipement de climatisation/boîtier FA/Unité d'amusement Thai-Nippon Seiki Co., Ltd. ASSYAutres	<p>Notre compagnie</p> <p>NS Advantech Co., Ltd.</p> <p>Hong Kong Nippon Seiki Co., Ltd. Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd.</p> <p>autre</p>
Entreprise de composés de résine	Transformation et vente de matériaux en résine	<p>NS Advantech Co., Ltd. Nissei Engineering Plastics (Nantong) Co., Ltd.</p> <p>autre</p>
entreprise d'affichage	Élément/module d'affichage LCD	<p>Notre compagnie</p> <p>autre</p>
Entreprise de vente de voitures	Ventes de voitures neuves et d'occasion, services tels que l'inspection et l'entretien des véhicules	<p>Ventes d'automobiles Honda Nagaoka Co., Ltd. Niigata Mazda Motors Co., Ltd.</p> <p>autre</p>
autres	Transport de marchandises Développement et vente de logiciels Calcul de contrat Autres	<p>Notre compagnie</p> <p>Nissei Service Co., Ltd. NS Computer Service Co., Ltd.</p> <p>autre</p>

(Remarque) Les entreprises qui exploitent plusieurs entreprises sont répertoriées dans leurs catégories d'activités respectives.

L'arbre métier est le suivant.



4 [Statut des sociétés affiliées]

nom	adresse	capital ou Capital (Un million de yens)	L'affaire principal contenu de	droit de vote		Contenu associé
				Taux de propriété (%)	Taux de propriété (%)	
(filiale consolidée) N.-É. Advantech Co., Ltd.	Ville de Nagasaki, préfecture de Niigata	161	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation composé de résine entreprise	100,0	-	Achat de produits et de pièces ; location de terrains et de bâtiments; prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
NS West Co., Ltd.	Ville de Shobara, préfecture d'Hiroshima	350	Entreprise de pièces automobiles	100,0	-	vente et achat de produits; emprunter des fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
NS Computer Co., Ltd. service	Ville de Nagasaki, préfecture de Niigata	323	autres	100,0	-	Externalisation du développement logiciel, sol Louer des terrains, emprunter des fonds, Postes simultanés d'officiers, etc.
Nissei Service Co., Ltd.	Ville de Nagasaki, préfecture de Niigata	100	autres	100,0	-	Conditionnement et transport de produits, terrains et bâtiments location, emprunt de fonds
Honda Automobile Sales Nagaoka Co., Ltd.	Ville de Nagaoka, Préfecture de Niigata	130	Entreprise de vente d'automobiles	100,0	-	Achat de véhicules utilitaires, de terrains et de bâtiments location, emprunt de fonds
Niigata Mazda Motors Co., Ltd.	Ville de Niigata, Préfecture de Niigata	100	Entreprise de vente d'automobiles	100,0	-	Achat de véhicules utilitaires ; emprunter des fonds
UKN SI. (Note 3)	Royaume-Uni Worcester comté	1 000 STD 47 761	Entreprise de pièces automobiles	100,0	-	ventes de produits, prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
Nippon Seiki société européenne	Pays-Bas Hollande du Nord	350	Entreprise de pièces automobiles	100,0	-	ventes de produits, prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
nouvelle Sabaina Industries Inc. (Remarque) 3, 8	NOUS Ohio	12 700	Entreprise de pièces détachées automobiles	100,0 (100,0)	-	ventes de produits, acheter des produits ; prêt de fonds
N.-É. Compagnie internationale (Note 3)	NOUS Michigan	480	Entreprise de pièces automobiles	100,0	-	ventes de produits, emprunter des fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
Nippon Seiki société du Mexique (Note 3)	Mexique Nouveau Léon	509 875	Activité de pièces automobiles	100,0 (99,6)	-	ventes de produits, prêt de fonds
Nippon Seiki de entreprise brésilienne	Brésil État d'Amazonie	60 032	Activité de pièces automobiles	100,0	-	Ventes de produits
Thai-Nippon Seiki Co., Ltd.	royaume de Thaïlande Province de Chonburi	406 500	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation	100,0	-	vente et achat de produits; Postes simultanés d'officiers, etc.
Indonésie Nippon Seikisha	Indonésie province de Banten	4 500	Activités de pièces détachées automobiles	70,0	-	ventes de produits, Postes simultanés d'officiers, etc.
Vietnam Nippon Seikisha	Viêt Nam Ville de Hanoï	7 000	Entreprise de pièces automobiles	100,0	-	ventes de produits, Postes simultanés d'officiers, etc.
Instruments NS Tsu Inde Ltd. (Note 3)	Inde Andhra pradesh	1 380 000	Entreprise de pièces automobiles	100,0 (1,0)	-	ventes de produits, prêt de fonds
Hong Kong Nippon Seiki Co., Ltd.	La république populaire de Chine Hong Kong	24 977	Activité de pièces de consommation	100,0	-	vente et achat de produits; prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd.	La république populaire de Chine Province de Guangdong	3 330	Activité de pièces de consommation	100,0	-	ventes de produits, Postes simultanés d'officiers, etc.
Cérémonie Cie., Ltd de Shanghai Nissei.	La république populaire de Chine ville de Shanghai	10 000	Entreprise de pièces détachées automobiles	80,0 (80,0)	-	Ventes de produits, achat de pièces, Postes simultanés d'officiers, etc.

nom	adresse	capital ou Capital (Un million de yens)	L'affaire principal contenu de	droit de vote Taux de propriété (détenu)		Contenu associé
				Taux de propriété (%)	Taux de propriété (%)	
Cérémonie rituelle de Taiwan Co., Ltd.	Taiwan Ville de Taipei	95 000 Entreprises	pièces détachées automobiles	100,0	-	ventes de produits, prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
Nissei Engineering Plastics (Nantong) Co., Ltd.	La république populaire de chine Jiangsu	8 000	composé de résine entreprise	100,0 (100,0)	-	Achat de pièces
Cérémonie Nissei Wuhan Co., Ltd. (Note 3)	La république populaire de chine province du Hubei	131 900 Entreprises	pièces de pièces automobiles	75,0	-	ventes de produits, prêt de fonds; Postes simultanés d'officiers, etc.
Technologie des instruments Nissei (Shanghai) Co., Ltd.	La république populaire de chine ville de Shanghai	1 500 Entreprises	pièces de pièces automobiles	91,0 (31,0)	-	ventes de produits, Postes simultanés d'officiers, etc.
12 autres sociétés						

(Remarques) 1. Les noms répertoriés dans les informations sectorielles sont répertoriés dans la colonne principale de description de l'entreprise.

- (À l'intérieur) dans la colonne « Pourcentage de droits de vote détenus (détenus) » indique la propriété indirecte.
- Il s'agit d'une filiale déterminée.
- Depuis mars 2022, NS India Design and Trading Co., Ltd. a été créée.
- Depuis octobre 2022, nous avons acquis les actions de Kyohei Engineering Co., Ltd. et en avons fait une filiale consolidée.
- Aucune société n'a soumis de déclarations d'enregistrement de titres ou de rapports sur les titres.
- Les postes simultanés de dirigeants dans le contenu connexe incluent les postes simultanés de dirigeants de la Société et de dirigeants de la société concernée, ainsi que les détachements et les transferts.
Je vais.
- « Principales informations de résultat » pour les filiales consolidées dont le chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires interne entre sociétés consolidées) dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé.
"etc." est le suivant.

(Un million de yens)

Nom de l'entreprise	Chiffre d'affaires	Bénéfice avant impôts	Bénéfice net	Actif net	Actif total
nouvelle Sabaina Industries Inc.	62 739	997	798	6 837	21 158

5 [Statut d'employé]

(1) Statut des sociétés consolidées

Au 31 mars 2023

Nom du segment	Nombre d'employés (personnes)
Entreprise de pièces automobiles	11 056
Entreprise de pièces de consommation	606
Entreprise de composés de résine	345
entreprise d'affichage	27
Entreprise de vente de voitures	529
autres	918
À l'échelle de l'entreprise (commun)	143
total	13 624

(Note) Le nombre de salariés exclut les salariés détachés du Groupe auprès de sociétés extérieures au Groupe, et inclut les salariés détachés auprès du Groupe en dehors du Groupe. Il s'agit du nombre d'employés, salariés compris.

(2) Statut de l'entreprise soumettante

Au 31 mars 2023

Nombre d'employés (personnes)	Âge moyen (ans)	Ancienneté moyenne (années)	Salaire annuel moyen (milliers de yens)
1 640	43,6	18,8	5 921

Nom du segment	Nombre d'employés (personnes)
Entreprise de pièces automobiles	1 381
Entreprise de pièces de consommation	89
entreprise d'affichage	27
autres	-
À l'échelle de l'entreprise (commun)	143
total	1 640

(Notes) 1. Le nombre d'employés est le nombre d'employés travaillant dans la Société, à l'exclusion de ceux qui sont détachés par la Société auprès d'autres sociétés, mais inclut ceux qui sont détachés auprès de la Société par d'autres sociétés.

2. Le salaire annuel moyen comprend les primes et les salaires atypiques.

(3) Statut des syndicats

a. Date de création et nom

Créé : 14 février 1959

Nom : Syndicat japonais JAM Seiki

b. Nombre de membres de la coopérative

1 142 personnes (au 31 mars 2023)

c. Nom de l'organisation affiliée

Le syndicat industriel J.A.M.

d. Nous entretenons des relations patronales-syndicales harmonieuses.

(4) Pourcentage de travailleuses occupant des postes de direction, taux de congé pour garde d'enfants pris par les travailleurs masculins et différences salariales entre les travailleurs masculins et féminins.

Entreprise soumettante

Exercice en cours					
Occuper des postes de direction travailleuse Ratio (%) (Remarque) 1	des travailleurs masculins congé pour garde d'enfants Taux d'acquisition (%) (Note) 2	des travailleurs, hommes et femmes Différence salariale (%) (Note) 1,3			
		tous les travailleurs	Emploi régulier Ouvrier	partie- travailleur à durée déterminée	
2.5	61,3	73.4	74,4	62,4	

(Remarque) 1 Calculé sur la base des dispositions de la « Loi sur la promotion de la participation et de l'avancement des femmes sur le lieu de travail » (Loi n° 64 de 2015)

C'est.

2. Règlements de la "Loi sur la protection sociale des travailleurs qui s'occupent d'enfants ou de familles, tels que les congés pour soins d'enfants et les congés pour soins infirmiers" (loi n° 76 de 1991)

Basé sur le « Règlement d'application de la loi sur le bien-être des travailleurs qui s'occupent d'enfants ou de familles par le biais d'un congé de garde d'enfants, d'un congé de soins infirmiers, etc. »

Il s'agit d'un calcul du pourcentage de salariés prenant un congé pour garde d'enfants, etc. conformément à l'article 71-4, point 1 (ordonnance du ministère du Travail n° 25, 3ème année).

3 Concernant la « différence de salaire entre les travailleurs masculins et féminins », il n'y a aucune différence dans le système salarial basé sur le sexe. La différence de salaire entre les hommes et les femmes est principalement

Cela est dû à la différence dans la proportion d'hommes et de femmes occupant des postes de direction.

Filiale consolidée

Exercice en cours					
nom	à un poste de direction occuper travailleuse pourcentage (%) (Note) 1	des travailleurs masculins Taux d'acquisition du congé parental (%) (Note) 2	des travailleurs, hommes et femmes Différence salariale (%) (Note) 1,3		
			tous les travailleurs	Emploi régulier Ouvrier	partie- travailleur à durée déterminée
NS Advantec Ku Co., Ltd.	4.1	0,0	75,7	76,3	73,0
NS West Co., Ltd.	0,0	11.1	66,0	69,8	74,5
NS Computer Co., Ltd. service	4.9	69,2	76.1	77,7	75.1
Nissei Service Co., Ltd.	2.6	33,0	71,0	79,3	55,3
Ventes d'automobiles Honda Nagaoka Co., Ltd.	0,0	0,0	67.1	66,8	65.2
Niigata Mazda Motors Co., Ltd.	0,0	16.7	74.1	78.3	58,0

(Remarque) 1 Calculé sur la base des dispositions de la « Loi sur la promotion de la participation et de l'avancement des femmes sur le lieu de travail » (Loi n° 64 de 2015)

C'est.

2. Règlements de la "Loi sur la protection sociale des travailleurs qui s'occupent d'enfants ou de familles, tels que les congés pour soins d'enfants et les congés pour soins infirmiers" (loi n° 76 de 1991)

Basé sur le « Règlement d'application de la loi sur le bien-être des travailleurs qui s'occupent d'enfants ou de familles par le biais d'un congé de garde d'enfants, d'un congé de soins infirmiers, etc. »

Il s'agit d'un calcul du pourcentage de salariés prenant un congé pour garde d'enfants, etc. conformément à l'article 71-4, point 1 (ordonnance du ministère du Travail n° 25, 3ème année).

3 Concernant la « différence de salaire entre les travailleurs masculins et féminins », il n'y a aucune différence dans le système salarial basé sur le sexe. La différence de salaire entre les hommes et les femmes est principalement

Cela est dû à la différence dans la proportion d'hommes et de femmes occupant des postes de direction.

4. Les autres filiales consolidées sont soumises à la loi sur la promotion de la participation et de l'avancement des femmes sur le lieu de travail (loi n° 64 de 2015) et

Règlements de la « Loi sur le bien-être des travailleurs qui s'occupent d'enfants ou de soins familiaux, tels que les congés de garde d'enfants et de soins infirmiers » (Loi n° 76 de 1991)

Cette information est omise car elle n'est pas assujettie aux obligations de divulgation publique en vertu de la Loi.

2e [Statut de l'entreprise]

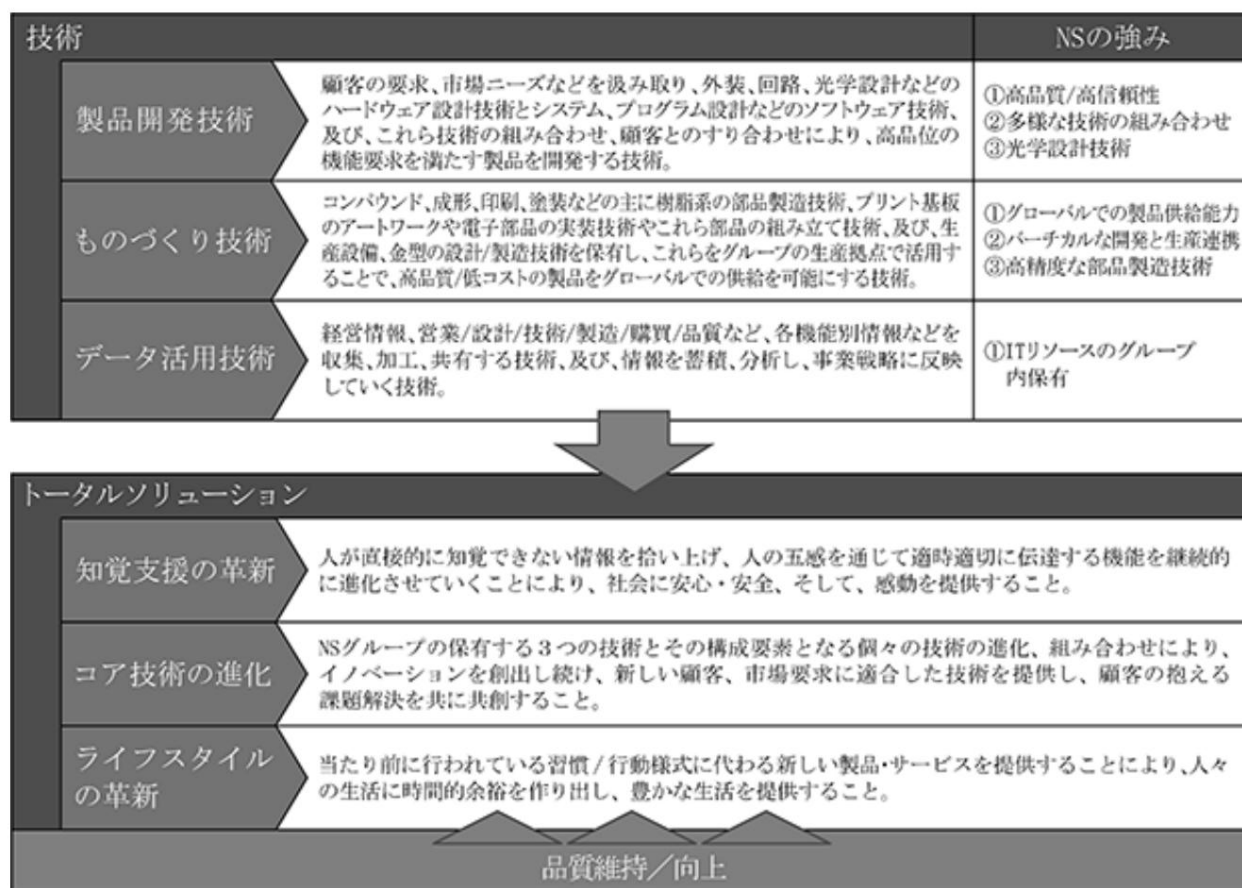
1 [Politique de gestion, environnement des affaires, questions à traiter, etc.]

La politique de gestion de notre groupe, l'environnement des affaires et les enjeux à traiter sont les suivants. Veuillez noter que les questions d'avenir abordées dans ce texte sont basées sur des jugements portés par notre groupe à la fin de l'exercice consolidé en cours.

(1) Politique de gestion

Notre groupe mène des activités de gestion en positionnant notre philosophie de gestion et notre culture d'entreprise comme des valeurs universelles. Sa philosophie de gestion est de « contribuer à la prospérité de la société en fournissant des produits et services de grande valeur du point de vue du client », et le Groupe travaille toujours ensemble pour fournir des produits qui satisfont les clients. Nous développons nos activités commerciales avec la devise « faire ce que nous faisons de mieux ». De plus, la culture d'entreprise de notre groupe est « Qualité, Praticité, Simplicité et Rapidité » (faire les choses essentielles simplement et rapidement en fonction de la réalité). « Nous visons à devenir.

Ensuite, la vision de notre groupe est d'être « une entreprise de solutions globales qui affine davantage notre technologie et offre sécurité, sûreté et enthousiasme à toutes les parties prenantes », et nous visons à fournir des solutions qui répondent aux besoins d'une variété de clients. « Technologie » et « solution totale » représentent les éléments suivants.



(2) Environnement des affaires et questions à résoudre

Ces dernières années, dans l'industrie automobile, le développement de véhicules de nouvelle génération appelés CASE (Connected, Autonomous Driving, Sharing, Electrification) s'accélère et les réglementations environnementales sont de plus en plus strictes partout dans le monde. Le développement technologique devient plus complexe et sophistiqué. En outre, l'environnement commercial autour de notre entreprise devrait devenir de plus en plus difficile en raison de l'approvisionnement restreint en pièces semi-conductrices, de la hausse des coûts logistiques et des coûts d'approvisionnement en pièces et matériaux, ainsi que de la hausse des prix de l'énergie provoquée par la situation en Ukraine. Afin de résoudre ces problèmes, nous exploitons les atouts de notre groupe, tels qu'une combinaison de technologies diverses, une technologie de conception optique, une technologie de fabrication de pièces de haute précision et des capacités mondiales d'approvisionnement en produits, pour développer un projet de cockpit intégré en collaboration avec Alps Alpine Co., Ltd. Nous nous efforcerons de créer une nouvelle valeur, notamment en développant et en acquérant des technologies de nouvelle génération dans le domaine automobile. Par ailleurs, afin de contribuer à améliorer la sécurité des véhicules de nouvelle génération, nous nous concentrons sur la vulgarisation des affichages tête haute, et contribuerons à réduire les accidents de la route en développant et en proposant des affichages tête haute compacts compétitifs. En outre, en réponse à la hausse des coûts des pièces détachées et des matières premières, nous promovons des réformes de la chaîne d'approvisionnement telles que l'accélération de la production locale pour la consommation locale et l'optimisation des schémas de production, ainsi que la réduction des coûts en réformant les processus commerciaux et en révisant les spécifications des produits. développer une structure d'entreprise musclée et résistante au changement. Concernant les enjeux ESG, qui constituent le fondement de notre activité, dans l'environnement, alors que le

mouvement mondial vers la neutralité carbone s'accélère, nous renforcerons notre structure de promotion de la décarbonation à partir d'avril 2022, et ambitionnons d'atteindre cet objectif dans l'ensemble du Groupe d'ici 2050. Nous avons également commencé à déployer des efforts pour atteindre zéro émission nette de CO2. En février 2023, notre groupe

établi une politique en matière de droits de l'homme pour notre rapport sur les valeurs mobilières et nous nous efforçons de réduire les risques liés aux droits de l'homme dans nos activités

commerciales grâce au processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Afin de fournir des solutions qui répondent aux besoins d'une variété de clients, notre groupe affine davantage ses technologies (technologie de développement de produits, technologie de fabrication, technologie d'utilisation des données), construit une base d'entreprise stable et s'efforce de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. Nous visons à être une entreprise de solutions globales qui offre sûreté, sécurité et enthousiasme à tous dans le monde.

2 [Réflexions et efforts concernant la durabilité] Les réflexions et les efforts de notre groupe en matière

de durabilité sont les suivantes. Veuillez noter que les questions d'avenir abordées dans ce texte sont basées sur des jugements portés par notre groupe

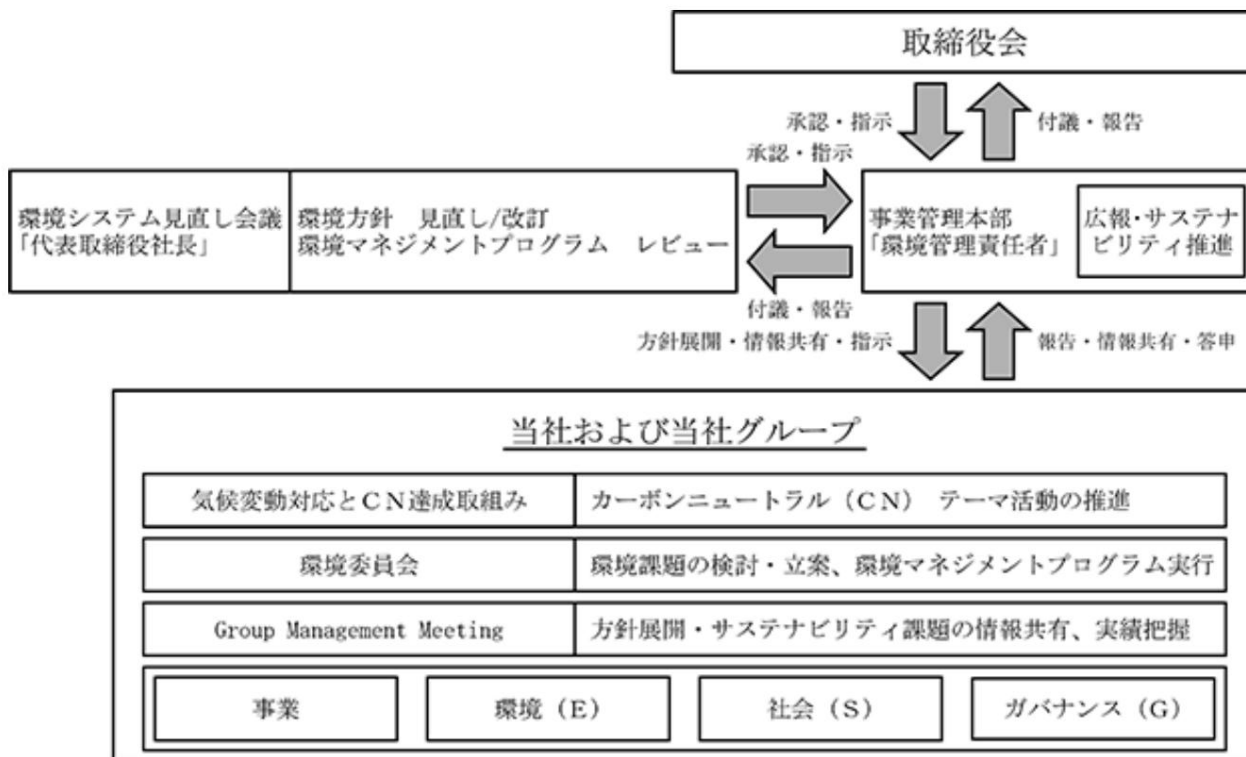
à la fin de l'exercice consolidé en cours.

(1) Gouvernance

En septembre 2022, nous mettons en œuvre la TCFD (Task Force on Climate- Related Financial Disclosures).

Nous avons exprimé notre soutien aux recommandations du groupe de travail et avons rejoint le consortium TCFD. Notre groupe a une politique de développement durable et considère la réponse au changement climatique comme l'un des enjeux de gestion les plus importants au sein de l'ESG (Environnement, Société, Conformité Légale). Dans notre plan de gestion à moyen terme, nous visons à répondre aux enjeux de développement durable et à réduire impact environnemental et nous continuerons à y travailler.

Schéma de la structure de gouvernance au TCFD



(2) Stratégie

Les politiques de notre groupe en matière de développement des ressources humaines, notamment en garantissant la diversité des ressources humaines, et les politiques en matière d'amélioration de l'environnement interne sont les suivantes :

Les détails sont les suivants.

Politique de développement

des ressources humaines Notre entreprise estime que les ressources humaines sont la ressource de gestion la plus importante et nous développerons les ressources humaines sur la base de cette idée.

Un programme de développement des ressources humaines qui permet aux employés de prendre conscience de manière proactive des compétences dont ils ont besoin et de leur propre carrière, et d'agir pour les réaliser.

Nous soutenons le développement et la croissance des capacités individuelles en fournissant un soutien aux individus.

Afin d'améliorer la valeur de notre entreprise à moyen et long terme, notre société propose des entretiens de carrière réguliers avec les supérieurs, une sélection et une formation intensive pour les candidats à la direction mondiale, une sélection précoce et des perspectives multiformes grâce à une expérience sur plusieurs lieux de travail. en tant que penseurs autonomes (personnes autodisciplinées, pensant par elles-mêmes et agissant par elles-mêmes) grâce à la rotation des emplois, etc.

De plus, en soutenant le développement de carrière et de compétences grâce à des entretiens avec des conseillers d'orientation à des âges importants, nous visons à aider chaque employé à avancer dans sa carrière et en même temps à créer des ressources humaines solides capables de réaliser nos stratégies commerciales.

Securities Report Afin de soutenir les efforts proactifs des employés, le système d'évaluation définit un « niveau de défi » pour chaque thème de travail, plus le thème est exigeant, plus l'évaluation est élevée. Nous avons introduit un système pour Soyez proactif concernant les nouveaux emplois/rôles

Pour les employés qui relèvent des défis, cela conduit à des « récompenses », et pour les entreprises, cela conduit à « développer des ressources humaines qui relèvent activement des défis ».

De plus, dans une perspective de promotion et d'entretien de la participation active des femmes, nous offrons des programmes de « coaching en gestion » aux employées qui souhaitent progresser dans leur carrière.

Nous organisons également des sessions de formation pour promouvoir la diversité.

Politique d'amélioration de l'environnement interne

Ce qui soutient la croissance de Nippon Seiki, c'est la participation active de diverses ressources humaines. Nous travaillons à promouvoir la diversité afin que chacun puisse démontrer son individualité et ses capacités et jouer un rôle actif, quels que soient son âge, son sexe, sa race, sa nationalité ou son handicap. Nous pensons que le respect et l'utilisation de valeurs, de modes de pensée et d'expériences diversifiés augmentent non seulement la créativité de l'organisation, mais conduisent également à sécuriser des ressources humaines talentueuses et à améliorer la compétitivité. Afin de garantir d'excellentes ressources humaines, notre entreprise embauche non seulement régulièrement de nouveaux diplômés, mais embauche également activement des employés à mi-carrière dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient immédiatement disponibles.

Nous nous efforçons également de créer un environnement dans lequel les employés peuvent maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La santé physique et mentale de nos employés et de leurs familles est une condition préalable pour travailler avec vigueur, relever les défis avec enthousiasme et mener une vie heureuse. Dans notre entreprise, nous reconnaissons que l'impact d'une entreprise sur la santé de ses employés et de leurs familles est extrêmement important, et nous travaillons de manière proactive pour améliorer l'environnement de l'entreprise afin que nos employés puissent continuer à travailler de manière saine et énergique. Plus précisément, nous avons créé l'environnement suivant. Initiatives de gestion de la santé

Notre groupe reconnaît que pour atteindre nos objectifs de gestion et notre vision de groupe, il est essentiel que nos collaborateurs soient capables de relever des défis de manière vivante et enrichissante, et nous promovons la gestion de la santé dans notre plan de gestion à moyen terme pour 2021 -2023. Nous promovons la réforme du style de travail. Déclaration de santé du groupe Nippon Seiki •Système de promotion de la gestion de la santé

Révision du système du personnel

Améliorer la compétitivité de notre entreprise en considérant l'évaluation, les notes, la rémunération, le développement des ressources humaines et le système de rotation des emplois comme les cinq piliers de notre système de ressources humaines.

Nous positionnons cela comme une mesure.

- Entretiens de carrière réguliers avec les supérieurs •Système de recrutement interne •Suivi des niveaux d'engagement des employés •Extension de l'âge applicable à la réduction du temps de travail pour la garde d'enfants (de moins de 3 ans à moins de 12 ans) •Système de congés annuels payés horaires Introduction de

(3) Gestion des risques

Concernant la gestion des risques liés à la durabilité et aux changements climatiques, le responsable de la gestion environnementale et le

En tant que secrétariat, le « Comité d'examen du système environnemental » présente des discussions et des rapports une fois par an. Pour plus de détails sur les risques liés au changement climatique, veuillez vous référer à « 3. Risques liés aux entreprises, etc. (13) Changement climatique ».

(4) Indicateurs et cibles

Notre entreprise maintient des politiques concernant le développement des ressources humaines, notamment en garantissant la diversité des ressources humaines et de l'environnement interne, comme décrit dans « (2) Stratégie » ci-dessus.

Les indicateurs suivants sont utilisés pour les politiques concernant l'entretien de l'environnement. Les objectifs et les résultats concernant cet indicateur sont les suivants.

Masu.

Éléments planifiés	le but	Résultats réels (exercice en cours)
Taux d'acquisition des congés payés annuels	Maintenir plus de 70 %	70,2%
Heures supplémentaires	Réduire la moyenne mensuelle des heures supplémentaires de tous les employés à 18 heures ou moins maintenir	15 heures
Pourcentage de travailleuses parmi les travailleurs embauchés	Maintenir plus de 10 %	18,8%
Taux de congé pour garde d'enfants pris par les travailleurs masculins	Maintenir plus de 30 %	61,3%

Pourcentage de travailleuses occupant des postes de direction	3 % ou plus d'ici avril 2025	2,5%
---	------------------------------	------

3 [Risques commerciaux]

Parmi les questions liées à la situation commerciale, à la situation comptable, etc. décrites dans le rapport sur les valeurs mobilières, la direction reconnaît qu'il existe une possibilité qu'elles puissent avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation et l'état des flux de trésorerie du Groupe. Les principaux risques auxquels nous sommes confrontés sont les suivants.

Veillez noter que les questions d'avenir abordées dans ce texte sont basées sur des jugements portés par notre groupe à la fin de l'exercice consolidé en cours.

(1) Conditions économiques sur les principaux marchés

Notre groupe exerce des activités de fabrication et de vente dans diverses régions du monde, notamment au Japon, en Amérique, en Europe et en Asie, mais des ajustements de production ont été effectués en raison de la propagation du nouveau coronavirus et de la pénurie de pièces semi-conductrices. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, et une baisse significative de la demande qui en résulterait, pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats commerciaux et la situation financière du Groupe. En prévision d'une telle situation, notre groupe surveille attentivement l'évolution de la situation économique mondiale et prend des mesures pour réagir rapidement et avec flexibilité aux changements, par exemple en transférant des produits vers d'autres bases de production régionales et en promouvant la production locale pour la consommation locale. renforcer notre système.

(2) Développement commercial dans le monde

Notre groupe développe ses activités à l'étranger en Amérique, en Europe et en Asie. Cependant, les risques suivants sont apparus.

Si cela devait se produire, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, la performance et la situation financière du Groupe.

- Changements inattendus dans les lois ou réglementations
- Facteurs politiques ou économiques défavorables
- Difficultés à recruter et à retenir les ressources humaines
- Troubles sociaux causés par le terrorisme, la guerre, la maladie et d'autres facteurs. Notre groupe se prépare à de telles

situations en prenant en considération les conditions économiques, politiques et sociales des pays dans lesquels nous produisons et vendons des produits, ainsi que les conditions économiques, politiques, et sociales de chaque pays dans lequel nous opérons.

Nous collectons quotidiennement des informations sur les lois et réglementations et prenons les mesures nécessaires.

(3) Fluctuations des taux de change

Notre groupe étend ses activités à l'échelle mondiale et continuera à développer activement ses activités à l'étranger.

Le ratio du chiffre d'affaires à l'étranger par rapport au chiffre d'affaires du Groupe augmente d'année en année et l'impact des fluctuations des taux de change devient de plus en plus important.

En général, lorsque le yen s'apprécie, le chiffre d'affaires libellé en devises étrangères et le montant équivalent en yen des états financiers des filiales consolidées à l'étranger dans les états financiers consolidés

etc., et peuvent affecter la situation financière et les résultats commerciaux de notre groupe. Pour cette raison, nous surveillons les fluctuations des principales devises et leur impact sur nos activités, et mettons en œuvre en temps opportun des mesures pour couvrir les risques de change, telles que des contrats de change, si nécessaire.

(4) Répondre aux changements technologiques

Notre groupe est toujours attentif à l'évolution des temps et aux besoins du marché et s'engage dans la recherche et le développement du point de vue du client dans le but de créer des produits de haute valeur.

Cependant, les changements inattendus dans les besoins du marché et les innovations technologiques dans l'industrie Si nous ne sommes pas en mesure pour répondre à ces demandes et ne sont pas en mesure de fournir des produits compétitifs, l'activité, les performances et la situation financière du Groupe pourraient être affectées négativement.

Afin d'éviter de telles situations, notre groupe approfondira sa coopération avec ses clients et ses fournisseurs, renforcera ses capacités de développement technologique de pointe et renforcera ses ventes, son développement technologique élémentaire et en coordonnant plus étroitement la conception et le développement de la production de masse, nous travaillons à progresser. développement technologique pour l'avenir.

(5) Protection des droits de propriété intellectuelle

Afin d'assurer notre avantage commercial, notre groupe maintient une technologie et un savoir-faire qui peuvent différencier nos produits de ceux d'autres entreprises. Nous protégeons notre propriété intellectuelle en appliquant et en acquérant des droits sur nos propres technologies et inventions utiles, et nous travaillons également dur pour protéger cette propriété intellectuelle, faute de quoi cela pourrait entraîner des dommages. En revanche, si nous sommes poursuivis en justice par un tiers alléguant que les produits de notre groupe portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ce tiers, l'issue pourrait affecter notre activité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos performances commerciales et notre situation financière.

En réponse à de telles situations, nous disposons d'un service de propriété intellectuelle qui vérifie les technologies utilisées dans nos propres produits et dans ceux de tiers.

(6) Qualité du produit Dans

Le cas peu probable où un produit fourni par notre groupe serait défectueux et entraînerait une perte importante pour les clients, une baisse de la confiance sociale ou une indemnisation importante pour les dommages, il est possible que notre entreprise, la performance et la situation financière pourraient en être affectées. Afin d'éviter de telles situations, notre groupe s'efforce de répondre aux exigences de ses clients en s'appuyant sur une approche axée sur la qualité dans toutes nos activités de planification, de conception, de développement, de fabrication et de vente de produits, et d'établir la meilleure qualité et technologie de l'industrie. faire tous les efforts pour atteindre cet objectif en suivant les directives ci-dessous.

Analyser et évaluer si les produits respectent et sont conformes aux lois et réglementations, aux exigences des clients et aux exigences de sécurité fonctionnelle, et viser à améliorer la satisfaction des clients.

Ru.

Fixez et atteignez des objectifs supérieurs pour Q (qualité), D (livraison), C (coût) et D (technologie). Inclure la réalisation des objectifs de qualité dans le plan d'affaires et le développer comme une priorité de gestion.

(7) Dépendance à l'égard de partenaires commerciaux spécifiques

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, les ventes de notre groupe au groupe Honda Motor Co., Ltd. représentaient plus de 10 % de notre chiffre d'affaires consolidé, et nous sommes préoccupés par les tendances de production et de vente ainsi que par l'environnement commercial de ces derniers. clients et secteurs majeurs. Il est possible que les performances commerciales du Groupe soient affectées en raison de changements dans la stratégie commerciale ou d'autres facteurs.

En prévision d'une telle situation, notre groupe s'efforce de maintenir et de développer l'activité de ses principaux clients, et de

Nous promovons les activités de vente et nous efforçons d'acquérir de nouveaux clients afin de réduire le nombre de clients et de développer davantage notre activité. (8)

Approvisionnement en matières premières et pièces

Le Groupe s'approvisionne en matières premières et pièces utilisées dans la fabrication de ses produits auprès de plusieurs fournisseurs extérieurs au Groupe. Certains articles sont difficiles à basculer. Si nous ne sommes pas en mesure de nous procurer des semi-conducteurs en raison d'une capacité de production insuffisante, d'une mauvaise qualité ou de la faillite de nos fournisseurs, de catastrophes naturelles telles que des incendies et des tremblements de terre, de pénuries d'approvisionnement mondiales en semi-conducteurs ou d'augmentations de prix, ou pour d'autres raisons, les activités et les performances de notre groupe peuvent être affectées. ... et pourrait avoir un impact négatif sur notre situation financière.

Je vais. Afin

de se préparer à de telles situations et d'en minimiser l'impact lorsqu'elles surviennent, notre groupe réfléchit régulièrement à des produits alternatifs et

Nous visons à nous procurer de manière stable des matières premières et des pièces en promouvant plusieurs entreprises et des achats mondiaux.

(9) Procédures judiciaires

Le Groupe exerce un large éventail d'activités commerciales à travers le monde et peut devenir partie à des procès ou à d'autres procédures judiciaires dans divers pays. De plus, en raison des différences entre les systèmes juridiques et judiciaires de chaque pays, si une affaire nécessite un montant important de dommages, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats commerciaux et la situation financière du Groupe.

En réponse à ces situations, notre groupe se conforme aux différentes lois et réglementations liées à notre activité et s'efforce de prévenir les litiges en fournissant et en utilisant des produits sûrs, en clarifiant les termes des contrats et en discutant avec les autres parties. Le service juridique joue un rôle central.

Je suis responsable de la part.

(10) Sécurité des informations

Le Groupe s'appuie sur des systèmes informatiques pour bon nombre de ses activités commerciales, notamment la recherche et le développement, la production et les ventes, et détient des informations confidentielles importantes telles que des informations techniques ainsi que des informations personnelles sur les clients et autres parties liées. Cependant, en raison de circonstances imprévues telles que des catastrophes, des défauts de logiciels ou d'équipements ou des cyberattaques, ces informations peuvent être divulguées, entraînant une perte de confiance sociale et entraînant des dommages importants.

En cas de remboursement, celui-ci pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, la performance et la situation financière du Groupe.

Afin d'éviter la fuite de ces informations, nous avons pris diverses mesures telles que l'établissement d'un règlement intérieur, une formation approfondie des employés et le renforcement des systèmes de sécurité.

Nous prenons les mesures suivantes.

(11) Impact des catastrophes naturelles, incendies, etc.

Le Groupe est soumis à des situations dans lesquelles surviennent des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre, des inondations et des typhons de grande ampleur, ainsi que des accidents catastrophiques tels que des incendies, entraînant des dommages aux équipements, des difficultés d'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau, et la L'entreprise est contrainte de suspendre ses opérations, ce qui pourrait retarder la production et l'expédition. En outre, si des coûts importants sont engagés pour réparer des équipements endommagés, l'activité, les performances et la situation financière du Groupe pourraient en être affectées.

En réponse à de telles situations, notre groupe a créé un comité de gestion des risques, le sous-comité de prévention des catastrophes et le sous-comité BCP, pour se concentrer sur la prévention des catastrophes, l'atténuation et la gestion des crises afin de minimiser les dommages causés par les catastrophes naturelles. activités basées sur ce poste. En cas d'urgence, chaque fonction du siège joue un rôle central dans la collecte d'informations et la réflexion sur les réponses, et ces informations sont communiquées à la direction pour établir un système de gestion de crise de réponse. Nous travaillons également dur chaque jour pour renforcer notre système d'exploitation sûr afin de prévenir les accidents. (12) Sécurisation des ressources humaines Notre groupe s'efforce de garantir des ressources humaines diverses et talentueuses afin d'atteindre nos objectifs commerciaux mondiaux. Cependant, en raison de facteurs tels que

la diminution de la population

active due à la baisse du taux de natalité et au vieillissement de la population au Japon, l'augmentation de la demande de ressources humaines due à l'expansion mondiale des entreprises et la sophistication croissante des compétences requises, il devient de plus en plus difficile de pour systématiquement sécuriser, développer et retenir des ressources humaines diverses et talentueuses. En conséquence, il peut devenir difficile de mettre en œuvre des stratégies et d'atteindre les objectifs des plans de gestion à moyen et long terme.

Afin de se préparer à de telles situations et d'atteindre les objectifs fixés dans nos plans de gestion à moyen et long terme, notre groupe valorise les relations qui permettent à la fois aux individus et à l'entreprise de se développer et s'efforce d'améliorer les capacités de chaque collaborateur. Nous reconnaissons qu'il est essentiel de construire un système qui nous permette de démontrer pleinement cette capacité. C'est pourquoi notre groupe respecte la diversité et mène activement différents programmes de développement des ressources humaines dans le but de devenir une entreprise où les collaborateurs peuvent travailler sereinement et avec enthousiasme.

(13) Changement climatique

Notre groupe reconnaît les questions environnementales, notamment le changement climatique, comme des enjeux importants qui affectent notre gestion. Le risque de catastrophe provoqué par des conditions météorologiques anormales s'étend à la conception et au développement des produits, à l'approvisionnement, à la production, à la logistique, aux ventes, etc., et peut potentiellement arrêter les activités de l'entreprise. De plus, si nous effectuons des investissements en capital pour nous conformer à des lois et réglementations plus strictes, cela pourrait avoir un impact négatif sur les activités, les performances et la situation financière de notre groupe.

Notre groupe renforce ses efforts pour réduire l'impact environnemental en réponse au changement climatique et promeut l'introduction de l'énergie verte, notamment l'installation de panneaux solaires dans les bases nationales et étrangères. Nous avons également commencé à développer une technologie de recyclage des matériaux en résine et travaillons à atteindre la neutralité carbone.

4 [Analyse de la situation financière, des résultats d'exploitation et de l'état des flux de trésorerie par la direction]

(1) Aperçu des résultats commerciaux, etc.

Situation financière et état des performances de l'entreprise

L'environnement économique entourant notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 était tel que, même s'il y avait des signes de reprise économique suite à l'assouplissement des restrictions dues au nouveau coronavirus dans divers pays du monde, l'inflation mondiale, les prix élevés des ressources et l'impact de la Russie L'avenir reste incertain en raison des risques géopolitiques tels que l'invasion de l'Ukraine et le conflit entre les États-Unis et la Chine, les politiques de resserrement monétaire dans divers pays et les fluctuations des taux de change.

En conséquence, le chiffre d'affaires pour l'exercice en cours s'est élevé à 275 776 millions de yens (en hausse de 23,3 % par rapport à l'exercice précédent), le résultat d'exploitation à 2 840 millions de yens (perte d'exploitation de 4 276 millions de yens au cours de l'exercice précédent) et les propriétaires de Le bénéfice net attribuable de la société mère s'est élevé à 1 380 millions de yens (contre une perte attribuable aux propriétaires de la société mère de 5 180 millions de yens au cours de l'exercice précédent).

Les résultats sectoriels sont les suivants.

Dans le secteur des pièces automobiles, le chiffre d'affaires de 216 483 millions de yens (en hausse de 26,7 % par rapport à l'exercice précédent) a augmenté en raison d'une augmentation des instruments automobiles, des instruments pour motos, etc. Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 1 179 millions de yens (contre une perte d'exploitation de 5 857 millions de yens au cours de l'exercice précédent).

Dans le secteur des pièces de consommation, le chiffre d'affaires a augmenté à 19 419 millions de yens (en hausse de 56,0 % par rapport à l'exercice précédent) en raison d'une augmentation des contrôleurs d'équipement de climatisation et d'habitats, etc. Le bénéfice de l'entreprise s'est élevé à 1 349 millions de yens (en hausse de 876,7 % par rapport à l'exercice précédent).

Dans le secteur des composés de résine, les ventes de matériaux résineux ont augmenté, ce qui a généré un chiffre d'affaires de 8 727 millions de yens (en hausse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent), mais le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 158 millions de yens (en baisse de 62,3 % par rapport à l'exercice précédent). Dans le secteur

des écrans, les ventes de produits LCD ont diminué, entraînant un chiffre d'affaires de 678 millions de yens (en baisse de 58,0 % par rapport à l'exercice précédent) et une perte d'exploitation de 1 296 millions de yens (contre une perte d'exploitation de 95 millions de yens au cours de l'exercice précédent). Dans le

secteur de la vente d'automobiles, les ventes de voitures neuves ont augmenté, entraînant un chiffre d'affaires de 23 402 millions de yens (augmentation de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent) et un résultat d'exploitation de 1 090 millions de yens (augmentation de 13,9% par rapport à la période précédente).

Dans les autres domaines, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 064 millions de yens (en baisse de 8,1 % par rapport à l'exercice précédent) en raison d'une diminution des services de systèmes d'information, etc. Le bénéfice s'est élevé à 588 millions de yens (augmentation de 13,1 % par rapport à l'année précédente).

Les actifs à la fin de l'exercice consolidé en cours s'élevaient à 355 954 millions de yens, soit une augmentation de 26 401 millions de yens par rapport à la fin de l'exercice consolidé précédent.

Le passif a augmenté de 14,825 millions de yens par rapport à la fin de l'exercice précédent pour atteindre 149,505 millions de yens. Le capital a augmenté de 11 575 millions de yens par rapport à la fin de l'exercice précédent pour atteindre 206 449 millions de yens.

État des flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice en cours s'élevait à 30 043 millions de yens (5 246 millions de yens par rapport à la fin de l'exercice précédent). Le yen augmente).

L'état des flux de trésorerie de l'exercice consolidé en cours et l'évolution de chaque flux de trésorerie par rapport à l'exercice consolidé précédent sont les suivants :

Les détails sont les suivants.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 18 057 millions de yens. Obligations commerciales par rapport à l'exercice précédent

Les dépenses ont augmenté de 12 620 millions de yens, principalement en raison d'une augmentation de 14 374 millions de yens des variations des droits et autres créances.

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'est élevé à 19 713 millions de yens. Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 2 075 millions de yens, mais l'augmentation/diminution nette des dépôts à terme a diminué de 30 477 millions de yens, ce qui a donné lieu à un revenu de 27 232 millions de yens. augmenté. Le

flux de trésorerie provenant des activités de financement s'est élevé à 2 028 millions de yens. À long terme

par rapport à l'exercice précédent

Les revenus des emprunts ont augmenté de 5 960 millions de yens et les dépenses de remboursement des prêts à long terme ont diminué de 2 917 millions de yens, ce qui a entraîné une augmentation des revenus de 7 527 millions de yens.

État de la production, des commandes et des ventes

(a) Résultats de production

Les résultats de production par segment pour l'exercice consolidé en cours sont les suivants.

Nom du segment	Montant de la production (millions de yens)	Par rapport à la période précédente (%)
Entreprise de pièces automobiles	206 447	25,5
Entreprise de pièces de consommation	21 735	63,4
Entreprise de composés de résine	7 989	36,2
entreprise d'affichage	672	57,5
Entreprise de vente de voitures	-	-
autres	1 952	27,5
total	238 797	27.1

(Note) 1 Les transactions intersectorielles sont éliminées.

2. Le montant est basé sur le prix de vente.

(b) Dossier de commande

Comme nous n'effectuons aucune fabrication importante sur commande, nous avons omis ces informations.

(c) Performance des ventes

Les résultats des ventes par segment pour l'exercice consolidé en cours sont les suivants.

Nom du segment	Ventes (millions de yens)	Par rapport à la période précédente (%)
Entreprise de pièces automobiles	216 483	26,7
Entreprise de pièces de consommation	19 419	56,0
Entreprise de composés de résine	8 727	1.2
entreprise d'affichage	678	58.0
Entreprise de vente de voitures	23 402	4.3
autres	7 064	8.1
Total	275 776	23.3

(Note) 1 Les transactions intersectorielles sont éliminées.

2. Les résultats des ventes par client principal et le rapport entre les résultats des ventes et les résultats des ventes totaux sont les suivants.

Autre fête	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))		Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))	
	Montant (millions de yens)	Pourcentage (%)	Montant (millions de yens)	Pourcentage (%)
Groupe Honda Motor Co., Ltd.	54 698	24,5	62 512	22,7

(2) Contenu de l'analyse et de la considération concernant l'état des résultats commerciaux, etc. du point de vue de la direction

Ce qui suit est la compréhension, l'analyse et la prise en compte des résultats opérationnels du Groupe et d'autres conditions du point de vue de la direction.

Veillez noter que les questions d'avenir abordées dans ce texte sont basées sur des jugements portés par notre groupe à la fin de l'exercice consolidé en cours.

Détails de reconnaissance et d'analyse/considération concernant la situation financière, les résultats commerciaux, etc.

La situation financière et les résultats opérationnels de notre groupe pour l'exercice consolidé en cours sont les suivants.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le Groupe a continué à développer des instruments automobiles et d'autres équipements pour l'avenir, afin de concrétiser la vision du groupe consistant à « viser à être une entreprise de solutions globales qui offre sécurité, sûreté et enthousiasme aux clients. les gens du monde entier grâce à la technologie. » Nous nous sommes efforcés de croître en accumulant et en faisant évoluer un large éventail de technologies hautement spécialisées, en nous concentrant sur les technologies de conception et de fabrication. En outre, afin de générer des bénéfices durables, nous mettrons davantage l'accent sur les activités de réduction des coûts et favoriserons la création d'une structure d'entreprise de plus en plus légère.

Je l'ai fait.

Dans notre principale activité de pièces automobiles, les ventes ont retrouvé leurs niveaux de l'exercice 2019 en raison de la réduction de l'impact du nouveau coronavirus et d'autres facteurs. Bien que les plans de production aient été revus en raison de pénuries de pièces telles que les semi-conducteurs et que les coûts de matériaux et de logistique aient grimpé en flèche, les coûts de logistique ont été réduits grâce aux efforts visant à refléter de manière appropriée l'augmentation des coûts dans les prix de vente et la réduction du transport aérien des produits et des pièces. sécuriser les profits en contrôlant J'ai parcouru un long chemin.

Analyse des résultats

commerciaux (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires pour l'exercice consolidé en cours s'est élevé à 275 776 millions de yens, soit une augmentation de 23,3 % par rapport à l'exercice consolidé précédent. Les recettes intérieures ont augmenté de 16,3 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 102 924 millions de yens, et les recettes étrangères ont augmenté de 27,9 % pour atteindre 172 852 millions de yens. Concernant le chiffre d'affaires par segment, voir « 2. Situation de l'entreprise 4. Analyse par la direction de la situation financière, des résultats d'exploitation et de l'état des flux de trésorerie (1) Aperçu des résultats d'exploitation, etc. Situation financière et état des résultats d'exploitation. (Bénéfice ou perte d'exploitation)

Le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs pour l'exercice consolidé en cours ont augmenté de 21,0 % par rapport à l'exercice consolidé précédent à 273 324 millions de yens, et le ratio par rapport au chiffre d'affaires a diminué de 1,9 point à 99,1 %. En conséquence, le bénéfice d'exploitation pour l'exercice consolidé en

cours s'est élevé à 2 840 millions de yens, contre une perte d'exploitation de 4 276 millions de yens pour l'exercice précédent.

Je l'ai fait.

(Bénéfice ou perte net attribuable aux propriétaires de la société mère)

Les produits (charges) financiers pour l'exercice en cours se sont élevés à 3 649 millions de yens, en hausse par rapport aux 2 877 millions de yens (revenu net) de l'exercice précédent.

Les revenus (montant net) étaient de . Cela s'explique principalement par une augmentation des revenus d'intérêts par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, la perte attribuable aux propriétaires de la société mère s'élevait à 5 180 millions de yens au cours de l'exercice précédent ;

Le bénéfice net attribuable aux propriétaires de la société mère s'est élevé à 1 380 millions de yens.

Analyse de la situation

financière

(Actifs) Bien que les autres actifs financiers aient diminué, les actifs à la fin de l'exercice en cours étaient inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison d'une augmentation des stocks, etc.

Par rapport à la fin de l'exercice, il a augmenté de 26,401 millions de yens pour atteindre 355,954 millions de yens.

(Passif)

Les passifs sont inférieurs à ceux de la fin de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des obligations de sociétés, des prêts à payer, des dettes commerciales et d'autres dettes.

Augmentation de 14,825 millions de yens à 149,505 millions de yens.

(Capital)

Le capital a augmenté de 11 575 millions de yens par rapport à la fin de l'exercice précédent en raison de l'augmentation d'autres composantes du capital, etc.

Le montant total était de 206,449 millions de yens.

Contenu de l'analyse et prise en compte de l'état des flux de trésorerie, informations concernant les ressources en capital et la liquidité des fonds

Analyse de la situation de trésorerie

Pour une analyse des flux de trésorerie de notre groupe pour l'exercice consolidé en cours, veuillez vous référer à « 2. Situation de l'activité 4. Analyse par la direction de la situation financière, des résultats d'exploitation et de l'état des flux de trésorerie (1) Aperçu des résultats d'exploitation, etc. Trésorerie Flux" La situation actuelle est décrite dans "Statut du flux Shu".

Ressources en capital et fluidité du financement En ce

qui concerne les ressources en capital et la liquidité de financement de notre groupe, nous recherchons la structure de capital optimale pour notre entreprise en termes de solidité financière et d'efficacité du capital, tout en recherchant également la structure de capital optimale pour notre entreprise en termes de solidité financière et Nous garantissons des réserves internes en tant que fonds nécessaires à l'investissement initial dans la recherche et le développement stratégiques qui conduiront à une nouvelle croissance pour le groupe, ainsi qu'à l'établissement et au renforcement des systèmes de production et de vente nationaux et étrangers pour l'expansion commerciale mondiale.

Afin de parvenir à une gestion globale, notre groupe fournit des fonds aux sociétés du groupe nationales et étrangères par l'intermédiaire de la société de dépôt afin de réduire la dette portant intérêt et de réduire les coûts financiers grâce à une circulation flexible et efficace des fonds. Nous avons mis en place un système d'approvisionnement.

Estimations comptables importantes et hypothèses utilisées dans ces estimations

Les états financiers consolidés de notre groupe répondent aux exigences pour être une « Société spécifiée par les normes comptables internationales désignées » énumérées à l'article 1-2 des « Règles concernant la terminologie, les formulaires et les méthodes de préparation des états financiers consolidés » (Ministère), de l'Ordonnance des Finances n° 28 de 1976). Toutes les exigences ci-dessus étant remplies, le rapport a été préparé conformément aux IFRS conformément aux dispositions de l'article 93 de la même. Les normes comptables importantes, etc. pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites dans le « Chapitre 5 Statut comptable 1 États financiers consolidés, etc. (1) États financiers consolidés Notes annexes aux états financiers consolidés 3. Principales méthodes comptables 4. Principales estimations comptables et « Jugements impliquant des estimations.

5 [Contrats de gestion importants, etc.] Sans objet.

6 [Activités de recherche et développement]

Les activités de recherche et développement de notre groupe d'entreprises sont centrées autour du centre de R&D et du centre technique NS, et sont réalisées grâce à une étroite collaboration entre le développement de produits fabriqués en série, les organisations de conception et les départements de technologie de production de responsable de chaque domaine d'activité. Nous procédons au développement de produits et de technologies dans les domaines liés à l'automobile et dans d'autres domaines diversifiés. Aucune société autre que notre société ne mène d'activités de recherche et de développement qui affectent notre groupe d'entreprises.

Le montant total des dépenses de recherche et développement pour l'exercice consolidé en cours s'élève à 3 518 millions de yens.

Les principales activités de recherche et développement par segment sont les suivantes. Activité de pièces automobiles

- Développement de la technologie BEV et des voitures connectées
- Développement d'équipements HMI (interface homme-machine) de nouvelle génération
- Développement de systèmes d'affichage d'informations d'aide à la conduite tels que les affichages tête haute
- Développement de solutions qui améliorent la valeur spatiale
- Solutions optiques et développement de technologies optiques
- Développement de solutions de capteurs et de dispositifs de capteurs

Le montant des dépenses de recherche et développement s'élevait à 3 335 millions de yens.

Entreprise de pièces de consommation

- Développement de périphériques UI (interface utilisateur)
- Développement d'équipements de télécommande et d'équipements de contrôleur de système
- Développement d'équipements de solutions de capteurs

Le montant des dépenses de recherche et développement s'élevait à 183 millions de yens.

Entreprise de composés de résine

N'est pas applicable.

Activité d'affichage Non

applicable.

Activité de vente

d'automobiles Sans objet.

autres

N'est pas applicable.

3ème [État de l'équipement]

1 [Résumé des investissements en capital, etc.]

Les investissements en capital pour l'exercice consolidé en cours comprennent l'expansion de la capacité de production et le renouvellement des équipements dans chaque division manufacturière, l'amélioration et le renforcement des fonctions de recherche et développement, etc.

Nous continuons à réaliser des investissements en capital visant à atteindre cet objectif.

L'investissement total en capital pour l'exercice consolidé en cours s'est élevé à 8 308 millions de yens, et l'investissement en capital par segment est le suivant :

C'est. Outre les immobilisations corporelles, les investissements en immobilisations incorporelles sont également inclus.

Entreprise de pièces automobiles

Pour accueillir de nouveaux modèles, augmenter la capacité de production et mettre à jour les équipements, nous avons investi dans du matériel de montage de cartes et du matériel d'assemblage d'instruments, et le montant de

l'investissement en capital s'est élevé à 6 182 millions de yens.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

Entreprise de pièces de consommation

Nous avons investi dans des équipements d'inspection, etc. pour accueillir de nouveaux modèles, augmenter la capacité de production et mettre à jour les équipements, et le montant de l'investissement en capital s'est élevé à 92 millions

de yens.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

Entreprise de composés de résine

Le montant de l'investissement en capital était de 79 millions de yens en raison des mises à jour des équipements, etc.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

entreprise d'affichage

Le montant de l'investissement en capital était de 1 million de yens en raison des mises à jour des équipements, etc.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

Entreprise de vente de voitures

Afin de renforcer davantage nos ventes, nous avons investi dans la rénovation de magasins, les essais routiers et autres renouvellements de véhicules, et le montant de l'investissement en capital s'est élevé à 1 224 millions de

yens.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

autres

Le montant de l'investissement en capital s'est élevé à 718 millions de yens, y compris les investissements destinés à l'expansion des activités et au renouvellement des équipements.

Il n'y aura aucune cession ni vente d'équipement important.

2 [État des équipements majeurs]

(1) Entreprise soumettante

(Au 31 mars 2023)

Nom du bureau (emplacement)	segment de nom	équipement Contenu	Valeur comptable (millions de yens)					employé <small>Nombre de salariés</small> (prénom)	
			machines de construction et construit	construction et matériel de transport	outils, équipement et l'équipement	atterrir (Superficie 1 000 m2)	Total des actifs au titre des droits d'utilisation		
Siège social et usine principale (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation autres	Instruments automobiles Équipement de production Matériau primaire de l'aliment d'alimentation LCD Équipement de production Autre équipement	1 173	6	213	1 920 (34)	13	3 328	448
Bureau Takami et Centre technique NS (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	Entreprise de pièces automobiles	Instruments automobiles Équipement de production	1 398	1 860	353	1 870 (71)	2	5 484	891
Centre de R&D (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	Entreprise de pièces automobiles Équipements de recherche et développement		302	63	12	562 (16)	0	942	47

(2) Filiale nationale

(Au 31 mars 2023)

Nom de l'entreprise	Nom du bureau (emplacement)	segment de nom	équipement Contenu	Valeur comptable (millions de yens)					employé <small>Nombre de salariés</small> (prénom)	
				machines de construction et construit	construction et matériel de transport	outils, équipement et l'équipement	atterrir (Superficie 1 000 m2)	Total des actifs au titre des droits d'utilisation		
N.-É. Vantech Co., Ltd.	Usine d'Ojiya (Ville d'Ojiya, préfecture de Niigata)	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation autres	Compteur automobile matériau type d'équipement de fabrication Moulage et marquage Facilité	1 241	1 588	179	1 139 (14)	56 420	548	
	Usine Takami (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	composé de résine entreprise	matériau de coloration	81	456	40	452 (vingt cinq)	- 1 028	299	
Ouest de la Nouvelle-Écosse Co., Ltd.	Usine du siège social (Ville de Shobara, préfecture d'Hiroshima)	Entreprise de pièces automobiles	Compteur automobile Usine de fabrication d'ustensiles	562	633	405	1 538 (29)	104 324	377	
	Usine Miyoshi (Ville de Miyoshi, préfecture d'Hiroshima)	Entreprise de pièces automobiles	Compteur automobile Usine de fabrication d'ustensiles	489	546	53	541 (28)	1 163	16	
NS Con Co., Ltd. monsieur en étain Vis	bureau principal (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	autres	logiciel Un équipement de développement	354	-	71	293 (6)	431 150	497	
Service Nissei Co., Ltd.	bureau principal (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	autres	Autre équipement	358	179	77	316 (1)	777 109	393	
Déjeuner scolaire Nissei Co., Ltd.	bureau principal (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	autres	Autre équipement	-	0	-	- (-)	-	0	28
Honda Quatre Roues Co., Ltd. ventes nagaoka	Siège social et usine principale (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	Entreprise de vente de voitures	matériel de vente matériel de réparation	1 369	375	28	1 696 (44)	55 362	225	
Séjour de voiture Co., Ltd. niigata	Siège social et usine principale (Ville de Nagaoka, préfecture de Niigata)	Entreprise de vente de voitures	matériel de vente matériel de réparation	51	81	9	- (-)	7	150	38
Moteur Mazda Niigata Doshu Co., Ltd.	Siège social et usine principale (Ville de Niigata, préfecture de Niigata)	Entreprise de vente de voitures	matériel de vente matériel de réparation	1 639	546	38	1 958 (43)	564 477	249	
Mazda Mobe Co., Ltd. Riti Niigata	Siège social et usine principale (Ville de Niigata, préfecture de Niigata)	Entreprise de vente de voitures	matériel de vente matériel de réparation	35	0	1	- (-)	318	355	17
Ingénieur Kyoei Alling Co., Ltd.	Siège social et usine principale (Ville d'Agano, préfecture de Niigata)	Entreprise de pièces automobiles Autres équipements		357	369	8	355 (vingt-cinq)	25 116	96	
NTI Co., Ltd.	Siège social et usine principale (Ville d'Uruma, préfecture d'Okinawa)	Entreprise de pièces automobiles Autres équipements		194	74	0	80 (11)	- 349	16	

(3) Filiales étrangères

(Au 31 mars 2023)

Nom de l'entreprise	Nom du bureau (emplacement)	segment de nom	équipement Contenu	Valeur comptable (millions de yens)					employé Nombre de personnes (prénom)	
				machines de construction et construit	et matériel de transport	outils, ustensiles et l'équipement	atterrir (Superficie 1 000 m2)	Total des actifs au titre des droits d'utilisation		
ROYAUME-UNI N.-É. Je-sha	Royaume-Uni Worcester comté	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	-	-	-	-	0	0	320
Nippon Seiki société européenne	Pays-Bas Hollande du Nord	Entreprise de pièces automobiles autres	Autre équipement	-	-	0	-	-	0	201
Nippon Seiki société polonaise	Pologne automobiles Comté de Lodz	Entreprise de pièces automobiles Japon	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	1 524	713	3	198 (54)	27	2 468	137
nouvelle Sabaina industrie	NOUS Ohio	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	336	1 239	268	27 (255)	336	2 208	406
N.-É. Interne National	NOUS Michigan	Entreprise de pièces automobiles	Autres équipements	796	202	84	550 (40)	33	1 667	202
Nippon Sei Qui de Mexique	Mexique Nouveau Léon	État du commerce des pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	1 246	3 394	64	362 (81)	— 5 068	1 450	
Nippon Sei Ki-do- entreprise brésilienne	Brésil automobiles État d'Amazonas	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	188	221	124	0 (vingt cinq)	-	535	198
Sampa Uro Compo Nent Auto entreprise motrice	Brésil sao paulo État	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	-	-	-	- (-)	-	-	0
Thaïlande-Japon Seikisha	royaume de Thaïlande dans la province de Chonburi	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	1 010	1 081	594	674 (84)	101	3 462	1 392
Thaïlande Mat Nuessha	royaume de Thaïlande Province de Chonburi	composé de résine entreprise	coloration du matériau en résine installations de transformation	114	163	-	113 (16)	20	438	102
Nippon Sei Ki Konshu Produits Ma (Thaïlande) Société	royaume de Thaïlande Province de Chonburi	Entreprise de pièces de consommation	Autres équipements	-	-	-	- (-)	-	-	0
Indonésie Nippon Seiki	Indonésie automobiles province de Banten	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	382	1 132	565	122 (80)	— 2 203	2 086	
vietnamien Compagnie Ponseiki	Viêt Nam Ville de Hanoi	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	273	642	1	- (-)	67	984	870
Da Nang Nippon Nseikisha	Viêt Nam Ville de Da Nang	Entreprise de pièces automobiles	Logiciel Matériel de développement	-	-	2	- (-)	99	101	131
Auberge NS Instruments société indienne	Inde Andhra pradesh État	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	574	1 456	18	- (-)	237	2 287	568
Auberge NS cher dessin n et à Société Redding	Inde Haryana État	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	-	-	3	- (-)	-	3	—
Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd. Ltd.	peuple chinois République Province de Guangdong	Entreprise de pièces de consommation	Assemblage d'équipements grand public Facilité	27	19	37	- (-)	111	196	175
Cérémonie Nissei à Shanghai Ltd.	peuple chinois République ville de Shanghai	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	287	701	752	- (-)	89	1 831	337
équipement de cérémonie taïwanais Feng Co., Ltd.	Taiwan Ville de Taipei	Entreprise de pièces automobiles	Autres équipements	-	-	0	- (-)	12	12	11
Nissei Processus Plastiques (Nantong) Co., Ltd.	peuple chinois République Jiangsu	composé de résine entreprise	coloration du matériau en résine installations de transformation	252	365	9	- (-)	44	672	282

Nom de l'entreprise	Nom du bureau (emplacement)	segment de nom	équipement Contenu	Valeur comptable (millions de yens)						employé Nombre de personnes (prénom)
				machines de construction et construit	outils, équipement et matériel de transport et l'équipement	atterrir (Superficie 1 000 m2)	Total des actifs au titre des droits d'utilisation			
Rituel Nissei Wuhan Ltd.	peuple chinois République provincie du Hubei	Entreprise de pièces automobiles	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	439	726	388	- (-)	173	1 727	239
Science et technologie de l'esprit japonais (Shanghai) Co., Ltd.	peuple chinois République ville de Shanghai	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation	Autre équipement	-	-	-	- (-)	151	156	71

(Remarque) 1 La valeur comptable n'inclut pas le montant des travaux de construction en cours.

2. Aucune installation majeure n'est actuellement suspendue.

3 [Plans d'installation de nouveaux équipements, de mise hors service, etc.]

(1) Nouvelle installation d'équipements importants, etc.

Nom de l'entreprise	Nom du bureau (emplacement)	segment de nom	Détails de l'équipement	Montant de l'investissement prévu		Mode de financement	Date de début	Fin prévue année et mois	après achèvement capacité croissante
				Montant total (millions de yens)	Montant déjà payé (Un million de yens)				
Service Nissei Su Co., Ltd.	bureau principal (Ville de Nagasaki, préfecture de Niigata)	autres	Travaux de construction d'un nouvel entrepôt cas	1 952	350	emprunts	2022 Peut	2023 Septembre	-
Honda Four Co., Ltd. ventes de roues nagaoka	Siège social et usine principale (Ville de Nagasaki, préfecture de Niigata)	Entreprise de vente de voitures	Ouvrier en construction d'un nouveau magasin cas	479	-	Argent emprunté	2023 Avril	2023 Décembre	-
Niigata Mazda Jidosha Co., Ltd.	Siège social et usine principale (Ville de Niigata, préfecture de Niigata)	Travaux de rénovation d'un magasin de vente de voitures		130	-	Ressources propres	2022 Décembre	2023 Peut	-
Japonais Ikipola Ndosha	république de Pologne Comté de Łódź	Entreprise de pièces automobiles	Équipement de production HUD Facilité	283	-	Argent emprunté	2023 Avril	2023 Décembre	-
	république de Pologne Comté de Łódź	Entreprise de pièces automobiles	Équipement de production HUD Facilité	590	-	Argent emprunté	2022 Novembre	2024 Avril	-
Japonais Iki de entreprise du Mexique	Mexique Nouveau Léon	Entreprise de pièces automobiles	Équipement de fabrication d'instruments Facilité	140	-	Argent emprunté	2023 Février	2023 Novembre	-
Thaïlande Ponceiki	royaume de Thaïlande Province de Chonburi	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation	Instrument automobile type d'équipement de fabrication Assemblage d'équipements grand public Facilité	116	-	Ressources propres	2022 Décembre	2023 Juin	-
Dongguan Nissei électrique Enfant Co., Ltd.	peuple chinois République Province de Guangdong	Entreprise de pièces de consommation	Assemblage d'équipements grand public Facilité	104	96	Fonds propres	2022 Août	2023 Avril	-
Shanghai Nichiyi Équipement Co., Ltd.	peuple chinois République ville de Shanghai	Entreprise de pièces automobiles Entreprise de pièces de consommation	Instrument automobile type d'équipement de fabrication	494	-	Ressources propres	2022 Décembre	2024 Janvier	-

(2) Retrait des équipements importants, etc.

N'est pas applicable.

Section 4 [Statut de l'entreprise soumettante]

1 [État des stocks, etc.]

(1) [Nombre total d'actions, etc.]

[Nombre total d'actions]

types	Nombre total d'actions autorisées (actions)
actions ordinaires	220 000 000
total	220 000 000

[Actions émises]

types	À la fin de l'exercice Nombre d'émissions (actions) (31 mars 2023)	À la date de soumission Nombre d'émissions (actions) (29 juin 2023)	Bourse d'instruments financiers cotés nom ou enregistrement financement autorisé Nom de l'association de négociants de matières premières	Contenu
actions ordinaires	60 907 599	60 907 599	Bourse de Tokyo marché standard	Le nombre d'actions par unité est de 100 actions C'est.
total	60 907 599	60 907 599	-	-

(2) [Statut des droits d'acquisition d'actions, etc.]

[Contenu du système d'options sur actions]

Date de résolution	28 juin 2011
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateur de la Société 15
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	27
La nature et le type d'actions faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions. Contenu *	Notre action commune
Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition (actions) *	2 700 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	20 juillet 2011 - 19 juillet 2041
Émission d'actions par exercice de droits d'acquisition d'actions Prix d'émission et capitalisation des actions en cas de Montant (yens) *	Prix d'émission 922,83 Montant capitalisé 462
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions *	* L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.
Échange de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle Questions concernant la saisie *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précédent la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions pour chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « nombre d'actions attribuées ») sera de 100 actions ordinaires.

Ru. Le nombre d'actions à attribuer sera calculé en fonction des divisions d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société) postérieures à la date d'attribution des droits d'acquisition d'actions. rien. pareil que ci-dessous.) ou un regroupement d'actions, l'ajustement sera effectué selon la formule suivante. Cependant, un tel ajustement sera effectué pour le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et la fraction de moins d'une action résultant de l'ajustement sera Le nombre sera arrondi à l'inférieur.

$$\text{Nombre d'actions attribuées après ajustement} = \text{Nombre d'actions attribuées avant ajustement} \times \text{Ratio de division ou de consolidation}$$

En cas de regroupement d'actions, le nombre d'actions attribuées après ajustement sera calculé à compter du lendemain de la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de regroupement d'actions, à compter du lendemain de la date d'enregistrement du regroupement d'actions. d'viser.

Ceci s'applique à partir de la date à laquelle la force se produit. Toutefois, si une proposition tendant à réduire le montant de l'excédent et à augmenter le capital ou les réserves est soumise aux actionnaires de la Société, Dans le cas où un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve de l'approbation d'une assemblée générale, le fractionnement d'actions aura lieu au plus tard à la date de clôture de l'assemblée générale des actionnaires.

Si la date d'enregistrement est utilisée comme date d'enregistrement pour une formule de division, le nombre d'actions attribuées après ajustement sera appliqué à partir du jour suivant la conclusion de l'assemblée générale des actionnaires.

Ru.

En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une fourchette raisonnable.

2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

(1) La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 20 juillet 2040.

(2) Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-après. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la

Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date

(3) Il n'est pas possible d'exercer partiellement un droit d'acquisition d'actions.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou bourse ou transfert d'actions (dans chaque cas limité aux cas dans lesquels notre société devient une filiale en propriété exclusive),)

(ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions créée lors de la fusion par consolidation ; en cas de en cas de scission par absorption, la date à laquelle la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption, la date à laquelle la société anonyme constituée lors de la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption bourse, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère à 100 % créée lors du transfert d'actions (il en va de même ci-après)) Toutefois, dans chaque cas, l'acquisition d'actions les droits des sociétés par actions énumérées à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée la « Société réorganisée ») seront délivrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer Le même nombre que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions sera livré. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre

sera déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte

de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions

La valeur des actifs à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera égale au montant de l'indemnité postérieure à la réorganisation précisé ci-dessous majoré des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition d'actions déterminée conformément au (3) ci-dessus. Le montant obtenu en multipliant par le nombre de Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée au . (6)

Questions relatives aux augmentations de capital et aux réserves de capital lors de l'émission d'actions lors de l'exercice de droits d'acquisition d'actions

Les décisions seront prises conformément aux questions pertinentes stipulées concernant les droits d'acquisition d'actions

restants. (7) Restrictions à l'acquisition de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes. Si les

propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions du Article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une proposition d'approbation d'un accord de fusion

dans lequel la Société devient une société dissoute Une proposition d'approbation

d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée Une proposition

d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous

les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	27 juin 2012
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateur de la Société 14
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	35
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	3 500 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	20 juillet 2012 - 19 juillet 2042
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 731,56 Montant de capitalisation 366
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le

nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

(1) La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 20 juillet 2041.

(2) Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits à l'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits à l'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-après. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition

d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date

(3) L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3. Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation

organisationnelle En cas de fusion de la Société (limitée aux cas dans lesquels la Société cesse d'exister à la suite d'une fusion), de scission de société par absorption ou de société par constitution en société. scission (limitée aux cas dans lesquels la Société devient une société scindée), ou bourse ou transfert d'actions (limité aux cas dans lesquels la Société devient une filiale en propriété exclusive) (collectivement dénommés ci-après « Loi sur la réorganisation »), la date d'entrée en vigueur date de la loi de réorganisation. (Pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; pour les fusions par constitution en société, la date à laquelle la société par actions créée lors de la fusion par absorption est créée ; dans le en cas de scission par absorption, la date à laquelle la scission par absorption devient effective ; et dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle est constituée la nouvelle société par actions créée lors de la scission par absorption ; , Bourse

référence à la date à laquelle la bourse entre en vigueur et à la date à laquelle la société mère en propriété exclusive établie lors du transfert d'actions est établie. pareil que ci-dessous. 236, paragraphe 1, point 8 (a) à l'article 236, paragraphe 1, point 8 de la loi sur les sociétés, dans chaque cas, les droits d'acquisition d'actions pour chacune des sociétés par actions cotées jusqu'au (e) (ci-après dénommée la « Réorganisée Entreprise») sera livré. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux les éléments suivants : La condition est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre sera

déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions du Article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	25 juin 2013
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateur de la Société 13
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	20
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre d'actions	Notre action commune
soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) * Montant à	2 000 (Remarque) 1
payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	19 juillet 2013 - 18 juillet 2043
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 388,43 Montant de capitalisation 695
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le

nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, alors le fractionnement d'actions devra être réalisé au plus tard à la date de clôture de Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 19 juillet 2042.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits à l'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits à l'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-après. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- Il n'est pas possible d'exercer partiellement un droit d'acquisition d'actions.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après))

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre sera

déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	26 juin 2014
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateur de la Société 15
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	16
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	1 600 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	18 juillet 2014 - 17 juillet 2044
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 855,37 Montant de capitalisation 928
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions

Le nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions, droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions, ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 18 juillet 2043.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- Il n'est pas possible d'exercer partiellement un droit d'acquisition d'actions.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet ; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet ; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après)

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre sera

déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de

la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	26 juin 2015
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 7 Dirigeants dirigeants de la Société 12
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	13
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre d'actions	Notre action commune
soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) * Montant à	1 300 (Remarque) 1
payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	18 juillet 2015 - 17 juillet 2045
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 2 277,56 Montant de capitalisation 1 139
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le

nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, alors le fractionnement d'actions devra être réalisé au plus tard à la date de clôture de Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 18 juillet 2044.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits à l'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits à l'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-après. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- Il n'est pas possible d'exercer partiellement un droit d'acquisition d'actions.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après))

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément avec les éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre sera

déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de

la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	28 juin 2016
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 14
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre d'actions	Notre action commune
soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) * Montant à payer	2 200 (Remarque) 1
lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	21 juillet 2016 - 20 juillet 2046
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 497,71 Montant de capitalisation 749
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le

nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une fourchette

raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 21 juillet 2045.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits à l'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits à l'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-après. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous.-Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation
d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive),) (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après))

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions Le nombre sera

déterminé conformément à (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de

la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	28 juin 2017
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 7 Dirigeants dirigeants de la Société 4
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	16
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	1 600 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	21 juillet 2017 - 20 juillet 2047
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 2 050,59 Montant de capitalisation 1 026
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précédent la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions destiné à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans

une fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 21 juillet 2046.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou bourse ou transfert d'actions (dans chaque cas limité aux cas dans lesquels notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions créée lors de la fusion par consolidation ; en cas de en cas de scission par absorption, la date à laquelle la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption, la date à laquelle la société anonyme constituée lors de la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption bourse, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère à 100 % créée lors du transfert d'actions (il en va de même ci-après)) Dans chaque cas, une société par actions cotée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société de réorganisation »)

annuel sur les titres de la société.) les droits d'acquisition d'actions seront respectivement délivrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition

est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions du Article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	27 juin 2018
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 7 Dirigeants dirigeants de la Société 4
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	100 actions
Nature et détails des actions soumises au droit d'acquisition d'actions *Nombre d'actions	Notre action commune
soumises au droit d'acquisition d'actions (actions) *Montant à payer lors de	2 100 (Remarque) 1
l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen)*	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	21 juillet 2018 - 20 juillet 2048
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 2 149,67 Montant de capitalisation 1 075
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Notes) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le nombre

d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une fourchette

raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 21 juillet 2047.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive),) (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; ci-après dénommée la date de création de la société mère à 100 % créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après)) Dans chaque cas, une société par actions énumérée à l'article 236 , paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société de réorganisation »)

annuel sur les titres de la société.) les droits d'acquisition d'actions seront respectivement délivrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition

est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition

d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet de droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé

ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée

dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de

la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est

pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social

délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de

la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	26 juin 2019
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 6
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	34
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	3 400 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	20 juillet 2019 - 19 juillet 2049
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 712,88 Montant de capitalisation 857
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Notes) 1. Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition d'actions Le

nombre d'actions soumises à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans

une fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

(1) La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 20 juillet 2048.

(2) Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous.*Les actionnaires de la Société concernant

une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date

(3) L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3. Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de

réorganisation organisationnelle Si la Société est impliquée dans une fusion (limitée aux cas où la Société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une constitution -scission de société de type (limitée aux cas où la Société devient une société scindée), ou bourse ou transfert d'actions (limitée aux cas où la Société devient une filiale en propriété exclusive) (collectivement dénommées ci-après « Loi de Réorganisation »), la date d'entrée en vigueur de la loi sur la réorganisation. (Pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; pour les fusions par voie constituée en société, la date à laquelle la société par actions créée lors de la fusion par société est créée. ; dans le cas d'une scission par absorption, la date à laquelle la scission par absorption devient effective ; et dans le cas d'une scission par absorption, la date à laquelle la nouvelle société par actions créée lors de la scission par absorption est établie ; , la date à laquelle la bourse devient effective dans le cas d'une bourse, et la date à laquelle la société mère propriétaire à 100 % s'est établie dans le transfert d'actions en relation avec le transfert d'actions ; il en va de même ci-après). dans chaque cas, une société par actions énumérée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, (a) à (e) de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « réorganisation

annuel sur les titres de la société.) les droits d'acquisition d'actions seront respectivement délivrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition

est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition

d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé

ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée

dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de

la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	26 juin 2020
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 7
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	98
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	9 800 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	18 juillet 2020 - 17 juillet 2050
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 071,27 Montant de capitalisation 536
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précédent la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions destiné à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions exerce les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 18 juillet 2049.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive),) (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après))

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	24 juin 2021
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 4
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	104
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	10 400 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	17 juillet 2021 - 16 juillet 2051
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 1 042,74 Montant de capitalisation 522
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions destiné à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions. droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

(1) La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 17 juillet 2050.

(2) Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous.*Les actionnaires de la Société concernant une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date

(3) L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive),) (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet; dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet; dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère en propriété exclusive créée lors du transfert d'actions (il en sera de même ci-après))

annuel sur les titres et, dans chaque cas, une société par actions répertoriée à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée « société réorganisée ») seront respectivement livrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition est la

suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	27 juin 2022
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 5
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités) *	249
Nature et détails des actions soumises aux droits d'acquisition d'actions * Nombre	Notre action commune
d'actions soumises aux droits d'acquisition d'actions (actions) *	24 900 (Remarque) 1
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) *	1 par action
Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	21 juillet 2022 - 20 juillet 2052
Prix d'émission des actions et montant incorporé au capital (yen) lors de l'émission des actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions *	Prix d'émission 578,73 Montant de capitalisation 290
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions*	(Note 2)
Questions relatives à la cession des droits d'acquisition d'actions * L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du Conseil d'Administration.	
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle *	(Note 3)

*Le contenu est au dernier jour de l'exercice en cours (31 mars 2023). Veuillez noter que la fin du mois précède la date de soumission (mai 2023)

31) Pour l'instant, il n'y a aucun changement sur ces questions.

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions destiné à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions, droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 21 juillet 2051.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission société), ou en bourse ou en transfert de valeurs mobilières (dans chaque cas, si notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions constituée lors de la fusion par consolidation ; en cas d'absorption- type de scission, la date à laquelle la scission par absorption prend effet, dans le cas d'une scission par voie de constitution, la date à laquelle la société par actions constituée lors de la scission par voie de constitution prend effet, dans le cas d'une bourse de valeurs, la date à laquelle la bourse devient effective et la date de création de la société mère propriétaire à 100 % en cas de transfert d'actions. Il en sera de même ci-après.

(E02214) Rapport sur les titres . 236, paragraphe 1, point 8 (a) à l'article 236, paragraphe 1, point 8 de la loi sur les sociétés, dans chaque cas, les droits d'acquisition d'actions pour chacune des sociétés par actions cotées jusqu'au (e) (ci-après dénommée la « Réorganisée Entreprise») sera livré. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux éléments suivants : La condition

est la suivante. (1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du droit d'acquisition

d'actions : Actions ordinaires de la société réorganisée. (3)

Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions. Celui-ci sera

déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des biens

à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive. Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions peuvent être exercés telle

que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions sont réglées

conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions restants. (7) Restrictions à l'acquisition

de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions du Article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

Date de résolution	28 juin 2023
Classification et nombre de destinataires (personnes)	Administrateurs de la Société 6 Dirigeants dirigeants de la Société 4
Nombre de droits d'acquisition d'actions (unités)	343
Nature et détails des actions soumises au droit de souscription	Notre action commune
Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition (actions) 34 300 (Note) 1	
Montant à payer lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions (yen) 1	par action
Durée d'exercice des droits d'acquisition d'actions	21 juillet 2023 - 20 juillet 2053
Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions	(Note 2)
Questions relatives au transfert des droits d'acquisition d'actions	L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration.
Questions relatives à l'émission de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle	(Note 3)

(Note) 1 Nombre d'actions soumises au droit d'acquisition

Le nombre d'actions destiné à chaque droit d'acquisition d'actions (ci-après dénommé le « Nombre d'Actions Attribuées ») sera de 100 actions ordinaires de la Société. En outre, le nombre d'actions attribuées sera ajusté selon la formule suivante si la Société procède à un regroupement d'actions (y compris l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ; il en sera de même ci-après) ou à un regroupement d'actions après la date d'attribution des actions, droits d'acquisition. Toutefois, cet ajustement portera sur le nombre d'actions attribuées au titre des droits d'achat d'actions qui n'auront pas été exercés à ce moment-là, et toute fraction inférieure à une action résultant de cet ajustement sera arrondie à l'inférieur.

Nombre d'actions attribuées après ajustement = Nombre d'actions attribuées avant ajustement × Ratio de division ou de consolidation

En cas de fractionnement d'actions, le nombre rajusté d'actions à attribuer s'appliquera à compter du jour suivant la date d'enregistrement du regroupement d'actions, et en cas de fractionnement d'actions, à compter de la date effective de celui-ci. Toutefois, si un fractionnement d'actions est réalisé sous réserve qu'une proposition de réduction du montant de l'excédent et d'augmentation de capital ou de réserves soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le fractionnement d'actions sera réalisé au plus tard à la date de clôture de l'action. Si la date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions est fixée comme date d'enregistrement d'un fractionnement d'actions, le nombre ajusté d'actions à attribuer s'appliquera à partir du jour suivant la conclusion de

l'assemblée générale des actionnaires concernée. En complément de ce qui précède, s'il est nécessaire d'ajuster le nombre d'actions attribuées, le nombre d'actions attribuées sera ajusté dans une

fourchette raisonnable. 2 Conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions

- La personne à laquelle des droits d'acquisition d'actions ont été attribués (ci-après dénommée "titulaire de droits d'acquisition d'actions") sera informée de la date à laquelle 10 jours se sont écoulés à compter du lendemain du jour où elle perd son droit d'acquisition d'actions. ou de ses fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions ne pouvant être exercés que d'ici là. Toutefois, même si le titulaire des droits d'acquisition d'actions occupe les fonctions d'administrateur ou de mandataire social de la Société, les droits d'acquisition d'actions pourront être exercés après le 21 juillet 2052.
- Par dérogation au (1) ci-dessus, les titulaires de droits d'acquisition d'actions et leurs héritiers ne peuvent exercer leurs droits d'acquisition d'actions que dans le délai fixé dans les cas précisés ci-dessous. Toutefois, cela exclut le cas où les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée sont délivrés aux titulaires de droits d'acquisition d'actions conformément aux questions concernant la délivrance des droits d'acquisition d'actions dans le cadre de l'acte de réorganisation comme indiqué dans la (Note 3) ci-dessous. Les actionnaires de la Société concernant une proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une société dissoute, une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la Société devient une société scindée, ou une proposition d'approbation d'un accord de bourse ou plan de transfert d'actions dans lequel la Société devient une filiale en propriété exclusive. S'il est approuvé par une assemblée générale (si une résolution d'une assemblée générale des actionnaires n'est pas requise, une résolution du conseil d'administration de la Société ou une décision d'un dirigeant mandataire social délégué en vertu aux dispositions de l'article 416, alinéa 4 de la loi sur les sociétés), cette approbation ou décision. 15 jours à compter du lendemain de la date
- L'exercice partiel d'un droit d'acquisition d'actions n'est pas autorisé.

3 Questions relatives à la délivrance de droits d'acquisition d'actions dans le cadre d'actions de réorganisation organisationnelle

Si notre société subit une fusion (limitée aux cas dans lesquels notre société cesse d'exister à la suite d'une fusion), une scission de société par absorption ou une scission de société par constitution (dans chaque cas limitée aux cas dans lesquels notre société devient une scission) société), ou bourse ou transfert d'actions (dans chaque cas limité aux cas dans lesquels notre société devient une filiale en propriété exclusive), (ci-après collectivement dénommés « actes de réorganisation organisationnelle »), la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle (pour les fusions par absorption, la date à laquelle la fusion par absorption devient effective ; en cas de fusion, la date à laquelle est constituée la société par actions créée lors de la fusion par consolidation ; en cas de cas de scission par absorption, la date à laquelle la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption, la date à laquelle la société anonyme constituée lors de la scission par absorption prend effet ; en cas de scission par absorption bourse, la date à laquelle la bourse devient effective ; (ci-après dénommée la date de création de la société mère à 100 % créée lors du transfert d'actions (il en va de même ci-après)) Toutefois, dans chaque cas, l'acquisition d'actions les droits des sociétés par actions énumérées à l'article 236, paragraphe 1, point 8, A à E de la loi sur les sociétés (ci-après dénommée la « Société réorganisée ») seront délivrés. Dans ce cas, les droits d'acquisition d'actions restants seront éteints et la Société Réorganisée émettra de nouveaux droits d'acquisition d'actions. Toutefois, le contrat de fusion par absorption, le contrat de fusion par constitution, le contrat de scission par absorption, le plan de scission par incorporation, le contrat de bourse ou le plan de transfert d'actions stipulent que les droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée seront délivrés conformément aux les éléments suivants : La condition est la suivante.

(1) Nombre de droits d'acquisition d'actions de la société réorganisée à livrer

Le même nombre de droits d'acquisition d'actions que les droits d'acquisition d'actions restants détenus par les titulaires de droits

d'acquisition d'actions seront délivrés. (2) Nature des actions de la société réorganisée faisant l'objet du

droit d'acquisition d'actions : Actions ordinaires de la société

réorganisée. (3) Nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition

d'actions. Celui-ci sera déterminé conformément à la (Note) 1 ci-dessus, en tenant compte des conditions de l'acte de réorganisation, etc.

(4) Valeur des biens à apporter lors de l'exercice des droits d'acquisition d'actions La valeur des

biens à apporter lors de l'exercice de chaque droit d'acquisition d'actions à livrer sera déterminée conformément au (3) ci-dessus sur la base du montant du paiement post-

réorganisation précisé ci-après, le montant obtenu en multipliant le nombre d'actions de la société réorganisée faisant l'objet des droits d'acquisition y afférents. Le montant à payer après

la réorganisation sera de 1 yen par action de la société réorganisée qui peut être livrée en exerçant chaque droit d'acquisition d'actions à livrer.

(5) Période pendant laquelle les droits à l'achat d'actions peuvent être exercés

La « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions » débutera à la date de début de la période pendant laquelle les droits d'acquisition d'actions peuvent être exercés telle que

précisée dans la « Période d'exercice des droits d'acquisition d'actions », ou à la date d'entrée en vigueur de l'acte de réorganisation organisationnelle, selon la date la plus tardive.

Jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle les droits à l'acquisition d'actions

peuvent être exercés telle que précisée au . (6) Les questions relatives à l'augmentation du capital et aux réserves de capital en cas d'émission d'actions lors de l'exercice des droits

d'acquisition d'actions sont réglées conformément aux questions prévues pour les droits d'acquisition d'actions

restants. (7) Restrictions à l'acquisition de droits d'acquisition d'actions par transfert

L'acquisition de droits d'acquisition d'actions par cession nécessite l'accord du conseil d'administration de la société réorganisée.

(8) Les raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

sont déterminées conformément aux raisons et conditions d'acquisition des droits d'acquisition d'actions

restants. Les raisons et conditions d'acquisition du solde des droits d'acquisition d'actions sont les suivantes.

Si les propositions suivantes , , , ou sont approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société (si une résolution de l'assemblée générale des actionnaires n'est

pas requise, la résolution du conseil d'administration de la société ou les dispositions de l'article 416, alinéa 4 du Code des Sociétés) (En cas de décision de nomination d'un mandataire social

délégué), la Société pourra acquérir à titre gratuit des droits d'acquisition d'actions à une date déterminée séparément par le Conseil d'Administration. Une

proposition d'approbation d'un accord de fusion dans lequel la Société devient une

société dissoute Une proposition d'approbation d'un accord de scission ou d'un plan de scission dans lequel la

Société devient une société scindée Une proposition d'approbation d'un contrat de bourse ou d'un plan de transfert d'actions dans

laquelle la Société devient une filiale en propriété exclusive Tous les documents émis par la Société Quant au détail des actions, l'approbation de la Société est requise pour l'acquisition des actions par transfert.

Une proposition d'approbation de modifications des statuts qui prévoient des dispositions concernant

L'approbation de la Société est requise pour l'acquisition de la catégorie d'actions faisant l'objet des droits d'acquisition d'actions par transfert, ou pour l'acquisition par la Société de la

totalité de la catégorie d'actions par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. les modifications des statuts qui prévoient

[Contenu du régime de droits]

N'est pas applicable.

[Statut des autres droits d'acquisition d'actions, etc.]

N'est pas applicable.

(3) [Statut d'exercice, etc. des obligations d'entreprises comportant un droit d'acquisition d'actions avec clauses de

révision du prix d'exercice, etc.] Non applicable.

(4) [Évolution du nombre total d'actions émises, du capital, etc.]

date	Augmentation/diminution du nombre total d'actions émises (actions)	Total des actions en circulation (actions)	Augmentation/diminution de capital (Un million de yens)	Solde du capital (Un million de yens)	Augmentation/diminution des réserves de capital (millions de yens)	Solde de la réserve de capital (millions de yens)
1 avril 2009 - 31 mars 2010 (note)	52 129 60 907	599	vpp 000	14 494	vpp 000	6 214

(Note) L'augmentation est due à l'exercice du droit d'acquisition d'actions pour les obligations avec droit d'acquisition d'actions.

(5) [Statut par le propriétaire]

Au 31 mars 2023

classification	État du stock (100 actions par unité)								Moins d'une unité État des stocks (KK)
	le gouvernement et public local groupe	institution financière	produits financiers Commerçant	Autre société	Sociétés étrangères, etc.		individuel autres	total	
					individu non ir	individuel			
Nombre d'actionnaires (personne)	-	vingt six	31	132	156	vingt deux	6 829	7 195	-
Nombre d'actions détenues (Unité)	- 146 091		11 150 114	650 190 029			140 146 507 608 567		50 899
Nombre d'actions détenues Ratio (%) (Note)	- 24,01		1,83	18,84	31,23	0,02	24,07	100,00	-

1. Sur les 559 571 actions propres, 5 595 unités sont incluses dans la rubrique « Particuliers et autres » et 71 actions sont incluses dans la rubrique « Statut des actions inférieures à une unité ».

2. Les «Autres sociétés» ci-dessus comprennent 6 unités d'actions détenues au nom de Japan Securities Depository Center, Inc.

3. Le « Statut des actions constituant moins d'une unité » ci-dessus comprend 50 actions au nom de Japan Securities Depository Center, Inc.

(6) [Statut des principaux actionnaires]

Au 31 mars 2023

nom ou prénom	adresse	Nombre d'actions détenues (1 000 actions)	Actions émises (Actions propres sauf.)de par rapport au nombre total Nombre d'actions détenues rapport(%)
Société par actions de l'industrie automobile Honda	2-1-1 Minami Aoyama, Minato-ku, Tokyo	3 753	6,21
Alps Alpine Co., Ltd. 1-7 Yukiitani Otsukacho, Ota-ku, Tokyo		3 000	4,97
JP MORGAN CHASE BANQUE 385632 (Procureur permanent : Mizuho Bank, Ltd. Département des ventes de paiement)	25 BANK STREET, CANARY WHARF, LONDRES, E14 5JP, ROYAUME-UNI (Échangeur Shinagawa, 2-15-1 Konan, Minato-ku, Tokyo) T Bâtiment A)	2 933	4,86
BBH POUR LA FIDÉLITÉ À BAS PRIX FONDS D'ACTIONNARIAT (PRINCIPAL TOUS SOUS-PORTFEUILLE SECTORIEL) (Procureur permanent : Mitsubishi UFJ Bank, Ltd. doublier)	245 SUMMER STREET BOSTON, MA 02210 ÉTATS-UNIS (2-7-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo Entreprise de paiement Département)	2 040	3,38
Banque Mitsubishi UFJ, Ltd.	2-7-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo	1 779	2,94
Nippon Seiki Co., Ltd. Association d'actionnariat salarié	2-2-34 Higashizao, ville de Nagaoka, préfecture de Niigata	1 713	2,83
La banque Daishi Hokuetsu, Ltd.	1071-1 Higashihorimae-dori 7-cho, Chuo-ku, ville de Niigata, préfecture de Niigata	1 568	2,59
Yamaha Motor Co., Ltd.	2500 Shingai, ville d'Iwata, préfecture de Shizuoka	1 217	2,01
Nichia Chemical Industries, Ltd.	491-100 Nakamachioka, ville d'Anan, préfecture de Tokushima	1 188	1,96
Japon Master Trust Banque de confiance Co., Ltd.	2-11-3 Hamamatsucho, Minato-ku, Tokyo	1 136	1,88
total	-	20 330	33,68

(Notes) 1. Parmi le nombre d'actions détenues ci-dessus, le nombre d'actions liées aux activités de fiducie est le suivant.

Japon Master Trust Bank Co., Ltd.

1 136 mille actions

2 Rapport sur les modifications apportées au rapport sur les détentions de gros volumes soumis par Fidelity Investment Trust Co., Ltd. au Bureau des finances locales de Kanto le 9 décembre 2013.

Le 2 décembre 2013, nous avons reçu un rapport indiquant que la société possède les actions suivantes.

Il n'est pas possible de confirmer le nombre réel d'actions détenues au 31 mars 2019, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans le statut d'actionnaires majeurs ci-dessus.

Ouais.

Le contenu du rapport de modification vers le rapport de propriété en grand volume est le suivant.

nom ou prénom		Nombre de certificats d'actions détenus (1 000 actions)	Taux de détention des actions (%)
Fidelity Investment Trust Co., Ltd.	Adresse : 4-3-1 Toranomon, Minato-ku, Tokyo Tour de confiance de Shiroyama	1 878	3.08
total	-	1 878	3.08

3. Dans le rapport de modification du rapport de possession en gros volume daté du 7 septembre 2022, F.M.R.

Bien qu'il soit indiqué que LLC détient les actions suivantes au 31 août 2022, la Société

Il n'est pas possible de confirmer le nombre réel d'actions détenues au 31 mars 2019, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans le statut d'actionnaires majeurs ci-dessus.

Ouais.

Le contenu du rapport de modification vers le rapport de propriété en grand volume est le suivant.

nom ou prénom	adresse	Nombre de certificats d'actions détenus (1 000 actions)	Taux de détention des actions (%)
E F E M A R E L L Mer (FMR LLC)	Patron, Massachusetts, États-Unis 02210 245, rue Summer, Tong. 245, rue Summer, Boston, Massachusetts 02210, États-Unis)	3 282	5.39
total	-	3 282	5.39

4. Dans le rapport sur les modifications apportées au rapport sur la propriété en grand volume daté du 5 septembre 2016, qui peut être consulté par le public, Mitsubishi UFJ Co., Ltd.

Bien qu'il soit indiqué que Groupe Financier détenait les actions suivantes au 29 août 2016,

Au 31 mars 2023, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le nombre effectif d'actions détenues par une société autre que Bank of Mitsubishi UFJ, Ltd.

Ils ne sont donc pas inclus dans le statut d'actionnaires majeurs ci-dessus.

Le contenu du rapport de modification vers le rapport de propriété en grand volume est le suivant.

nom ou prénom	adresse	Nombre de certificats d'actions détenus (1 000 actions)	Taux de détention des actions (%)
Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd.	2-7-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo	1 779	2,92
Mitsubishi UFJ Trust and Banking Corporation	1-4-5 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo	778	1,28
total	-	2 557	4.20

5 Dans le rapport sur les modifications apportées au rapport sur les grandes exploitations en date du 23 mars 2023, qui peut être consulté par le public, T. Rowe Pl.

Bien qu'il soit indiqué qu'IS Japan Co., Ltd. détient les actions suivantes au 15 mars 2023,

La société n'étant pas en mesure de confirmer le nombre réel d'actions détenues au 31 mars 2023, elle n'est pas incluse dans le statut d'actionnaire majoritaire ci-dessus.

Pas encore.

Le contenu du rapport de modification vers le rapport de propriété en grand volume est le suivant.

nom ou prénom	adresse	Nombre de certificats d'actions détenus (1 000 actions)	Taux de détention des actions (%)
Prix T. Rowe Japan Co., Ltd	1-9-2 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo Gran Tokyo Tour Sud, 10e étage	4 225	6,94
total	-	4 225	6,94

La Société a déterminé qu'elle est un actionnaire majeur sur la base de la déclaration contenue dans le rapport de modification du rapport sur la propriété à grande échelle soumis par la Société au Bureau financier local de Kanto.

A ce titre, nous avons déposé un rapport extraordinaire (évolution des principaux actionnaires) le 24 novembre 2020. De plus, l'entreprise est un acteur majeur

Nous avons déposé un rapport extraordinaire (changement d'actionnaires majeurs) le 20 février 2023, car il relève de la catégorie de cessation d'actionnaire.

Masu.

6 Dans le rapport sur les modifications apportées au rapport sur la propriété en grand volume, disponible pour inspection publique à compter du 3 mars 2021, Japan Value In

Bien qu'il soit indiqué que Vestars Co., Ltd. détient les actions suivantes au 26 février 2021,

Le nombre réel d'actions détenues au 31 mars 2023 ne pouvant être confirmé, il n'est pas pris en compte dans le statut des actionnaires majeurs ci-dessus.

Non.

Le contenu du rapport de modification vers le rapport de propriété en grand volume est le suivant.

nom ou prénom	adresse	Nombre de certificats d'actions détenus (1 000 actions)	Taux de détention des actions (%)
Investisseur de valeur au Japon Z Co., Ltd	1-8-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo	2 439	4.01
total	-	2 439	4.01

7 La Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. a changé son nom commercial pour The Bank of Mitsubishi UFJ, Ltd. le 1er avril 2018.

vinaigre.

(7) [Statut des droits de vote]

[Actions émises]

Au 31 mars 2023

classification	Nombre d'actions (actions)	Nombre de droits de vote (pièces)	Contenu
Actions sans droit de vote	-	-	-
Actions à droit de vote restreint (actions propres, etc.)	-	-	-
Actions à droit de vote restreint (autres)	-	-	-
Actions avec plein droit de vote (actions propres, etc.)	(Actions propres) actions ordinaires 559 500	-	-
Actions à droit de vote total (autres)	Actions ordinaires 60 297 200	602 972	-
Actions de moins d'une unité	actions ordinaires 50 899	-	-
Nombre total d'actions émises	60 907 599	-	-
Droits de vote de tous les actionnaires	-	602 972	-

(Remarques) 1. Les actions ordinaires dans la colonne « Actions avec plein droit de vote (autres) » comprennent 600 actions au nom de Japan Securities Depository Center, Inc.

Je vais. De plus, la colonne « Nombre de droits de vote » comprend le nombre de droits de vote liés aux actions à plein droit de vote détenues au nom de l'organisme, qui est de 6. Masu.

2. Les actions ordinaires dans la colonne « Actions inférieures à une unité » comprennent 71 actions propres détenues par la Société et les actions détenues au nom de Japan Securities Depository Center, Inc. Contient 50 actions.

[Actions propres, etc.]

Au 31 mars 2023

Le nom du propriétaire ou nom	adresse du propriétaire	Nom personnel	Le nom de quelqu'un d'autre	Nombre d'actions détenues	Actions émises
		Nombre d'actions détenues (KK)	Nombre d'actions détenues (KK)	somme de (KK)	par rapport au nombre total Nombre d'actions détenues pourcentage (%)
(Actions propres) Nippon Seiki Co., Ltd.	Higashizao, ville de Nagaoka, préfecture de Niigata 2-2-34	559 500	-	559 500	0,91
total	-	559 500	-	559 500	0,91

2 [Statut d'acquisition des actions propres, etc.]

[Type d'actions, etc.] Acquisition d'actions ordinaires conformément à l'article 155, point 7 de la Loi sur les sociétés

(1) [Statut de l'acquisition par résolution de l'assemblée générale des actionnaires]

N'est pas applicable.

(2) [Statut de l'acquisition par résolution du Conseil d'Administration]

N'est pas applicable.

(3) [Contenu qui ne repose pas sur une résolution d'une assemblée générale des actionnaires ou une résolution du conseil d'administration]

classification	Nombre d'actions (actions)	Prix total (yens)
Actions propres acquises au cours de l'exercice en cours	120	106 440
Actions propres acquises sur la période	78	68 484

(Note) Les actions propres acquises au cours de la période en cours comprennent les achats d'actions constituant moins d'une unité depuis le 1er juin 2023 jusqu'à la date de dépôt du présent rapport sur les valeurs mobilières.

Cela n'inclut pas le nombre d'actions dû à la bourse.

(4) [Statut de traitement et statut de détention des actions propres acquises]

classification	Exercice en cours		Période actuelle	
	Nombre d'actions (actions)	Prix total de cession (cercle)	Nombre d'actions (actions)	Prix total de cession (cercle)
Actions propres acquises pour lesquelles un souscripteur a été sollicité	-	-	-	-
Actions propres qui ont été annulées	-	-	-	-
Transferts liés aux fusions, bourses, livraisons d'actions et scissions d'entreprises Actions propres acquises et transférées	-	-	-	-
Autres (exercice des droits d'acquisition d'actions)	24 600	42 730 200	-	-
Autres (ventes pour demande d'achat supplémentaire d'actions inférieures à une unité)	-	-	-	-
Nombre d'actions propres détenues	559 571	-	559 649	-

(Note) Les actions propres détenues au cours de la période en cours incluent les achats d'actions constituant moins d'une unité depuis le 1er juin 2023 jusqu'à la date de création du présent rapport sur les valeurs mobilières.

N'inclut pas le nombre d'actions résultant d'une acquisition, d'un achat complémentaire ou de l'exercice de droits d'acquisition d'actions.

3 [Politique de dividendes]

Basée sur le principe de continuer à fournir des dividendes stables aux actionnaires, la Société reconnaît que la détermination du montant des dividendes est la politique la plus importante pour la direction.

Notre objectif est de générer des bénéfices en prenant pleinement en compte les tendances actuelles.

Notre politique fondamentale est de verser des dividendes sur les excédents deux fois par an : un acompte sur dividende et un dividende de fin d'année. Organe de décision pour les dividendes des excédents est le conseil d'administration.

Le dividende pour la période en cours sera de 20 yens par action en guise de dividende de fin d'année, et de 40 yens par action, y compris un acompte sur dividende de 20 yens, dans le but d'assurer les réserves internes nécessaires et de restituer les bénéfices aux actionnaires par le biais de dividendes continus. ... Je suis là. En conséquence, le taux de distribution du dividende pour la période en cours s'élève à 174,9 %.

a fait. En

ce qui concerne les réserves internes, nous maintiendrons une base commerciale stable tout en réalisant des investissements anticipés dans la recherche et le développement stratégiques qui conduiront à une nouvelle croissance.

Nous utiliserons efficacement les fonds pour développer et renforcer nos systèmes de production et de vente nationaux et étrangers afin de développer nos activités mondiales.

La Société a établi dans ses statuts que « Par résolution du Conseil d'administration, des acomptes sur dividendes peuvent être payés avec le 30 septembre de chaque année comme date d'enregistrement. »

Je suis impatient d'y être.

Les dividendes provenant de l'excédent dont la date d'enregistrement tombe dans l'exercice en cours sont les suivants.

Date de résolution	Montant total des dividendes (millions de yens)	Montant du dividende par action (yens)
Résolution du conseil d'administration du 31	1 206	20,0
octobre 2022 Résolution du conseil d'administration du 22 mai 2023	1 206	20,0

4 [Statut de la gouvernance d'entreprise, etc.]

(1) [Aperçu de la gouvernance d'entreprise] Philosophie de base en matière

de gouvernance d'entreprise

Nous nous efforçons d'entretenir des relations de confiance avec nos actionnaires, employés, clients, partenaires commerciaux, créanciers, communautés locales et autres parties prenantes.

Nous accordons une grande importance au responsable.

En outre, afin de parvenir à une croissance durable et d'augmenter la valeur de l'entreprise à moyen et long terme, nous promouvons une divulgation appropriée des informations, y compris des informations non financières, et une gouvernance d'entreprise qui favorise une prise de décision transparente, équitable, rapide et décisive par administrateurs et autres. Nous reconnaissons que la mise en place d'un système de gouvernance et un dialogue constructif avec les actionnaires sont les questions les plus importantes.

Nous continuerons à œuvrer pour parvenir à une croissance durable et accroître la valeur de l'entreprise à moyen et long terme.

Aperçu du système de gouvernance d'entreprise et raisons pour l'adoption du système 1. Conseil

d'administration

Le conseil d'administration est composé de 11 administrateurs (M. Koichi Sato, M. Keiichi Nagano, M. Masatoshi Higashi, M. Yuji Osaki, M. Masahiro Yoshihara, M. Kazuhiko Murayama,

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs externes (M. Tatsuya Nagai, M. Etsuo Saiki, M. Eiko Toyama, M. Kitayoshi Suzuki et M. Toshihiko Enomoto), dont 4 administrateurs externes (M. Etsuo Saiki, M. Eiko Toyama, M. Kitayoshi Suzuki et M. Toshihiko Enomoto). Le conseil d'administration se réunit régulièrement une fois par mois pour représenter les intérêts des actionnaires, prendre les décisions de gestion de base et superviser l'exécution des affaires. 2. Comité d'audit et de surveillance

Le comité d'audit et de surveillance est composé de cinq membres (un membre à temps plein du comité d'audit et de surveillance, M. Tatsuya Nagai, et quatre administrateurs externes, M. Etsuo Saiki, M. Eiko Toyama, M. Kitayoshi Suzuki et M. Toshihiko Enomoto). Nous nous efforçons de mener des audits efficaces conformément à la politique d'audit, aux éléments d'audit prioritaires, à la répartition des tâches, etc. énoncés dans le plan d'audit approuvé par le conseil d'administration. Lors de la réalisation des audits, nous agissons de manière à contribuer à la croissance durable du groupe d'entreprises en auditant l'exécution des tâches par les administrateurs d'un point de vue équitable et neutre, et nous développerons et améliorerons également le système de gouvernance d'entreprise et le système de contrôle interne. Nous veillons à promouvoir ce principe dans nos travaux d'audit. 3. Comité de nomination

Le comité de nomination est composé de cinq administrateurs (dont trois administrateurs externes), le président étant M. Etsuo Saiki et les membres étant Hiroshi Sato.

M. Hajime, M. Yuji Osaki, M. Eiko Toyama et M. Kitayoshi Suzuki. Le comité de nomination s'est réuni six fois au cours de l'exercice sous revue et, sur la base de consultations avec le conseil d'administration, a délibéré sur les politiques de base concernant la nomination des administrateurs, a délibéré et fait rapport sur les candidats administrateurs, et a formulé et rendu compte des matrices de compétences pour les administrateurs. Nous le faisons. 4. Comité des rémunérations

Le comité de rémunération est composé de cinq administrateurs (dont trois administrateurs externes), présidé par M. Etsuo Saiki et composé de Hiroshi Sato.

M. Hajime, M. Masatoshi Higashi, M. Kitayoshi Suzuki et M. Toshihiko Enomoto. Le Comité de Rémunération s'est réuni sept fois au cours de l'exercice sous revue et, sur la base de la consultation du Conseil d'Administration, a délibéré sur la politique de base pour la détermination de la rémunération des Administrateurs et a délibéré et fait rapport sur la rémunération individuelle des Administrateurs. 5. Réunion de direction

En principe, la Société tient une réunion de direction deux fois par mois, composée d'administrateurs nommés par le Conseil d'administration (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'audit et de surveillance) et de 12 dirigeants mandataires sociaux ayant le niveau de direction générale ou supérieur, et le Conseil Le conseil d'administration prend les décisions et nous examinerons à l'avance les questions à traiter.

Les décisions concernant l'exécution des affaires de la Société sont prises dans le cadre prévu par le Règlement du Comité de Direction. De plus, toujours

Les membres du Comité d'Audit et de Surveillance assistent aux réunions de la direction et donnent leur avis si nécessaire. 6. Réunion du siège

La Société tient une réunion du Siège, composée de 12 personnes désignées par l'Administrateur Représentant, le Président et le Directeur Général, y compris des représentants de chaque division, en principe deux fois par mois. En plus de tenir des discussions transversales sur des questions qui couvrent le En fonction du calendrier de l'entreprise, le comité s'engage également dans des discussions approfondies d'un point de vue commercial pour identifier les problèmes liés à l'exécution des activités et discuter des politiques de réponse. Nous effectuons également une sélection préliminaire des projets d'investissement importants. 7.5

Organe de réunion

Notre entreprise a créé cinq organes de réunion : la « Réunion de stratégie de commande », la « Réunion de qualité », la « Réunion de coûts », la « Réunion de technologie » et la « Réunion de productivité ».

Thème comme base de soutien, thème de processus (thème manifeste)

En plus de promouvoir des thèmes qui répondent aux enjeux actuels et de rendre compte des résultats au comité de direction, le comité délibère également sur les investissements initiaux et les investissements à risque connexes. Chaque département rend compte des résultats à l'Assemblée des Directeurs Généraux.

8. Conseil de promotion du contrôle interne

La Société a mis en place un Comité de promotion du contrôle interne, qui reçoit des rapports périodiques des principaux comités et évalue leur fonctionnement efficace dans le cadre du système de contrôle interne. Les résultats sont communiqués au directeur représentatif, au président-directeur général et au conseil d'administration, et les améliorations nécessaires sont apportées en fonction de ces évaluations. 9. Audit interne Le Bureau d'Audit, qui est un service d'audit interne indépendant sous le contrôle direct du Directeur Représentant, du Président et du Directeur Général de la Société, crée un plan d'audit

interne annuel basé sur le « Règlement sur l'Audit Interne » et mène des activités internes et audits connexes visant à améliorer le contrôle interne. Le comité confirme et évalue si les filiales ont violé les lois et règlements internes et l'efficacité des systèmes de contrôle interne, signale et formule des recommandations sur les lacunes et les domaines d'amélioration et rend compte des résultats au directeur représentatif, président, et directeur général, et rend compte au Comité d'Audit et de Surveillance. En outre, l'état de mise en œuvre doit être signalé au comité de direction, au conseil d'administration ou aux deux sous la direction du directeur représentatif, du président, du directeur général, etc.

Je vais. 10.

Raisons de l'adoption du système actuel

Afin de promouvoir efficacement des mesures visant à résoudre les problèmes que notre groupe doit résoudre, nous pensons qu'il est essentiel de prendre des décisions rapides et appropriées et qu'il est important de renforcer nos fonctions de gestion. Pour cette raison, outre les réunions du conseil d'administration, la Société tient régulièrement des réunions de direction et des réunions des directeurs généraux pour discuter et examiner des questions importantes liées à l'exécution des affaires.

La Société nomme des personnes ayant une expérience en gestion d'entreprise, des professeurs d'université, des comptables fiscaux et des avocats comme administrateurs externes, et leur vaste expérience et leur large éventail de fonctions Nous espérons qu'il mettra à profit sa perspicacité et son haut niveau d'expertise dans la gestion de notre entreprise.

Les administrateurs externes fournissent des recommandations et des conseils d'un point de vue objectif et neutre basé sur leurs connaissances spécialisées et leur expérience lors des réunions du conseil d'administration. Ce faisant, ils pourront participer à la prise de décision en matière de gestion et, du point de vue comptable et juridique, ils seront plus indépendants de l'extérieur.

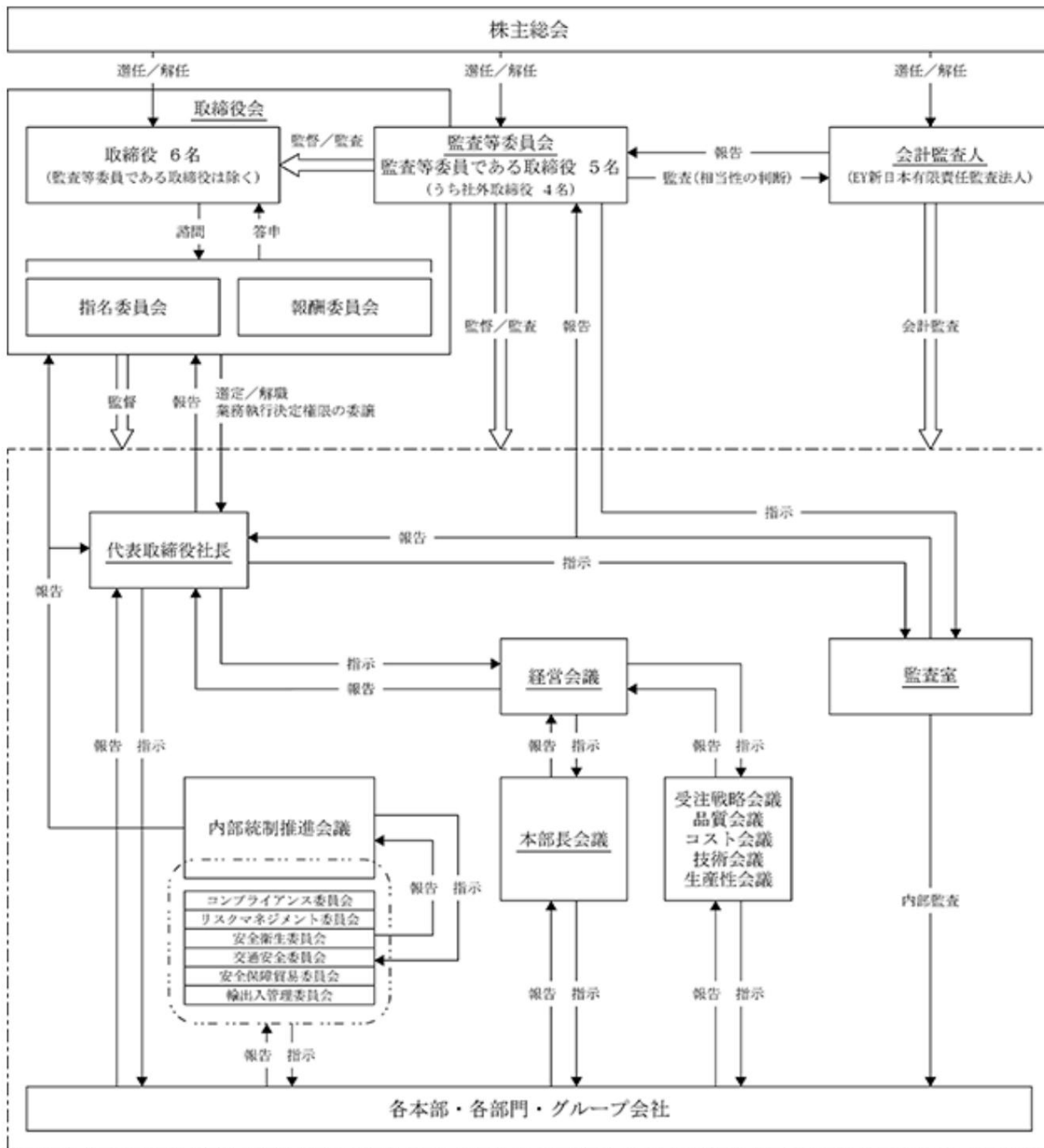
En effectuant des audits de notre point de vue, nous remplissons pleinement notre fonction de contrôle.

Sur la base de ce qui précède, nous avons déterminé que l'efficacité de la gouvernance d'entreprise peut être garantie et avons adopté le système actuel.

vinagre.

Un diagramme schématique du système de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne de notre entreprise est présenté ci-dessous.

Matériel de référence : Diagramme schématique



Autres questions liées à la gouvernance d'entreprise A. Concept

de base concernant le système de contrôle interne et son état d'avancement

1. Système permettant de garantir que l'exécution des tâches par les administrateurs et les employés est conforme aux lois et règlements et aux statuts 1)

L'administrateur représentatif, le président et le directeur général déclare que les activités d'entreprise du Groupe mettent l'accent sur la conformité, et cette déclaration de conformité est pleinement

approuvée. Nous diffuserons l'information en la publiant dans un livret que les dirigeants et les employés auront à tout moment sur eux. En outre, nous établirons des lignes directrices en matière d'action en matière de conformité, y compris un aperçu du système de reporting interne, pour favoriser un esprit de respect des lois et de l'éthique sociale chez tous les dirigeants et employés, et garantir que le respect des lois et de l'éthique sociale est une condition préalable aux activités de l'entreprise. .

2) Un comité de conformité sera établi et un administrateur ou un dirigeant désigné par l'administrateur représentatif, le président et le dirigeant sera nommé responsable de la conformité, et ce comité développera un système de conformité à l'échelle de l'entreprise et discutera des problèmes et des enjeux. Nous nous efforcerons de comprendre et de sensibiliser, de discuter des questions importantes liées aux violations de conformité et de promouvoir l'amélioration continue.

Par ailleurs, les administrateurs et dirigeants en charge de chaque activité analyseront et prendront des contre-mesures pour les risques de non-conformité spécifiques à chaque division commerciale. Nous continuerons à améliorer la qualité.

3) Créez une hotline de conformité où les employés peuvent signaler rapidement tout problème de conformité qu'ils découvrent.

Le comité constitué au sein du comité de reporting interne examinera le contenu du lanceur d'alerte, discutera et décidera des mesures à prendre pour éviter que cela ne se reproduise avec le service concerné et visera à déployer le système dans toute l'entreprise, augmentant ainsi l'utilisation du système. ce.

En outre, nous avons mis en place un point de contact externe pour les avocats, et les avocats qui reçoivent une alerte le signalent rapidement au comité de conformité.

Nous établissons un système pour informer le public des problèmes et nous efforcerons de détecter et de résoudre les problèmes le plus tôt possible.

2. Système de stockage et de gestion des informations liées à l'exécution des fonctions des administrateurs

1) Concernant les informations liées à l'exécution des fonctions des administrateurs, nous gérons de manière appropriée la création et la publication des réglementations connexes basées sur les réglementations de gestion des documents, clarifierons le système de gestion de la confidentialité sur la base des réglementations de gestion de la confidentialité et gérons les documents dans le cadre de ce système de gestion, ou médias électromagnétiques (ci-après dénommés C'est ce qu'on appelle des « documents, etc »), puis stockez-les et gérez-les de manière appropriée en définissant des restrictions d'affichage si nécessaire.

2) Un système de stockage et de gestion sera mis en place pour garantir que ces documents, etc. puissent être consultés immédiatement par les

administrateurs si nécessaire. 3. Réglementations et autres systèmes de gestion des

risques de perte 1) Concernant les risques liés à la conformité, à l'environnement, aux sinistres, à la qualité, à la sécurité de l'information, au contrôle des exportations, etc., chaque service en charge établit des règles et des lignes directrices, organise des formations, crée et diffuse des manuels, etc.

Visez à partager la reconnaissance des risques et les méthodes de réponse au sein de la boucle.

2) Un comité de gestion des risques sera établi et un administrateur ou un dirigeant désigné par l'administrateur, le président et le dirigeant représentatif sera nommé responsable de la gestion des risques, et ce comité surveillera la situation des risques dans l'ensemble de l'organisation et

Nous favoriserons l'amélioration continue en prenant des mesures sociales et en les étendant à notre groupe.

3) Concernant les nouveaux risques qui surviennent, le conseil d'administration nommera dans les plus brefs délais un administrateur ou un dirigeant exécutif chargé de répondre à ces risques, ainsi qu'un service chargé de répondre rapidement et de manière appropriée.

4. Système garantissant que les fonctions des administrateurs sont exécutées efficacement 1) Exercer leurs fonctions conformément

aux règles du pouvoir exécutif et de prise de décision telles que les règlements d'organisation et de répartition des tâches et les règlements du pouvoir exécutif.

2) Nous établirons une réunion du siège composée de personnes représentant chaque division désignées par le directeur représentatif, le président et le directeur général.

Du point de vue du groupe d'entreprises dans son ensemble, des discussions transversales auront lieu sur des questions qui couvrent à la fois les divisions et les entreprises, ainsi que les problèmes liés à l'exécution des affaires seront identifiés et les politiques de réponse seront discutées. Il passe également en revue les projets importants d'investissement, de vente et de cession. 3) Les

cinq réunions, « Réunion de stratégie de commande », « Réunion de qualité », « Réunion de coûts », « Réunion de technologie » et « Réunion de productivité » sont conçues pour discuter des mesures de gestion liées à chaque réunion (comme base pour soutenir la croissance future). thèmes), thèmes de processus (révélés

En plus de promouvoir le thème de la réponse aux problèmes et de la communication des résultats au comité de direction, nous promovons également les investissements initiaux et les investissements à risque connexes. Volontaire. Chaque département rendra compte des résultats à l'Assemblée des Directeurs Généraux.

4) Un comité de direction composé d'administrateurs nommés par le conseil d'administration et de dirigeants au niveau de cadre supérieur ou supérieur sera établi pour examiner les questions qui seront décidées à l'avance par le conseil d'administration et pour déterminer l'étendue des pouvoirs délégués par le conseil d'administration. Concernant l'exécution de nos affaires au sein et prendre des décisions.

5) Le conseil d'administration établira les plans d'affaires et les budgets annuels et gèrera les performances mensuelles et trimestrielles sur la base du plan de gestion à moyen terme.

5. Système permettant de s'assurer de la pertinence des opérations au sein du groupe constitué de la Société et de ses filiales 1) Chaque division et comité de la

Société échange des informations à travers les réunions de direction du groupe, etc.

Collaborer avec les départements concernés pour accroître l'efficacité du système de contrôle interne.

2) Le service d'audit interne de la Société effectue des audits internes de la Société et de ses filiales et rend compte des résultats au directeur représentatif, au président et chef de la direction ainsi qu'au comité d'audit et de surveillance. Sous la direction du directeur représentatif, du président et du directeur général, des rapports seront présentés au comité de gestion, au conseil d'administration, ou aux deux, et les contrôles internes seront améliorés.

3) Système de reporting des questions liées à l'exécution des fonctions des administrateurs, etc. des filiales de la Société. Sur la base des règlements du

conseil d'administration, des règlements du conseil de direction et des règlements et procédures de gestion des sociétés affiliées établis par la société, la société doit

Afin de comprendre avec précision les détails de la gestion, nous demandons que les documents connexes soient soumis périodiquement ou de temps en temps.

La Société tient des réunions de direction du groupe régulièrement ou de temps à autre, et tient également des réunions de direction du groupe si nécessaire.

Recevoir des rapports sur l'état d'exécution des fonctions des administrateurs, etc.

4) Réglementations et autres systèmes de gestion du risque de perte dans les filiales

La Société établit des règles et des lignes directrices, organise des formations, prépare et distribue des manuels à ses filiales pour les sensibiliser aux risques liés à la conformité, à l'environnement, aux catastrophes, à la qualité, à la sécurité de l'information, au contrôle des exportations, etc. Ce faisant, nous visons à partager les méthodes de reconnaissance des risques et de réponse.

5) Système garantissant que les fonctions des administrateurs, etc. des filiales, sont exécutées efficacement

Bien que la Société respecte l'indépendance de gestion de ses filiales sur la base des règlements et directives de gestion des sociétés affiliées, certaines questions sont soumises à l'approbation de la Société (Conseil d'administration, Comité de direction ou Administrateur représentant de la Société) ou de la Société, selon l'importance des dossiers, demander un rapport à.

Notre société organise régulièrement ou ponctuellement des réunions de direction du groupe et partage des problématiques avec ses filiales.

Ce faisant, nous nous efforcerons de résoudre les problèmes de gestion de nos filiales.

6) Système permettant de garantir que l'exercice des fonctions des administrateurs, etc. et des salariés des filiales est conforme aux lois et règlements et aux statuts

Sur la base du code de conduite de conformité et d'éthique d'entreprise commun du Groupe, la Société

Nous construisons un système pour garantir que nos activités commerciales sont conformes aux lois et réglementations et à nos statuts et répondent aux exigences sociales.

La Société exigera de ses filiales qu'elles mettent en place un système d'alerte pour la détection précoce et la correction des violations des lois et réglementations et d'autres problèmes liés à la conformité, et mettra également en place un système permettant d'utiliser le système d'alerte interne de la Société. ainsi qu'un point de contact externe géré par un avocat.

La Société a mis en place un système permettant au service d'audit interne d'auditer l'ensemble des opérations de ses filiales et les conclusions sont transmises aux filiales.

faites-les protéger

6. Questions concernant les salariés qui assistent le Comité d'Audit et de Surveillance dans ses missions, questions concernant l'indépendance de ces salariés vis-à-vis des administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance) et questions concernant les salariés du Comité d'Audit et de Surveillance, pour assurer l'efficacité des instructions

1) Un Secrétariat du Comité d'Audit et de Surveillance a été créé au sein de la Direction du Contrôle Interne pour assister le Comité d'Audit et de Surveillance dans ses missions et effectuer les tâches administratives liées au fonctionnement du Comité d'Audit et de Surveillance (ci-après dénommés « services de support »). Des employés dédiés seront affectés à la réalisation des travaux. 2) Les employés qui effectuent ce travail de soutien doivent exercer leurs fonctions sous la direction et les ordres du comité d'audit et de surveillance, et

Les questions de personnel telles que les transferts de personnel et les évaluations doivent être traitées avec l'approbation préalable du comité d'audit et de surveillance.

7. Les administrateurs de la Société et de ses filiales (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance de la Société) et les salariés rendent compte au Comité d'Audit et de Surveillance.

Système de reporting au Comité d'Audit et de Surveillance et autres systèmes de reporting au Comité d'Audit et de Surveillance

1) Les administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du comité d'audit et de surveillance de la société) et les employés de la société et de ses filiales ne doivent divulguer aucune violation par la société ou ses filiales de lois ou de règlements graves ou des statuts, ou tout autre fait susceptible de causer des dommages importants à la Société ou à toute autre activité de la Société. S'il existe des questions importantes énumérées ci-dessus, elles doivent être immédiatement signalées au Comité d'audit et de surveillance de la Société.

2) Les services d'audit interne de la Société et de ses filiales doivent communiquer en temps utile les résultats de l'audit au Comité d'audit et de surveillance de la Société. 3)

Lorsque le responsable de l'alerte de la Société et de ses filiales reçoit un signalement d'alerte, il le signale sans délai au Comité d'Audit et de Surveillance de la Société. 4) Le service d'audit interne, le service juridique, le service des ressources humaines, le service de planification, etc. de la Société organisent régulièrement ou de temps à autre des réunions de reporting au Comité d'Audit et de Surveillance.

et rendre compte de l'état actuel des audits internes, de la conformité et de la gestion des risques au sein de la Société et de ses filiales.

5) Les administrateurs de la Société et de ses filiales (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance de la Société) et les salariés seront informés par le Comité d'Audit et de Surveillance de la Société.

Lorsqu'on vous demande de faire rapport sur des questions liées à l'exécution des affaires, faites un rapport rapide et approprié.

les titres 8. Veiller à ce que les personnes qui rendent compte au Comité d'audit et de surveillance ne soient pas traitées de manière défavorable du fait de la rédaction de tels rapports.

Régime de

révocation La Société licenciera les administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance de la Société) et les salariés de la Société et de ses filiales qui auront fait des rapports au Comité d'Audit et de Surveillance au motif qu'ils ont fait de tels rapports. La Société interdit tout traitement désavantageux en matière de transferts de personnel, d'évaluations, etc., et informe soigneusement les administrateurs de la Société et de ses filiales (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance de la Société) et les salariés de la Société.

Entreprise. 9. Disposition des dépenses, etc.

découlant de l'exécution des fonctions du Comité d'audit et de surveillance (limitées à celles liées à l'exécution des fonctions du Comité d'audit et de surveillance)

Questions liées aux politiques de gestion

Les dépenses nécessaires à l'exercice des fonctions du Comité d'Audit et de Surveillance (limitées à celles liées à l'exécution des fonctions du Comité d'Audit et de Surveillance) seront facturées.

La Société paiera le montant sans délai.

dix. Autres systèmes permettant de garantir que les audits du Comité d'audit et de surveillance sont menés efficacement

1) L'administrateur représentatif échangera régulièrement des avis et des informations sur des questions importantes avec le comité d'audit et de

surveillance. 2) Le comité d'audit et de surveillance partage régulièrement ou occasionnellement des informations d'audit et échange des opinions et des informations pour une utilisation mutuelle avec le commissaire aux comptes et le service d'audit

interne. 3) Les administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du comité d'audit et de surveillance) et les employés verront leurs fonctions exécutées par le comité d'audit et de surveillance ou ses employés de soutien.

Répondre rapidement et de manière appropriée lorsqu'on lui demande de soumettre des rapports et des documents/explications connexes concernant des questions liées à ce qui précède.

11. Système pour garantir la fiabilité des rapports financiers

Afin d'assurer la fiabilité des rapports financiers et de soumettre de manière efficace et appropriée les rapports de contrôle interne comme stipulé dans la Loi sur les instruments financiers et les changes, la Société a établi des contrôles internes appropriés sous la direction du directeur représentatif, du président et chef de la direction. Nous établirons un système pour garantir et exploiter le système, évaluer en permanence si le système fonctionne correctement, apporter les corrections nécessaires et garantir la conformité à la loi sur les instruments financiers et les changes et aux autres lois et réglementations connexes. 12. Mettre en place un système pour éliminer les

forces antisociales

1) Concept de base pour éliminer les forces antisociales

Afin d'éliminer les forces antisociales, la déclaration de conformité de notre entreprise stipule : « Nous répondrons résolument aux forces antisociales et à leurs organisations qui menacent l'ordre et la sécurité de la société civile, et nous n'entretiendrons aucune relation avec elles. » « Je ne l'ai pas. » et y travaillera à l'échelle de l'entreprise.

2) État des préparatifs en vue de l'élimination des forces antisociales En plus

de définir la politique de base concernant les forces antisociales dans notre déclaration de conformité, nous visons également à éliminer les forces antisociales.

Le système sera établi comme suit.

1 État de mise en place d'un service chargé de la réponse et d'une personne chargée de prévenir les demandes

déraisonnables. Le service juridique fera office de service en charge de la réponse, consultera les services concernés et prendra des mesures selon les cas. Exigences déraisonnables envers chaque bureau d'affaires, bureau d'affaires, etc.

Nous établirons un système dans lequel nous ne céderons pas aux demandes déraisonnables des forces antisociales en nommant une personne chargée de prévenir de telles

demandes. 2 État de la coopération avec les organismes externes spécialisés

Nous développerons un système pour éliminer les forces antisociales en coopération avec les commissariats locaux, la Division de lutte contre le crime organisé de la préfecture de police, le Centre de promotion du mouvement pour l'élimination de la violence et des organisations spécialisées externes telles que des conseillers juridiques. De plus, nous appartiendrons au Conseil de lutte contre la violence en entreprise de la préfecture de Niigata, recevrons des conseils de sa part et partagerons des

informations. 3 Statut de la collecte et de la gestion des informations concernant les forces antisociales

Le service juridique collecte et gère de manière centralisée les informations sur les forces antisociales et vérifie s'il s'agit de forces antisociales.

Ru.

4 État d'avancement de la réglementation relative à l'exclusion des forces antisociales

Notre entreprise a établi des réglementations visant à éliminer les forces antisociales et a mis fin à toutes relations avec des forces antisociales, augmentant ainsi encore la confiance de la société dans notre entreprise.

Construire un système pour devenir une entreprise qui 5 État de

mise en œuvre des activités de formation

Le service juridique mènera des activités pédagogiques visant à éliminer les forces antisociales au sein de l'entreprise et de chaque société du groupe.

13. Système d'évaluation de l'efficacité des contrôles internes Dans le cadre de ses

opérations commerciales, la Société a mis en place un

Nous promovons un contrôle interne efficace à travers divers rapports, évaluations et améliorations.

Afin de renforcer ce dispositif, nous avons mis en place un Conseil de Promotion du Contrôle Interne. Chaque département/comité rend compte régulièrement au Comité de promotion du contrôle interne de l'état opérationnel du système de contrôle interne.

Le Conseil de Promotion du Contrôle Interne évalue l'état de fonctionnement des contrôles internes et rend compte des résultats au Directeur Représentant, au Président et au Directeur Général.

Rapport au Conseil d'Administration.

Le Conseil de Promotion du Contrôle Interne met en œuvre les

Nous améliorerons notre système de contrôle interne et le réviserons régulièrement.

Activités du conseil d'administration

Au cours de l'exercice sous revue, la Société a tenu les réunions du Conseil d'Administration en principe une fois par mois, et l'assiduité des administrateurs individuels est la suivante.

est comme suit.

nom et prénom	position	Statut de présence au Conseil d'administration
Koichi Sato	Administrateur représentatif Président Président Directeur Général	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Masatoshi Higashi	Administrateur Directeur Général Directeur	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Yuji Osaki	Directeur Général Directeur Directeur	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Keiichi Nagano	Général Directeur Directeur Général	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Kazuhiko Murayama	Directeur Directeur Général Directeur	Réunions du Conseil d'Administration 10/10 fois
Masahiro Yoshihara	(Membre du Comité d'Audit et de	Réunions du Conseil d'Administration 10/10 fois
Haruhiko Otaki	Surveillance à temps plein) Administrateur (Membre du	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Tatsuya Nagai	Comité d'Audit et de Surveillance à temps plein)	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Etsuo Saiki	Administrateur externe (Membre du comité d'audit et	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Eiko Toyama	de surveillance) Administrateur externe	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Ryuichi Shima	(Membre du comité d'audit et de surveillance)	Réunions du Conseil d'Administration 15/15
Kitayoshi Suzuki	Administrateur externe (Membre du comité d'audit et de surveillance) Administrateur externe (Membre du comité d'audit et de surveillance)	Réunions du Conseil d'Administration 15/15

Le conseil d'administration délibère sur les questions importantes de gestion et supervise l'exécution des affaires au moyen de rapports sur les problèmes du siège social et des sociétés affiliées, de rapports sur les résolutions des réunions de direction et de rapports sur l'état d'exécution des affaires des administrateurs responsables. De plus, afin de nous conformer aux lois et réglementations ainsi qu'aux statuts et d'améliorer la valeur de l'entreprise grâce à une exécution appropriée et efficace des affaires, nous vérifions régulièrement l'état de fonctionnement de notre système de contrôle interne et nous efforçons de l'améliorer et de le renforcer en permanence. ici.

Les principales délibérations sont les suivantes.

- Plan de gestion du groupe (stratégie commerciale, stratégie financière, politique d'alliance, réponse aux problèmes de développement durable, etc.) • Résultats financiers et questions financières connexes • Examen régulier des stratégies régionales importantes et de l'avancement du plan • Acquisition d'actions d'autres sociétés
- Président de filiale et personnel exécutif

Statut d'activité du comité de nomination

Le comité de nomination est composé de cinq administrateurs (dont trois administrateurs externes), le président étant M. Etsuo Saiki et les membres étant Hiroshi Sato, M. Hajime, M. Yuji Osaki, M. Eiko Toyama et M. Kitayoshi Suzuki. Le comité de nomination s'est réuni six fois au cours de l'exercice sous revue, et M. Yuji Osaki a assisté à cinq de ces réunions, et les autres membres ont assisté à toutes les réunions du comité. Délibérations sur les politiques de base concernant la nomination des administrateurs, délibérations et rapports sur les candidats administrateurs, et matrice de compétences du réalisateur

Nous avons formulé et rendu compte des normes. Lorsque vous les examinez, veuillez considérer la relation avec notre philosophie de gestion et notre vision de gestion, ainsi que la direction.

Chaque membre du comité a tenu ses échanges en tenant compte de la situation environnementale et sociale.

Statut d'activité du comité de rémunération

Le comité de rémunération est composé de cinq administrateurs (dont trois administrateurs externes), le président étant M. Etsuo Saiki et les membres étant M. Koichi Sato, M. Masatoshi Azuma, M. Kitayoshi Suzuki et M. Toshihiko Enomoto. Le Comité des Rémunérations s'est réuni sept fois au cours de l'exercice sous revue, et chaque membre a assisté à toutes les réunions du Comité (Cependant, M. Toshihiko Enomoto a été nommé membre à compter du 28 juin 2023). Le comité a délibéré sur la politique fondamentale de détermination de la rémunération des administrateurs, et a délibéré et fait rapport sur la rémunération individuelle des administrateurs. Dans l'examen de ces questions, chaque membre du comité a tenu des discussions en tenant compte de la relation avec la philosophie et la vision de gestion de la Société, de l'environnement d'affaires, des conditions sociales et de la perspective de dialogue avec le marché des capitaux.

(b) Exigences relatives aux résolutions spéciales lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée générale des actionnaires, la Société exige qu'un tiers des droits de vote des actionnaires pouvant exercer leurs droits de vote soient réunis au regard des exigences de résolution spéciale pour l'assemblée générale des actionnaires stipulées dans Article 309, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés. Les statuts stipulent que les actionnaires détenant 1 ou plusieurs participations doivent être présents et voter avec au moins les deux tiers de leurs droits de vote.

C. Nombre d'administrateurs Le

nombre d'administrateurs de la Société (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'audit et de surveillance) sera de 12 ou moins, et le nombre d'administrateurs membres du Comité d'audit et de surveillance sera de 8 ou plus. Les statuts stipulent que

(d) Conditions requises pour la résolution relative à la nomination des administrateurs

Concernant les résolutions relatives à l'élection des administrateurs, la Société détiendra des actions détenant un tiers ou plus des droits de vote des actionnaires pouvant exercer leur droit de vote. Les statuts stipulent que l'assemblée se déroulera à la majorité des droits de vote des principaux présents et que le vote cumulatif ne sera pas utilisé.

(e) Organe de décision pour les dividendes des excédents, etc.

En ce qui concerne les questions stipulées dans chaque point de l'article 459, paragraphe 1 de la Loi sur les sociétés, telles que les dividendes des excédents, la Société ne doit pas se conformer aux dispositions des lois et règlements. Les statuts stipulent que ces questions seront réglées par une résolution du conseil d'administration plutôt que par une résolution d'une assemblée générale des actionnaires. C'est le dividende du surplus. L'objectif du Conseil d'administration est de mettre en œuvre des politiques flexibles en matière de capital et de dividendes en donnant autorité au Conseil d'administration.

F. Contrat de limitation de

responsabilité Sur la base des dispositions de l'article 427, paragraphe 1 de la loi sur les sociétés, la Société a conclu des contrats avec des administrateurs externes pour limiter la responsabilité pour les dommages, comme prévu à l'article 423, paragraphe 1 de la loi sur les sociétés. Le montant maximum de responsabilité pour les dommages en vertu du présent accord est le montant stipulé par la loi.

G. Contrat d'assurance responsabilité civile des dirigeants

La Société conclut auprès d'une compagnie d'assurance un contrat d'assurance responsabilité civile des dirigeants prévu à l'article 430-3, alinéa 1er du Code des sociétés, et les actes (y compris les omissions) commis par l'assuré dans l'exercice de ses fonctions de mandataire social sont couverts, par le contrat d'assurance. Le contrat d'assurance couvrira les dommages et les frais de litige encourus par l'assuré à la suite d'une demande d'indemnisation découlant de ce qui précède. Toutes les primes d'assurance sont payées par nous. En outre, des mesures ont été prises pour garantir que le caractère approprié de l'exercice des fonctions des agents, etc., ne soit pas compromis par l'exclusion de l'indemnisation des dommages causés par des actes criminels tels que la corruption ou par des agents qui commettent intentionnellement des actes illégaux.

(2) [Statut des officiers]

Liste des officiers

Hommes : 10 Femmes : 1 (Taux de femmes cadres : 9,0%)

Titre d'emploi	nom et prénom	date de naissance	Biographie	mandat	Nombre d'actions détenues (actions)
Administrateur représentatif et président Président-directeur général	Koichi Sato	Né le 26 octobre 1962	Avril 1985 A rejoint la Société Avril 2006 Administrateur et Vice-Président de NS International Inc. Juin 2011 Administrateur de la Société Juin 2013 Directeur Général de la Société Juin 2016 Administrateur et Directeur Général de la Société Avril 2017 Administrateur et Directeur Général Senior du Dirigeant de la Société Dirigeant Juin 2017 Président de Danang Nippon Seiki Juillet 2017 Administrateur de Nippon Seiki de Mexico président Juin 2019 Administrateur représentatif et directeur général principal de la Société Juin 2020 Administrateur représentant et président de la Société Président et chef de la direction (Actuel)	(Remarque 2)	17 050
Directeur, Directeur Général Senior, En charge du Siège de Conception des Systèmes Automobiles, Siège de Technologie Responsabilité Régionale : Europe	Keiichi Nagano	Né le 5 juillet 1965	Avril 1989 A rejoint la Société Mars 2014 Directeur Général de Nippon Seiki Europe Ltd. Avril 2020 Directeur Général de la Société Avril 2020 Directeur Général de la Division Conception d'Instruments de la Société Avril 2020 Président du Conseil d'Administration de Danang Nippon Seiki Ltd. (Actuel) Juin 2020 Directeur Général de la Société Avril 2021 Directeur Général de la Division Design Automobile de la Société Responsabilité régionale : Europe Juin 2021 Administrateur et Directeur Général de la Société Juin 2021 Directeur Général de la Division Design Automobile de la Société HUD Division Développement et Conception, Direction du Siège Technologique Responsabilité régionale : Europe Avril 2022 Directeur général du siège social de conception de systèmes automobiles de la société En charge du siège social de HUD et du siège technologique Responsabilité régionale : Europe Juin 2022 Directeur et directeur général de la société Juin 2022 Directeur général du siège social de conception de systèmes automobiles de la société En charge du siège technologique Responsabilité régionale : Europe 2023 Avril 2018 : Siège social de conception de systèmes automobiles, siège technologique de notre entreprise Responsabilité régionale : Europe (actuel) Juin 2023 Administrateur de la Société, Directeur Général (actuel)	(Note 2)	9 300
Directeur, Directeur Général, En charge de la gestion commerciale du siège social, Responsabilité régionale : ASEAN/Taiwan/Inde	Masatoshi Azuma	Né le 11 juin 1963	Avril 1984 A rejoint la société décembre 2007 Directeur principal département technologique HUD, département de conception automobile, siège technologique juin 2014 Directeur général de la société avril 2017 Directeur général de la division de conception d'instruments de la société juin 2018 Directeur général de la société avril 2020 avril 2020 Directeur du siège de gestion commerciale de la société et directeur général du département d'administration des affaires Responsabilité régionale : ASEAN avril 2020 Président du conseil d'administration de Thai-Nippon Seiki Co., Ltd. (actuel) Avril 2020 Assemblée générale des salariés de la société Vietnam Nippon Seiki Président (actuel) avril 2020 Président de Nippon Seiki Hong Kong Co., Ltd. avril 2020 Président de Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd. mai 2020 Président de Taiwan Nissei Instruments Co., Ltd. (actuel) juin 2020 Administrateur et directeur général Dirigeant de la société (actuel) avril 2021 Directeur général du siège social de gestion des affaires de la société Responsable régional : Ace Ann/Taiwan Avril 2023 En charge du siège social de la gestion commerciale de la société Responsabilité régionale : ASEAN/Taiwan/Inde (actuel)	(Note 2)	9 200

Titre d'emploi	nom et prénom	date de naissance	Biographie	mandat	Nombre d'actions détenues (actions)
<p>Directeur, Directeur général En charge du siège des achats, du siège de l'activité capteurs/EMS/pièces, du siège de l'activité grand public Responsabilité régionale : Japon</p>	<p>Yuji Osaki Né le 6 février 1962</p>		<p>Mars 1982 A rejoint la Société Juin 2014 Directeur Général de la Société Octobre 2016 Directeur Général de la 1ère Division Commerciale du Siège Commercial de la Société Avril 2018 Directeur Général de la Division Achats de la Société Juin 2019 Directeur Général de la Société Avril 2020 Directeur Général de Division des Achats de la Société Région Responsable de : Japon Juin 2020 Directeur et Directeur Général de la Société (actuel) Avril 2022 Directeur Général de la Division des Achats de la Société En charge de la Division des Compteurs, Division des Capteurs/EMS/Pièces, Automobile Division des ventes, division d'assurance qualité et division des affaires grand public Responsabilité régionale : Japon avril 2022 Président de Hong Kong Nippon Seiki Co., Ltd. (actuel) avril 2022 Président de Dongguan Nissei Electronics Co., Ltd. (actuel) juin 2022 Directeur général Siège social des achats Capteurs, EMS et composants Siège social, Qualité Responsable de la garantie Siège social, Entreprise civile Siège social Responsable régional : Japon Avril 2023 : En charge du siège des achats, du siège de l'activité capteurs/EMS/pièces et du siège de l'activité grand public Représentant régional : Japon (actuel)</p>	<p>(Remarque) 2</p>	<p>10 000</p>
<p>Directeur, Directeur général En charge du siège social de fabrication, du siège social de la technologie de production, du siège social de l'assurance qualité Responsabilité régionale : Amérique du Nord et centrale/Amérique du Sud</p>	<p>Masahiro Yoshihara Né le 11 mars 1964</p>		<p>Septembre 1985 A rejoint l'entreprise en octobre 2011 Technologie des équipements, Division Technologie de production, Siège social de fabrication Directeur principal du département Octobre 2016 Directeur général de Shanghai Nissei Instrument Co., Ltd. Avril 2021 Directeur général de la Société Mai 2021 Directeur général de la division Technologie de production de la Société Avril 2022 Directeur général de la division Technologie de production de la Société Responsabilité régionale : Chine Avril 2022 Directeur de Shanghai Nissei Instrument Co., Ltd. avril 2022 Président de Nissei Glich Wuhan Co., Ltd. avril 2022 Président de Nissei Yi Technology (Shanghai) Co., Ltd. mai 2022 Président de Hong Kong Yxing Yi Co., Ltd. juin 2022 Administrateur et cadre supérieur de la Société Juin 2022 Avril 2023 Directeur général du siège social de technologie de production de la société En charge du siège social de fabrication Responsabilité régionale : Chine Avril 2023 En charge du siège social de fabrication, du siège social de technologie de production et du siège social d'assurance qualité de la société Responsabilité régionale : Amérique du Nord et Centrale/Amérique du Sud (actuel) Avril 2023 Administrateur et Président de Nippon Seiki de Mexico (poste actuel) Juin 2023 Administrateur et Directeur général de la Société (poste actuel) Avril 1985 A rejoint la Société en mai 2012 Directeur</p>	<p>(Note 2)</p>	<p>1 246</p>
<p>Directeur, Directeur Général En charge de la Division des Ventes Automobiles, de la Division des Compteurs, de la Division des Activités HUD Responsabilité Régionale : Chine</p>	<p>Kazuhiko Murayama Né le 3 octobre 1961</p>		<p>général adjoint des ventes, Nissei Technology (Shanghai) Co., Ltd . comptabilité Mai 2015 Directeur général de Nissei Instrument Technology (Shanghai) Co., Ltd. Avril 2019 Directeur général de la société Avril 2019 Directeur général des ventes à l'étranger, siège social des ventes d'instruments de la société Avril 2021 Directeur général du siège social des ventes automobiles de la société régionale Responsabilité : Kitanaka Amérique/Amérique du Sud Juin 2021 Directeur de Nippon Seiki de Mexico, Inc. Président Juin 2021 Directeur Général de la Société Juin 2022 Administrateur et Directeur Général de la Société (actuel) Juin 2022 Directeur Général de la Division Ventes Automobiles de l'Activité Compteurs de la Société Siège social, en charge du siège social HUD Responsabilité régionale : Amérique du Nord et centrale/Amérique du Sud Avril 2023 Notre siège social des ventes automobiles, siège social de l'activité Meter Département en charge du siège social de HUD Responsabilité régionale : Chine (actuel) avril 2023 Président de Shanghai Nissei Instrument Co., Ltd. (actuel) avril 2023 Président de Nissei Instrument Wuhan Co., Ltd. (actuel) avril 2023 Nissei Instrument Technology (Shanghai) Co., Ltd. Président (actuel) Mai 2023 Président de Hong Kong Investment Corporation (actuel)</p>	<p>(Note 2)</p>	<p>8 953</p>

Titre d'emploi	nom et prénom	date de naissance	Biographie	mandat	Nombre d'actions détenues (actions)
Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance à temps plein)	Tatsuya Nagai	Né le 10 novembre 1959	Mars 1982 A rejoint notre société en mai 1996 Masato Nippon Seiki Co., Ltd. (actuellement NS Adva) Directeur (Nech Co., Ltd.) Mars 2003 Directeur général du département de planification et de gestion d'entreprise, siège administratif Novembre 2006 Directeur principal, département de promotion des ventes, siège social des ventes de la société pot Octobre 2011 Directeur principal, bureau commercial en Inde, siège des ventes pot Avril 2014 Directeur principal du Bureau d'Audit des Entreprises de la Société Juin 2018 Membre du Conseil d'Audit et de Surveillance à temps plein de la Société Juin 2019 Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de	(Note 3)	97 262
Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Etsuo Saiki	Né le 9 octobre 1950	Surveillance à temps plein) de la Société (actuel) Avril 1979 Avocat inscrit en avril 1979 Rejoint le cabinet d'avocats Koichi Sakai Avril 1983 : ouverture du cabinet d'avocats Sakai & Saiki Avril 2002 : maître de conférences et professeur invité à la faculté de droit de l'université de Niigata Avril 2003 : membre du comité de médiation civile du tribunal de district de Niigata et du tribunal sommaire de Niigata Avril 2004 : nommé maître de conférences à Niigata École supérieure de droit de l'université Mai 2009 Représentant fondateur du cabinet d'avocats Asahi Niigata (poste actuel) Juin 2015 Membre du Conseil d'Audit et de Surveillance de la Société Juin 2019 Directeur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance) de	(Note 3)	4 900
Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Eiko Toyama	Née le 31 octobre 1963	la Société (poste actuel) Mars 1986 Diplômé du Département de Langue Russe, Faculté des études étrangères, Université des études étrangères de Tokyo Avril 1986 A rejoint Ito Man Co., Ltd. Août 1989 Employé à temps partiel chez TV Niigata Co., Ltd. (interprétation, traduction, commentaire, échange international, etc.) Avril 1994 Salle d'audience interprète au tribunal de district de Niigata Mars 2002 Collaborateur à l'École supérieure de culture sociale contemporaine de l'Université de Niigata Cours de doctorat terminé en études biosociales, Ph.D. (économie) Avril 2006 : Professeur agrégé/Professeur agrégé, École supérieure de création d'entreprise, Niigata Sogo Gakuen Educational Corporation, École supérieure de création d'entreprise universitaire Avril 2010 : Professeur, École supérieure de création d'entreprise universitaire, Niigata Sogo Gakuen Educational Corporation (actuel) Avril 2014 : Professeur, Graduate School of University Business Creation Niigata Sogo Gakuen Educational Corporation Vice-président pour les affaires universitaires régionales et internationales, Gakuen Business Creation Graduate School (actuel) Juin 2018 Administrateur de la Société Juin 2019 Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance) de la	(Note 3)	4 000
Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Suzuki Kitayoshi	Né le 20 avril 1952	Société (actuel) Avril 1975 A rejoint Sankyo Denki Co., Ltd. (actuellement Sanden Corporation) Septembre 2000 Directeur Général de la Division Qualité de la société Juin 2003 Administrateur et dirigeant de la Société Directeur, Siège social technologique Juin 2005 Directeur et Directeur général, Siège social technologique long Juin 2007 Directeur Général de la société Technologie/IT/Management Planning En charge de la posture Janvier 2014 Directeur général, Paramount Bed Co., Ltd. Directeur général du siège social de développement technologique Juin 2019 Administrateur (membre du comité d'audit et de surveillance) de la société (actuel)	(Note 3)	1 900
Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Toshihiko Enomoto	Né le 28 août 1958	Avril 1985 A rejoint NSK Ltd. Juin 2008 Directeur général du département de comptabilité consolidée, siège financier Juin 2013 Directeur général, directeur général adjoint du siège financier juin 2015 Directeur, directeur général du département d'audit de gestion juin 2016 Directeur, membre du comité d'audit 2021 juin Directeur du société juin 2022 Démission en qualité d'administrateur de la société juin 2023 Administrateur de la société (membre du comité d'audit et de surveillance) (actuel)	(Note 3)	0
total					163 811

(Remarque) 1 Les administrateurs Etsuo Saiki, Eiko Toyama, Kitayoshi Suzuki et Toshihiko Enomoto sont des administrateurs externes.

2. La durée du mandat des administrateurs court à compter de la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos en mars 2023 jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos en mars 2024.

Jusque là.

3. La durée du mandat des administrateurs (membres du comité d'audit et de surveillance) s'étend de la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos en mars 2023 jusqu'à l'assemblée ordinaire ordinaire pour l'exercice clos en mars 2025.

Ce délai prend fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires.

Statut des administrateurs externes

Bien que la Société n'ait pas de normes d'indépendance pour la nomination des administrateurs externes, lors de la sélection des administrateurs externes, nous nous référons aux normes d'indépendance des administrateurs indépendants de la Bourse de Tokyo et prenons en compte les intérêts des actionnaires généraux. peuvent être déterminés qu'il n'y a aucun risque de conflit et qui possèdent une vaste expérience et une connaissance approfondie en tant que gestionnaires ; des experts en droit, comptabilité et fiscalité tels que des avocats, des experts-comptables et des comptables fiscaux ; et des personnes ayant une expertise en matière de gestion et de gestion d'entreprise. affaires internationales. Nous nommons des personnes possédant des connaissances et une expérience spécialisées, telles que des universitaires, dans le domaine de l'économie, et nous avons nommé quatre administrateurs externes indépendants.

Administrateur externe Etsuo Saiki possède des connaissances spécialisées et une expérience cultivée en tant qu'avocat et a été nommé administrateur externe qui est membre du comité d'audit et de surveillance afin de superviser la gestion de la société. Mme Eiko a fait des recherches sur le monde commercialisation de l'industrie automobile, y compris dans les pays émergents, depuis de nombreuses années et possède les connaissances et l'expérience d'un expert en économie et en gestion, et pourra superviser la gestion de la Société. La Société l'a nommé en qualité d'administrateur externe. qui est membre du Comité d'Audit et de Surveillance. M. Kitayoshi Suzuki, administrateur externe, possède une vaste expérience en gestion en tant qu'administrateur d'une entreprise mondiale et un large éventail de réalisations, principalement dans le développement de nouvelles technologies, le développement de nouveaux produits et l'assurance qualité. M. Toshihiko Enomoto, administrateur externe, a une vaste expérience en gestion d'entreprises mondiales et un large éventail de réalisations principalement en comptabilité financière et en audit opérationnel. Depuis lors, il a été nommé administrateur externe qui est membre du comité d'audit et de surveillance afin de superviser la gestion de la société. .

La relation entre l'administrateur externe Etsuo Saiki et la société est qu'il possède 4 900 actions de la société, et la relation entre l'administrateur externe Eiko Toyama et la société est qu'il détient 4 000 actions de la société et que l'administrateur externe Kitayoshi Suzuki en détient 4 000. Bien qu'il soit propriétaire de 1 900 actions de la Société, il n'existe aucun autre conflit d'intérêts entre lui et la Société.

Il n'y a aucun conflit d'intérêts entre l'administrateur externe Toshihiko Enomoto et la Société.

(3) [Statut de l'audit]

Etat des audits du Comité d'Audit et de Surveillance a.

Composition du Comité d'Audit et de Surveillance

Le Comité d'Audit et de Surveillance de la Société, composé de six membres (deux membres à temps plein du Comité d'Audit et de Surveillance et quatre administrateurs extérieurs) au cours de l'exercice sous revue, a été nommé pour procéder à l'audit et à d'autres missions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 28 juin 2023. À la suite de la résolution de la proposition d'élire les administrateurs membres du comité, le comité est passé à un système de cinq membres (un membre à temps plein du comité d'audit et de surveillance et quatre administrateurs externes) à partir de ce jour.

Dans la continuité du système précédent, nous avons nommé un administrateur membre du comité d'audit et de surveillance ayant des connaissances en matière financière et comptable. De plus, du personnel à temps plein est affecté au secrétariat du comité d'audit et de surveillance pour garantir un système qui prend en charge les audits effectués par le comité d'audit et de surveillance.

B. Aperçu général de l'audit

Le Comité d'Audit et de Surveillance supervisera l'exécution des missions des administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance ; il en sera de même ci-après) conformément à la politique d'audit, aux questions prioritaires d'audit, à la répartition des tâches, etc. dans le plan d'audit décidé par le Comité d'Audit et de Surveillance. Le Conseil d'Audit et de Surveillance vérifie également les opérations et la situation financière de la Société et de ses sociétés du groupe nationales et étrangères. Lors de la réalisation d'audits, nous agissons de manière à contribuer à la croissance durable du groupe d'entreprises en contrôlant l'exécution des tâches par les administrateurs d'un point de vue équitable et neutre, et nous nous efforçons également d'améliorer la structure de gouvernance d'entreprise et le système de contrôle interne. garder à l'esprit la promotion de cette amélioration dans nos travaux d'audit.

C. Coopération entre le comité d'audit et de surveillance, le commissaire aux comptes et le service d'audit interne

Le comité d'audit et de surveillance vise à améliorer l'efficacité en partageant mutuellement les informations obtenues lors de chaque audit avec les commissaires aux comptes.

Nous nous efforçons de réaliser des audits approfondis.

Plus précisément, nous échangeons activement des opinions et des informations en organisant des réunions régulières pendant la planification des audits, les examens trimestriels et les audits financiers de fin d'année. Nous échangeons également activement des informations sur les questions clés d'audit (KAM) et, au cours de l'exercice en cours, nous avons notamment échangé des opinions sur des questions telles que la dépréciation des immobilisations.

En outre, le Comité d'Audit et de Surveillance et le Bureau d'Audit, qui est le service d'audit interne, communiqueront le plan d'audit annuel, l'état d'avancement et les résultats de sa mise en œuvre, ainsi que l'état du suivi, afin d'assurer l'efficacité. de l'audit, etc.

En outre, le comité d'audit et de surveillance, le commissaire aux comptes et le bureau d'audit devraient reconnaître mutuellement leurs rôles et travaux respectifs dans une perspective d'audit dite à trois voies. De plus, en organisant régulièrement des réunions conjointes entre les trois parties, nous visons à améliorer la qualité des audits dans leur ensemble.

D. Synthèse des activités du Comité d'Audit et de Surveillance au cours de l'exercice en cours

Les principales activités du Comité d'Audit et de Surveillance au cours de l'exercice sous revue ont consisté à assister à des réunions internes importantes telles que la réunion de direction et la réunion de stratégie de commandes ;

En outre, à travers des entretiens avec des administrateurs, des dirigeants, etc., et des audits de filiales nationales et étrangères, nous examinons les problèmes liés aux systèmes de contrôle interne et les questions qui devraient être résolues pour accroître les performances de l'entreprise et améliorer la valeur de l'entreprise, et échangeons des opinions avec les administrateurs. , etc. Le nous.

Au cours de l'exercice en cours, le Comité d'Audit et de Surveillance s'est réuni 14 fois par an. L'assiduité des membres individuels du Comité d'Audit et de Surveillance est la suivante.

nom et prénom	position	Présence au Comité d'Audit et de Surveillance
Haruhiko Otaki	Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance à temps plein)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois
Tatsuya Nagai	Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance à temps plein)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois
Etsuo Saiki	Surveillance à temps plein Externe Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois
Eiko Toyama	Comité d'Audit et de Surveillance Externe Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois
Ryuichi Shima	Comité d'Audit et de Surveillance Externe Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois
Kitayoshi Suzuki	Comité d'Audit et de Surveillance Externe Administrateur (Membre du Comité d'Audit et de Surveillance)	Comité d'Audit et de Surveillance 14/14 fois

Par ailleurs, les principales résolutions de l'exercice en cours sont les suivantes. (Résolutions) Total de 16 points :

Plan d'audit et de surveillance,

Rapport d'audit du Comité d'audit et de surveillance, Consentement à la nomination des membres du Comité d'audit et de surveillance, Décision sur les avis sur la nomination des administrateurs (à l'exclusion des membres du Comité d'audit et de surveillance), Audit comptable 9 points au total (points de discussion) tels que le renouvellement du mandat d'une personne,

l'accord concernant les honoraires

d'audit du commissaire aux comptes, etc. Projet de plan d'audit, projet de résultats de l'activité d'audit, projet de rapport d'audit du comité d'audit et de surveillance, évaluation du commissaire aux comptes, et discussions avec le

président et l'administrateur délégué

Propositions de réunions régulières, etc. des missions des membres à temps plein du comité d'audit et de surveillance (mensuel), dossiers de conformité, etc.

Statut d'audit interne

Le Bureau d'Audit, qui est un service d'audit interne indépendant sous le contrôle direct de l'Administrateur Représentant, du Président et du Directeur Général de la Société, a

afin d'améliorer les contrôles internes, nous créerons un plan d'audit interne pour vérifier et évaluer l'existence de violations des lois et règlements et des règlements internes au sein de l'entreprise et de ses filiales affiliées, ainsi que l'efficacité du système de contrôle interne, et identifier les lacunes et les points à améliorer. Le comité signale les points, formule des recommandations et rend compte des résultats à l'administrateur représentant, au président, au président-directeur général et au comité d'audit et de surveillance. Bien qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant de rendre compte directement au conseil d'administration, l'état de mise en œuvre est signalé au comité de gestion, au conseil d'administration ou aux deux sous la direction du directeur représentatif, du président et du directeur général.

Statut de l'audit comptable

(a) Nom de la société d'audit

EY Ernst & Young ShinNihon LLC

(b) Période d'audit continu

34 ans

C. L'expert-comptable qui a exécuté l'entreprise.

Munetake Kamiyama

Yuichi Noda

D. Composition des assistants liés aux travaux d'audit

La composition des assistants impliqués dans les travaux d'audit comptable comprend neuf experts-comptables diplômés, cinq personnes ayant réussi l'examen de comptabilité et 24 autres.

E. Politique et raisons de sélection des cabinets d'audit

Concernant la sélection des auditeurs comptables, le Comité d'Audit et de Surveillance de la Société utilise le système de contrôle qualité du cabinet d'audit en référence aux « Directives pratiques pour les membres du Conseil d'Audit et de Surveillance concernant l'élaboration de critères d'évaluation et de sélection des auditeurs comptables » publiées par le Japon. Association des membres du conseil d'audit et de surveillance. Nous vérifierons les éléments suivants et porterons un jugement global.

En outre, en ce qui concerne la politique de détermination du licenciement ou de la non-renomination d'un commissaire aux comptes, le comité d'audit et de surveillance de la société procédera à des audits, etc. si le commissaire aux comptes est réputé relever de l'un des points de l'article 340, paragraphe 1. de la loi sur les sociétés. Le comité d'audit et de surveillance révoquera le commissaire aux comptes avec le consentement de tous les membres du comité.

F. Évaluation de la société de révision par le Comité d'Audit et de Surveillance

Concernant l'évaluation des commissaires aux comptes, le Comité d'Audit et de Surveillance de la Société formule des plans d'audit et effectue des opérations d'audit sur la base des « Directives pratiques à l'intention des membres du Conseil d'Audit et de Surveillance concernant l'élaboration de critères d'évaluation et de sélection des commissaires aux comptes » publiées par le Association japonaise des membres du conseil d'audit et de surveillance. L'audit évalue de manière exhaustive le système visant à garantir que les tâches de l'auditeur comptable sont exercées de manière appropriée en confirmant l'état de maintenance et de fonctionnement du système de contrôle qualité, y compris la mise en œuvre des rapports d'audit et la délivrance des rapports d'audit. Masu.

Détails des frais d'audit, etc.

B. Rémunération des experts-comptables, etc.

classification	Exercice consolidé précédent		Exercice consolidé en cours	
	Pour les travaux de certification d'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux non liés à l'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux de certification d'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux non liés à l'audit Rémunération basée sur (millions de yens)
Entreprise soumettante	77	-	82	-

(b) Rémunération de (Ernst & Young) appartenant au même réseau que l'expert-comptable-auditeur, etc. (hors (a))

classification	Exercice consolidé précédent		Exercice consolidé en cours	
	Pour les travaux de certification d'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux non liés à l'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux de certification d'audit Rémunération basée sur (millions de yens)	Pour les travaux non liés à l'audit Rémunération basée sur (millions de yens)
Entreprise soumettante	-	27	-	Dix
Filiale consolidée	18	34	52	74
total	18	61	52	84

Le contenu de la rémunération basée sur des prestations non-audit au sein de la Société et de ses filiales consolidées est des prestations liées à la fiscalité, etc.

C. Détails de la rémunération basée sur d'autres services d'audit et de certification importants.

N'est pas applicable.

D Politique de détermination des honoraires d'audit

Les statuts stipulent que la politique relative à la détermination du montant de la rémunération des commissaires aux comptes sera déterminée par l'administrateur représentant avec l'accord du comité d'audit et de surveillance.

Il est stipulé comme suit.

E Raisons pour lesquelles le comité d'audit et de surveillance a accepté la rémunération, etc. du commissaire aux comptes

Le Comité d'audit et de surveillance de la Société se référera à la « Coopération avec les auditeurs comptables » publiée par l'Association japonaise des membres du conseil d'audit et de surveillance concernant la rémunération, etc. des auditeurs comptables.

Le contenu du plan d'audit du commissaire aux comptes, l'état de ses missions, la base de calcul de l'estimation de la rémunération, etc. sont confirmés et revus sur la base des

Après discussion, nous sommes tombés d'accord.

(4) [Rémunération, etc. des dirigeants]

Questions liées aux politiques concernant la détermination du montant de la rémunération, etc. des dirigeants et sa méthode de calcul

<Contenu de la politique>

La politique de la Société concernant la détermination du montant de la rémunération des dirigeants et sa méthode de calcul est de :

Ku.) a établi les politiques suivantes concernant le montant et la méthode de calcul de la rémunération, etc.

un. Le montant de la rémunération annuelle des administrateurs est calculé en fonction de l'échelle de rémunération de chaque fonction, en tenant compte de la situation de gestion de l'entreprise, de leur fonction et des normes sociales.

Décidez sur une base individuelle en tant que guide.

estomac. La rémunération des administrateurs est composée d'une rémunération fixe (environ 75 %) et d'une rémunération variable (environ 25 % : primes de performance de 20 % et rémunération à base d'actions).

option 5%).

cormoran. Parmi les rémunérations variables des dirigeants, les primes liées à la performance sont, en principe, assises sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Celui-ci est déterminé en prenant en considération le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, etc.

ouvrier. Le montant de la rémunération individuelle de chaque administrateur sera décidé par le Conseil d'Administration après avis du Comité des Rémunérations.

La rémunération des administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance consiste uniquement en une rémunération fixe, et le montant spécifique de la rémunération est déterminé avec la coopération des membres du Comité d'Audit et de Surveillance.

Les modalités sont déterminées par le conseil.

<Méthode de détermination de la politique>

En tant qu'organe consultatif du conseil d'administration, notre société compte cinq administrateurs, dont l'administrateur représentatif (y compris les administrateurs externes qui sont des dirigeants indépendants).

Un comité de rémunération composé de 3 membres) sera constitué volontairement et, sur la base du rapport du comité, le conseil d'administration approuvera le comité de rémunération.

Nous décidons de la politique.

<Raisons pour lesquelles il est déterminé que le contenu de la rémunération individuelle, etc. est conforme à cette politique>

Pour déterminer le contenu de la rémunération individuelle des administrateurs (à l'exclusion des administrateurs membres du comité d'audit et de surveillance), le comité des rémunérations

Nous menons un examen multidimensionnel, notamment la cohérence avec cette politique. Sur la base du rapport du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a déterminé que le contenu des rémunérations individuelles, etc. est conforme à cette politique.

<Contenu des rémunérations liées aux performances, etc. et des rémunérations non monétaires, etc.>

Afin de fournir des incitations appropriées aux administrateurs (à l'exclusion des administrateurs qui sont membres du comité d'audit et de surveillance) pour améliorer leurs performances, la Société :

Nous offrons une rémunération basée sur la performance, etc. La base de calcul des rémunérations liées aux performances, etc. est basée sur les résultats de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Nous avons sélectionné le chiffre d'affaires consolidé et le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère car nous estimons qu'ils reflètent de manière appropriée la performance de notre entreprise.

Je suis. Les résultats du chiffre d'affaires consolidé, etc. pour l'exercice en cours sont présentés dans la section 1. Aperçu de l'entreprise, 1. (1) Principaux indicateurs consolidés, etc. Par ailleurs, la Société attribue des droits

d'acquisition d'actions à titre de rémunération en actions aux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux (à l'exclusion des administrateurs membres du comité d'audit et de surveillance) par décision du conseil d'administration. Le montant de la rémunération est le plafond de la rémunération totale décidée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre de droits d'acquisition d'actions à attribuer à chaque administrateur, etc. est déterminé en fonction du montant de la rémunération des options d'achat d'actions pour chaque fonction déterminé par une résolution du Conseil d'administration et du nombre de droits d'acquisition d'actions à attribuer à chaque administrateur, etc. est calculé sur la base de la juste valeur calculée sur la base du prix du marché. Je suis là. Les conditions d'exercice des droits d'acquisition d'actions sont telles que décrites au 1(2) Plan d'options sur actions.

<Contenu des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant la rémunération des dirigeants, etc.>

Lors de la 74^{ème} Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 26 juin 2019, le montant de la rémunération des administrateurs (hors administrateurs membres du Comité d'Audit et de Surveillance) a été annoncé.

Jusqu'à 380 millions de yens par an (dont le montant pour les administrateurs externes peut aller jusqu'à 50 millions de yens par an. Cependant, le salaire en tant qu'employé d'un administrateur qui exerce également les fonctions d'employé) N'inclut pas le don.), le montant de la rémunération des administrateurs membres du comité d'audit et de surveillance a été fixé à 105 millions de yens par an.

Par ailleurs, de nouvelles options d'achat d'actions à titre de rémunération à base d'actions seront attribuées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à hauteur de la rémunération, etc. Nous avons reçu une résolution selon laquelle des droits d'acquisition d'actions peuvent être émis.

Le nombre d'administrateurs (hors administrateurs membres du Comité d'audit et de surveillance) à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires était de 6 ; Le nombre d'administrateurs est de six.

Il est rappelé que la Société mettra fin aux indemnités de retraite des administrateurs et des commissaires aux comptes à l'issue de la 66^{ème} Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2011. Pour les administrateurs et les commissaires qui continuent d'exercer leurs fonctions après la clôture de l'assemblée générale des actionnaires, le système de retraite sera supprimé. Il est décidé qu'au moment de son départ à la retraite, chaque mandataire bénéficiera d'une indemnité de retraite correspondant à la durée de son mandat en cours.

Montant total de la rémunération, etc. par catégorie de dirigeants, montant total de la rémunération, etc. par type et nombre de dirigeants éligibles de l'entreprise soumettant la demande.

Classement des officiers	Montant total de la rémunération, etc. (Un million de yens)	Montant total de l'indemnisation par type (millions de yens)			sujet à Nombre d'officiers (prénom)
		rémunération fixe	rémunération variable		
			Rémunération liée à la performance	Rémunération en actions	
		Rémunération de base	Prime liée à la performance	Type de rémunération en actions action option	
directeur (Membres du Comité d'Audit et de Surveillance et Hors administrateurs externes.)	197	115	71	9	8
Membre du Comité d'Audit et de Surveillance (À l'exclusion des administrateurs externes.)	40	40	-	-	2
Directeur extérieur	32	32	-	-	—

Montant total de la rémunération consolidée, etc. pour chaque dirigeant de la société soumettante

Cette information n'est pas répertoriée car il n'existe aucune personne dont la rémunération totale consolidée est de 100 millions de yens ou plus.

Salaires importants pour les cadres qui sont également des employés

N'est pas applicable.

(5) [Statut de détention des stocks]

Critères et concept de classification des titres d'investissement

La Société a établi des distinctions supplémentaires entre les actions d'investissement détenues à des fins d'investissement pur et les actions d'investissement détenues à des fins autres que l'investissement pur.

Les actions détenues dans le but de recevoir des bénéfices provenant des fluctuations de la valeur des actions ou des dividendes liés aux actions sont détenues à des fins d'investissement pur.

Les actions détenues à des fins telles que le renforcement des relations avec des partenaires commerciaux et le maintien de relations avec les communautés locales sont classées comme celles détenues à des fins autres que le pur investissement.

Je vais.

Actions d'investissement détenues à des fins autres que de purs investissements

(a) Les méthodes de vérification de la politique de détention et de la rationalité de la détention, et la vérification par le conseil d'administration, etc., de l'opportunité de détenir des actions individuelles :

Contenu

Concernant les valeurs d'investissement détenues à des fins autres que de purs investissements, la Société

En règle générale, si nous examinons les avantages et les risques liés à la détention de stocks dans le cadre de transactions telles que l'achat d'or, et déterminons qu'il est judicieux de continuer à les détenir, nous allons, en principe,

Nous tenons. Nous rendons également compte au Conseil d'Administration de la méthode de vérification, des résultats et de l'opportunité de détenir des actions individuelles.

Masu.

(b) Nombre d'émissions et montant inscrit au bilan

	Nombre de marques (Marque)	du montant inscrit au bilan Montant total (millions de yens)
actions non cotées	12	1 631
Actions autres que les actions non cotées	15	20 064

(Émissions dont le nombre d'actions a augmenté au cours de l'exercice en cours)

	Nombre de marques (Marque)	Acquisition liée à l'augmentation du nombre d'actions Prix total (millions de yens)	Raison de l'augmentation du nombre d'actions
actions non cotées	-	-	-
Actions autres que les actions non cotées	1	78	Acquisition d'actions par l'intermédiaire d'une association par actions de partenaires commerciaux

(Émissions dont le nombre d'actions a diminué au cours de l'exercice en cours)

	Nombre de marques (Marque)	Vente pour cause de diminution du nombre d'actions Prix total (millions de yens)
actions non cotées	1	64
Actions autres que les actions non cotées	1	16

C. Informations concernant le nombre d'actions de chaque titre d'investissement spécifique, le montant inscrit au bilan, etc.

Titres de placement spécifiés

Marque	Exercice en cours Exercice précédent		Objet de la détention, contour de l'alliance commerciale, etc., informations quantitatives Effet de dotation (Note 2) et la raison de l'augmentation du nombre d'actions	notre stock Possession d'expression Présence ou absence
	d'actions (actions) Nombre	d'actions (actions)		
	Montant du bilan (Un million de yens)	Montant du bilan (Un million de yens)		
Honda Motor Co., Ltd.	3 619 879	3 596 007	Facilitation des transactions dans le secteur des pièces automobiles	Oui
	12 705	12 539	Acquisition d'actions par l'intermédiaire d'une association d'actionnaires partenaires commerciaux	
Alpes Alpine Co., Ltd.	2 600 000	2 600 000	Capital pour le développement du cockpit intégré, etc.	Oui
	3 299	3 148	Faciliter les alliances commerciales	
Yamaha Motor Co., Ltd.	671 925	671 925	Facilitation des transactions dans le secteur des pièces automobiles	Oui
	324	1 851		

Marque	Exercice en cours Exercice précédent		Objet de la détention, contour de l'alliance commerciale, etc., informations quantitatives Effet de dotation (Note 2) et la raison de l'augmentation du nombre d'actions	notre stock Possession d'expression Présence ou absence
	Nombre d'actions (actions)	Nombre d'actions (actions)		
	Montant du bilan (Un million de yens)	Montant du bilan (Un million de yens)		
Société automobile Suzuki	84 000 84 000	Facilitation des transactions dans le secteur des pièces automobiles		Rien
	403	353		
Mitsubishi UFJ Financial Co., Ltd. groupe	446 001 374 460	001 yens pour le financement en tant qu'institution financière majeure		Rien
		339	347	
Banque Toyama Daiichi, Ltd.	347 457 204	457 yens pour un financement en tant qu'institution financière majeure		Oui
		109	lissage	
Okasan Securities Group Co., Ltd.	340 528 164	-	Facilitation des transactions financières	Rien
		-		
Daishi Hokuetsu Financière Co., Ltd. groupe	53 666 155	53 666 yens de financement en tant qu'institution financière majeure		Rien
		134		
SUBARU Co., Ltd.	50 355 106	Facilitation 50 355 Facilitation des transactions dans le secteur des pièces automobiles		Rien
		98		
Banque Daiko Co., Ltd.	80 000 88	80 000 yens de financement en tant qu'institution financière majeure		Oui
		111	50 000	
Société électrique Mitsubishi	50 000 78	Entreprise de pièces détachées automobiles et de pièces détachées grand public		Rien
		70	facilitation des transactions dans	
Assurance MS&AD Groupe Holdings Co., Ltd.	15 750 64	15 750 62	Facilitation des transactions financières	Rien
Sanshin Electric Co., Ltd.	20 000 48	20 000 Entreprise de pièces détachées automobiles et de pièces détachées grand public		Oui
		32	Facilitation des transactions en 37	
Resona Holdings Co., Ltd.	37 880 24	880 yens pour un financement en tant qu'institution financière majeure		Rien
		19		
Kawasaki Heavy Industries Co., Ltd.	6 000 17	Facilitation 6 000 Facilitation des transactions dans le secteur des pièces automobiles		Rien
		13		
Noritz Co., Ltd.	-	11 000 Facilitation des transactions dans le secteur des pièces détachées de consommation		Rien
	-	16		

(Remarque) 1 Au cours de l'exercice en cours, Subaru Corporation, Daiko Bank, Ltd., Mitsubishi Electric Corporation et MS&AD Insurance Group Holdings

Co., Ltd., Sanshin Electric Co., Ltd., Resona Holdings Co., Ltd. et Kawasaki Heavy Industries Co., Ltd., le montant inscrit au bilan est inférieur à 1/100 du montant du capital.

Cependant, toutes les actions d'investissement spécifiées détenues par la Société sont cotées.

2. Il est difficile pour la Société de décrire les effets quantitatifs de la propriété pour des titres d'investissement spécifiques. Concernant la rationalité de la détention,

Vérifier les avantages et les risques liés à la détention de stocks dans des transactions telles que les ventes, les achats et le financement pour chaque type de détention, et

Nous avons confirmé que c'était significatif.

Actions d'investissement détenues à des fins d'investissement pur

N'est pas applicable.

Cinquième [Statut comptable]

1. États financiers consolidés et comment les préparer

(1) Les états financiers consolidés de la Société sont basés sur le « Règlement concernant la terminologie, le format et la méthode de préparation des états financiers consolidés » (Ordonnance du Ministère des Finances n° 28 de 1976).

Conformément aux dispositions de l'article 93, le présent document a été établi conformément aux normes internationales d'information financière (ci-après dénommées « IFRS »).

(2) Les états financiers de la Société sont basés sur les « Règlements concernant les modalités, les formes et les méthodes de préparation des états financiers, etc. » (Ordonnance n° 59 de 1960 du ministère des Finances.

Il s'agit du « Règlement sur les états financiers »).

Par ailleurs, notre société entre dans la catégorie des sociétés qui présentent des états financiers particuliers et préparent des états financiers conformément aux dispositions de l'article 127 du Règlement sur les états financiers.

vinaigre.

2. À propos de la certification d'audit

Sur la base des dispositions de l'article 193-2, alinéa 1er de la Loi sur les instruments financiers et les changes, la Société a publié des comptes consolidés pour l'exercice social (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023) et l'exercice social (2022). Les états financiers pour la période du 1er avril au 31 mars 2023 ont été audités par Ernst & Young ShinNihon LLC.

3. Des efforts particuliers pour garantir le caractère approprié des états financiers consolidés, etc. et la préparation appropriée des états financiers consolidés, etc. sur la base des IFRS.

Concernant la mise en place d'un système permettant

La Société prend des mesures particulières pour garantir le caractère approprié des états financiers consolidés, etc. et prépare de manière appropriée des états financiers consolidés, etc. sur la base des IFRS.

Nous développons un système qui nous permet de le faire. Les détails sont les suivants.

(1) Afin de développer un système capable de répondre de manière appropriée aux changements de normes comptables, etc., nous avons rejoint le Financial Accounting Standards Institute, une fondation constituée en société d'intérêt public.

Nous participons à des séminaires, etc. parrainés par l'organisation et les sociétés d'audit.

(2) Concernant l'application des IFRS, obtenir les communiqués de presse et les normes publiées de temps à autre par l'International Accounting Standards Board pour comprendre les dernières normes.

Nous tenons une poignée de main. En outre, afin de préparer des états financiers consolidés appropriés basés sur les normes IFRS, le Groupe a élaboré des politiques comptables et des directives comptables du groupe conformes aux normes IFRS et mène des procédures comptables sur la base de celles-ci.

1 [États financiers consolidés, etc.]

(1) [États financiers consolidés]

[État consolidé de la situation financière]

(Unité : millions de yens)

	Note	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
actifs			
actifs courants			
Trésorerie et équivalents	8,28	24 796	30 043
de trésorerie Clients et autres	9,28	40 502	54 553
créances Autres actifs	10,28	78 001	55 114
financiers	11	69 577	92 475
Stocks Autres actifs		8 991	12 811
courants Total actifs courants		<u>221 870</u>	<u>244 999</u>
actifs non courants			
Immobilisations	12,14,29	67 125	68 829
corporelles Goodwill et	13,14	8 097	8 667
immobilisations incorporelles Créances	9,28	455	430
commerciales et autres	10,28	27 931	28 408
créances Autres actifs	15	3 193	4 371
financiers Actifs d'impôts différés		879	248
Autres actifs non courants		<u>107 683</u>	<u>110 955</u>
Total actifs non courants Total actifs		<u><u>329 553</u></u>	<u><u>355 954</u></u>

(Unité : millions de yens)

	Note	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
dette et capitaux propres			
Passifs			
Passif actuel			
Fournisseurs et autres créditeurs	16,28	40 432	42 850
Obligations et emprunts	17,28	56 047	64 668
Autres passifs financiers	10,28,29	1 897	1 923
Impôts à payer, etc.		1 315	1 808
Avantages du personnel	19	4 817	5 142
à court	18	778	686
terme Réserves Autres		1 329	1 411
passifs courants Total passifs courants		<u>106 618</u>	<u>118 491</u>
passifs non courants			
Obligations et emprunts	17,28	13 084	14 468
Autres passifs financiers	10,28,29	3 064	3 223
Provision pour avantages	19	4 091	3 875
du	18	184	285
personnel à long terme	15	7 331	8 385
Passifs d'impôts différés Autres		304	775
passifs non courants Total		<u>28 061</u>	<u>31 014</u>
passifs non courants Total passif		<u>134 679</u>	<u>149 505</u>
capital			
Capital		14 494	14 494
social Excédent		4 438	4 435
de capital Report		149 946	149 307
à nouveau		1 014	972
Actions propres Autres éléments du		18 392	32 351
capital Attribuable aux propriétaires de la société mère		<u>186 257</u>	<u>199 616</u>
Total capitaux propres		<u>8 616</u>	<u>6 832</u>
Participations ne donnant			
pas le contrôle Total		<u>194 874</u>	<u>206 449</u>
capitaux propres Total passif et capitaux propres		<u>329 553</u>	<u>355 954</u>

[Compte de résultat consolidé]

(Unité : millions de yens)

	Note	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Chiffre d'affaires		223 621	275 776
Coût des ventes		187 514 36	237 151
Bénéfice brut des ventes		107	38 625
Frais commerciaux, généraux et administratifs		38 362 1	36 173
Autres produits		329 3	1 163
Autres charges		350 4 276	774
Résultat opérationnel ()			2 840
Produits financiers		3 053	3 913
Charges financières		176	263
Résultat avant impôts ()		1 399	6 490
Charge d'impôt sur les sociétés	15	3 143	4 400
Résultat net ()		4 543	2 089
Attribution du résultat () de la période			
Propriétaire de la société mère		5 180 637	1 380 709
Participations ne donnant pas le contrôle		4 543	2 089
Résultat net ou perte par action ()			
Résultat de base par action () (yen) 26		85,88	22,87
Résultat dilué par action () (yen) 26		85,88	22,85

[État consolidé du résultat global]

(Unité : millions de yens)

	Note	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Résultat ou perte net ()		4 543	2 089
L'autre résultat étendu			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
À la juste valeur par capitaux propres		8	1 170
Gains et pertes sur actifs financiers évalués			
Réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies 27 Non reclassé en résultat		140	111
Objet total		131	1 282
Éléments pouvant être transférés en résultat			
ceil			
Différences de change sur opérations	27	15 480	13 108
à l'étranger pouvant être reclassées en résultat		15 480	13 108
Total des éléments			
Total des autres éléments du résultat global après impôts	27	15 612	14 391
Résultat global de l'exercice		11 069	16 481
Attribution du résultat global de la période			
Propriétaires de la société mère		9 467	15 501
Participations ne donnant		1 601	979
pas le contrôle Résultat global de l'exercice		11 069	16 481

[État consolidé des variations des capitaux propres]

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Note	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère					
		Capital	Surplus de capital	Bénéfices non distribués	Actions propres	Autres composantes du capital	
						Autre revenu global juste à travers mesuré par la valeur financement à faire gain d'actif et perte	prestations définies Passif (actif) montant net de réévaluation
Solde d'ouverture		14 494	4 455	157 449	1 045	7 542	-
Résultat global de la période							
Perte nette ()		-	-	5 180	-	-	-
L'autre résultat étendu		-	-	-	-	8	124
Total du résultat global de la période		-	-	5 180	-	8	124
Transactions avec les propriétaires, etc.							
dividende		-	-	2 412	-	-	-
Opérations de rémunération à base d'actions	34	-	14	-	-	-	-
Acquisition d'actions propres		-	-	-	0	-	-
Cession des actions propres		-	30	-	31	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-
Autres composantes du capital		-	-	124	-	0	124
Transfert des bénéfices non distribués		-	-	-	-	-	-
Autres changements		-	-	34	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires, etc.		-	16	2 322	31	0	124
Solde de clôture		14 494	4 438	149 946	1 014	7 533	-

	Note	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Autres éléments du capital de la société mère		Fonds propres totaux		
		Ventes à l'étranger d'un corps actif Exchange différent	total			
Solde d'ouverture		3 672	3 869	179 222	7 307	186 530
Résultat global de la période						
Perte nette ()		-	-	5 180	637	4 543
L'autre résultat étendu		14 531	14 647	14 647	964	15 612
Total du résultat global de la période		14 531	14 647	9 467	1 601	11 069
Transactions avec les propriétaires, etc.						
dividende		-	-	2 412	283	2 695
Opérations de rémunération à base d'actions	34	-	-	14	-	14
Acquisition d'actions propres		-	-	0	-	0
Cession des actions propres		-	-	0	-	0
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-
Autres composantes du capital		-	124	-	-	-
Transfert des bénéfices non distribués		-	-	-	-	-
Autres changements		-	-	34	8	43
Total des transactions avec les propriétaires, etc.		-	124	2 433	291	2 725
Solde de clôture		10 858	18 392	186 257	8 616	194 874

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Note	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère					
		Capital	Surplus de capital	Bénéfices non distribués	Actions propres	Autres composantes du capital	
						Autre revenu global juste à travers mesuré par la valeur financement à faire gain d'actif et perte	prestations définies Passif (actif) montant net de réévaluation
Solde d'ouverture		14 494	4 438	149 946	1 014	7 533	-
Impact des changements de méthodes comptables		-	-	258	-	-	-
Solde d'ouverture après retraitement		14 494	4 438	150 205	1 014	7 533	-
Résultat global de la période							
Revenu net		-	-	1 380	-	-	-
L'autre résultat étendu		-	-	-	-	1 170	95
Total du résultat global de la période		-	-	1 380	-	1 170	95
Transactions avec les propriétaires, etc.							
dividende		-	-	2 413	-	-	-
Opérations de rémunération à base d'actions	34	-	14	-	-	-	-
Acquisition d'actions propres		-	-	-	0	-	-
Cession des actions propres		-	42	-	42	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-
Autres composantes du capital		-	-	162	-	66	95
Transfert des bénéfices non distribués		-	-	-	-	-	-
Autres changements		-	-	26	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires, etc.		-	2	2 277	42	66	95
Solde de clôture		14 494	4 435	149 307	972	8 637	-

	Note	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère				Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Autres éléments du capital de la société mère		total	au propriétaire appartenir à		
		Ventes à l'étranger d'un corps actif	Exchange différent				
Solde d'ouverture		10 858	18 392	186 257	8 616	194 874	
Impact des changements de méthodes comptables		-	-	258	77	335	
Solde d'ouverture après retraitement		10 858	18 392	186 515	8 694	195 210	
Résultat global de la période							
Revenu net		-	-	1 380	709	2 089	
L'autre résultat étendu		12 854	14 120	14 120	270	14 391	
Total du résultat global de la période		12 854	14 120	15 501	979	16 481	
Transactions avec les propriétaires, etc.							
dividende		-	-	2 413	277	2 691	
Opérations de rémunération à base d'actions	34	-	-	14	-	14	
Acquisition d'actions propres		-	-	0	-	0	
Cession des actions propres		-	-	0	-	0	
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	2 557	2 531	
Autres composantes du capital		-	162	-	-	-	
Transfert des bénéfices non distribués		-	-	-	-	-	
Autres changements		-	-	26	6	33	
Total des transactions avec les propriétaires, etc.		-	162	2 400	2 841	5 241	
Solde de clôture		23 713	32 351	199 616	6 832	206 449	

[Tableau des flux de trésorerie consolidé]

(Unité : millions de yens)

Note	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat avant impôts () Dotations aux amortissements Perte de valeur Perte de valeur Produits	1 399	6 490
d'intérêts et de dividendes Intérêts payés	11 916	12 068
Gains et pertes	3 090	291
sur acquisitions par étapes (est un bénéfice) Gains et pertes sur ventes d'immobilisations (est un bénéfice) Les créances commerciales et autres créances augmentent /diminuer le montant (: augmentation)	1 481	2 669
Augmentation/diminution des stocks (: augmentation)	169	263
Augmentation/diminution des dettes commerciales et autres dettes (est une diminution) Augmentation/diminution des provisions (est une diminution) Augmentation/diminution du passif au titre des prestations de retraite (est une	-	132
	81	323
	4 063	10 311
	19 577	19 263
	773	310
	765	91
	179	39
	407	29
	906	1 498
	<u>3 447</u>	<u>15 211</u>
diminution) Gains/pertes de change (est un gain) Autres Sous-total	1 524	2 428
Montant des intérêts et dividendes reçus	170	286
	3 284	4 989
	60	-
Montant des intérêts payés Impôt sur les sociétés payé Autres flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>5 437</u>	<u>18 057</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Augmentation (diminution) nette des dépôts à terme	369	30 108
(indique une augmentation) Dépenses pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Produits de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles Dépenses pour l'acquisition de titres de placement Produits de la vente de titres de placement Dépenses provenant des prêts Prêts à recevoir Produit de l'encaissement des stocks filiales résultant d'un changement de périmètre de consolidation Dépenses liées aux participations mises en équivalence	7 473	9 548
	572	597
	69	81
	1 175	80
	7	12
	110	122
	120	1 518
	1 334	-
	2	33
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>7 518</u>	<u>19 713</u>

(Unité : millions de yens)

	Note	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation/diminution nette des emprunts à court terme (indique une diminution) Revenus des emprunts à long terme	17	3 000	4 100
Dépenses de remboursement des emprunts à long terme	17	10 755	7 837
Dettes pour le remboursement de la dette de location	29	2 075	1 856
Montant des dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		296	402
Augmentation/diminution nette des actions propres (indique une augmentation)		0	0
Acquisition des titres des filiales sans variation du périmètre de consolidation		2 411	2 413
Paie ment des dividendes Montant Acquisition des titres des filiales sans variation du périmètre de consolidation		-	2 531
Dépenses liées aux gains		-	30
Dépenses liées au rachat d'obligations d'entreprises Flux de trésorerie liés aux activités de financement		5 498	2 028
Différences de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 601	1 562
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		16 853	5 246
Solde d'ouverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	41 650	24 796
Solde de clôture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	24 796	30 043

[Notes annexes aux états financiers consolidés]

1. Société déclarante

Nippon Seiki Co., Ltd. (ci-après dénommée « la Société ») est une société située au Japon.

Les états financiers consolidés clos le 31 mars 2023 sont constitués de la Société et de ses filiales (ci-après dénommé le « Groupe »).

C'est fait. Notre groupe exerce des activités de pièces automobiles, de pièces de consommation, de composants de résine, d'affichage, d'automobile.

Notre activité principale est la vente.

2. Les bases de la création

(1) Conformité aux normes IFRS

Les états financiers consolidés de notre groupe sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (ci-après dénommées « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La Société satisfait à toutes les exigences pour être une « Société spécifiée par les normes comptables internationales désignées » énumérées à l'article 1-2 des « Règles concernant la terminologie, les formulaires et les méthodes de préparation des états financiers consolidés » (Ordonnance du Ministère des Finances, N ° 28 de 1976), a été préparé conformément aux normes IFRS conformément aux dispositions de l'article 93 de la même.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par Koichi Sato, administrateur représentant, président et chef de la direction de la Société le 28 juin 2023.

(2) Fondamentaux de la mesure

Les états financiers consolidés de notre groupe sont décrits dans « 5. Statut comptable 1. États financiers consolidés, etc. (1) États financiers consolidés Notes annexes aux états financiers consolidés »

Comme indiqué au point 3. Principales méthodes comptables, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition.

(3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés de notre groupe sont présentés en yens japonais (millions de yens, arrondis au million de yens entier le plus proche), qui est notre monnaie fonctionnelle.

(4) Changements de méthode

comptable Sur la base de la décision d'ordre du jour « Attribution des avantages à la période de service (liée à IAS 19 « Avantages du personnel ») » de l'IFRS Interpretations Committee publiée en mai 2021.

Comptabiliser les obligations en attribuant les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon la période de service du salarié.

À partir de l'exercice consolidé en cours, l'obligation de verser des prestations de retraite commencera à s'appliquer pour ceux qui satisfont à certaines exigences.

Le changement a été apporté pour que le passif soit comptabilisé en répartissant les avantages entre les deux sociétés.

En raison de ce changement, le solde des bénéfices non distribués au début de la période en cours a augmenté de 258 millions de yens. Veuillez noter que l'impact sur le résultat de l'exercice consolidé en cours est mineur.

3. Principales conventions

comptables Les conventions comptables suivantes sont appliquées à toutes les périodes incluses dans les états financiers consolidés.

(1) Périmètre de consolidation

Les filiales sont les sociétés contrôlées par le Groupe. Le contrôle signifie que nous sommes exposés, ou avons des droits, à des rendements variables découlant de notre implication dans l'entité dans laquelle nous investissons et que nous avons la capacité d'influencer ces rendements par le biais de notre pouvoir sur l'entité dans laquelle nous investissons.

Les états financiers des filiales sont inclus dans la consolidation à compter de la date à laquelle la Société acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société en perd le contrôle. Si la méthode

comptable appliquée par une filiale diffère de la méthode comptable appliquée par le Groupe, les états financiers de la filiale seront ajustés si nécessaire.

Des ajustements ont été apportés aux états financiers. Les soldes des créances et dettes et des transactions intragroupe entre les sociétés, ainsi que les gains et pertes latents résultant des transactions entre le Groupe, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont identifiées séparément des participations du Groupe. Le résultat global des filiales ne donne pas de contrôle.

Même si les capitaux propres présentent un solde négatif, ils sont répartis entre les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et les participations ne donnant pas le contrôle.

(2) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est évalué comme la somme des actifs transférés en échange du contrôle de la société acquise, des passifs assumés et de la juste valeur à la date d'acquisition des instruments de capitaux propres émis par la Société. Si le prix d'achat dépasse la juste valeur des actifs et passifs identifiables, il est comptabilisé en goodwill. A l'inverse, s'il est inférieur, il est comptabilisé en résultat.

Les changements de participation dans une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont traités comme des transactions sur capitaux propres.

(3) Conversion des

devises Opérations en devises

Chaque société de notre groupe possède sa propre monnaie fonctionnelle, qui est la monnaie du principal environnement économique dans lequel elle opère.

Les transactions de chaque société sont mesurées dans sa monnaie fonctionnelle.

Lorsque chaque société prépare ses états financiers individuels, la conversion des transactions dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de cette société est déterminée à la date de la transaction. taux de change, ou un taux qui se rapproche du taux de change à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la fin de l'exercice sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. En

principe, les différences de change résultant du règlement ou de la conversion sont traitées comme un profit ou une perte.

États financiers des opérations à l'étranger

Les actifs et passifs des établissements étrangers sont convertis en yen japonais en utilisant le taux de change en vigueur à la fin de la période, et les produits et charges sont convertis en yen japonais en utilisant le taux de change moyen de la période. Toutefois, si le taux de change moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change à la date de transaction, le taux de change à la date de transaction est utilisé pour la conversion. Les différences de change résultant de la conversion des états financiers des établissements étrangers sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque le contrôle d'une activité étrangère est perdu, les différences de conversion cumulées de l'activité étrangère comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont cédées.

(4) Produits financiers

Actifs financiers (i)

Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe comptabilise les actifs financiers comme actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés en actifs financiers évalués à la juste valeur et en actifs financiers évalués au coût amorti. Ce classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur sauf s'ils sont classés en actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Il est initialement évalué pour le montant incluant les frais de transaction.

Les actifs financiers sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti s'ils satisfont aux deux exigences suivantes : Améliorer le capital en s'appuyant sur un modèle économique dont le but est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels.

les actifs sont détenus.

•En fonction des conditions contractuelles de l'actif financier, les flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le solde du principal sont spéciaux.

Se produit un certain jour.

Les actifs financiers non classés comme actifs financiers évalués au coût amorti qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels les variations ultérieures de juste valeur sont choisies pour être présentées dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sont classés comme actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. le résultat net et les autres actifs financiers sont classés en actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(ii) Post-mesure

Après comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués comme suit selon leur classification. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur après comptabilisation initiale, les variations de juste valeur étant respectivement évaluées en résultat net et en autres éléments du résultat global. comme tel. Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, le montant comptabilisé en capitaux propres n'est pas reclassé en résultat. Toutefois, les dividendes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en résultat, sauf s'il est clair que le dividende constitue un remboursement du principal investi.

Les variations de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres comptabilisées en autres éléments du résultat global sont enregistrées dans le poste « Autres éléments des capitaux propres » de l'état de la situation financière consolidé. décomptabilisés, ils sont transférés directement dans les bénéfices non répartis.

(iii) Dépréciation des actifs

financiers Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les pertes de crédit attendues. A la fin de chaque période de reporting, le Groupe évalue si le risque de crédit associé aux actifs financiers a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, et s'il n'a pas augmenté de manière significative, un montant égal à 12 mois de pertes de crédit attendues est évalué. Si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisé en provision pour créances douteuses.

Il convient de noter que les créances commerciales et autres créances commerciales qui n'incluent pas de composante de financement significative sont toujours égales aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ce montant est comptabilisé en provision pour créances douteuses.

En outre, pour les actifs financiers pour lesquels des pertes de valeur ont été comptabilisées dans le passé, des pertes de valeur peuvent être subies en raison d'événements survenus après la comptabilisation de la perte de valeur initiale. Si le montant de la perte diminue, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise et comptabilisée en résultat.

(iv) Décomptabilisation d'un actif financier.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque le droit contractuel aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier expire ou lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier. seulement quand

Passifs financiers

(i) Comptabilisation initiale et

évaluation Le Groupe dispose de passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et de passifs financiers évalués au coût amorti.

Il est classé comme passif financier. Ce classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale.

Tous les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

À l'exception des obligations, ils sont évalués nets des coûts de transaction directement attribuables à l'émission.

(ii) Post-mesure

Après comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués comme suit selon leur classification. Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur après comptabilisation initiale, toute variation de valeur étant évaluée à la juste valeur par résultat. Ceci est reconnu comme un bénéfice.

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les gains et pertes de décomptabilisation sont comptabilisés en résultat.

vinaire.

(iii) Décomptabilisation des passifs

financiers Un passif financier n'est décomptabilisé que lorsque le passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est exécutée, annulée ou expirée. Lorsqu'un passif financier est décomptabilisé, la différence entre la valeur comptable du passif financier et la contrepartie payée ou dont le paiement est prévu est comptabilisée en résultat.

3) Compensation des actifs financiers et des passifs financiers Les

actifs financiers et les passifs financiers sont définis comme des actifs financiers et des passifs financiers déterminés sur une base nette pour lesquels il existe actuellement un droit légalement exécutoire de compenser le montant comptabilisé.

Il n'est compensé que lorsqu'il existe une intention de réaliser l'actif et de régler en même temps le passif.

Produits financiers dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis réévalués à la juste valeur.

vinaigre. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement comptabilisées en résultat, à l'exception de ceux pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée.

J'en suis conscient.

La couverture des risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est réalisée grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme sur devises, des options et des swaps de taux d'intérêt.

Les couvertures couvrent des risques tels que les fluctuations futures des taux d'intérêt ou les risques de change. L'application de la comptabilité de couverture nécessite une spécification et une documentation formelles de la relation de couverture ainsi que des objectifs et de la stratégie de gestion des risques de l'entité pour la mise en œuvre de la couverture au début de la couverture.

Veuillez noter qu'il n'existe actuellement aucune couverture répondant aux exigences de la comptabilité de couverture.

(5) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts qui peuvent être retirés à tout moment et ceux qui sont facilement convertibles en espèces et dont la valeur peut varier.

Ces placements consistent en des placements à court terme d'une échéance de trois mois à compter de la date d'acquisition qui comportent un risque minimal.

(6) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. En principe, le coût d'acquisition est calculé selon la méthode moyenne. En outre, la valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires à l'achèvement et des coûts de vente estimés.

(7) Immobilisations

corporelles Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les coûts directement liés aux coûts d'acquisition et de restauration des actifs. L'amortissement de chaque actif autre que les terrains et les constructions en cours est comptabilisé selon la méthode linéaire sur sa durée d'utilité estimée.

vinaigre. Les principales durées d'utilité estimées sont les

suivantes •Bâtiments et structures 2 à 50 ans •Machines
et matériel de transport 2 à 15 ans •Outils, appareils
électroménagers et accessoires 2 à 20 ans

La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et le mode d'amortissement sont revus chaque exercice et révisés si nécessaire.

(8) Immobilisations incorporelles

Logiciel

Les logiciels à usage interne sont évalués au coût lors de leur comptabilisation initiale. Interne et

Les coûts externes sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus, et les coûts internes et externes encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations

incorporelles. Les frais de maintenance engagés après l'installation sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée (principalement 5 ans). La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont

Nous le révisons de temps en temps et apportons les modifications nécessaires. Coûts

de développement

Les dépenses liées aux activités de recherche et de développement visant à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Je vais.

Les dépenses liées aux activités de développement sont capitalisées en immobilisations incorporelles si les conditions suivantes sont remplies.

- Il est techniquement possible de terminer le développement
- Il existe une intention d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel développé. • Il existe une capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel développé. • Il existe une forte possibilité que des avantages économiques futurs soient obtenus à partir de l'actif incorporel développé. La société a les ressources de gestion nécessaires pour achever le développement et l'utiliser ou le vendre. • Les coûts de développement peuvent être mesurés de manière fiable.

Les dotations aux amortissements sont enregistrées selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée (5 ans). La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont déterminés annuellement.

Nous avons examiné et apporté les modifications nécessaires. Droits de brevet

Les droits de brevet sont évalués au coût lors de leur comptabilisation initiale.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée (11 ans). La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont déterminés annuellement.

Nous avons examiné et apporté les modifications nécessaires.

(9) Bail

(Côté preneur)

Les dettes locatives dans les transactions de location sont évaluées comme la valeur actuelle actualisée de la partie non réglée du total des paiements de location à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués en ajustant les coûts directs initiaux, etc. au montant initialement évalué de la dette locative. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont systématiquement amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie économique.

Les paiements de location sont répartis entre les charges financières et la partie remboursement du solde des dettes locatives de sorte que le taux d'intérêt soit constant sur le solde des dettes locatives.

Nous nous sommes divisés. Les charges financières sont présentées séparément de l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation dans les états consolidés des résultats.

Le fait qu'un contrat soit un bail ou qu'il comprenne un bail est déterminé en fonction de la substance du contrat, même si le contrat n'est pas légalement un bail. Pour les contrats de location dont la durée se termine dans les 12 mois et les contrats de location pour lesquels les actifs

sous-jacents sont petits, les paiements de location liés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

(Côté prêteur)

Il n'y a pas de transactions de location significatives en tant que bailleur.

(10) Dépréciation des actifs non

financiers Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société, hors stocks et actifs d'impôts différés, sont évaluées annuellement afin de déterminer s'il existe des signes de dépréciation. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Lors du calcul de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Les actifs qui ne sont pas soumis individuellement à un test de dépréciation sont regroupés dans la plus petite unité génératrice de trésorerie qui génère des entrées de trésorerie indépendantes à partir des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est une perte de valeur lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est ramenée à sa valeur recouvrable et le montant de la dépréciation -down est comptabilisé en résultat. Je suis là. Les pertes de valeur comptabilisées par rapport à une unité génératrice de trésorerie sont affectées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis proportionnellement à la valeur comptable des autres actifs au sein de l'unité génératrice de trésorerie. Le montant a été réduit.

Les pertes de valeur comptabilisées dans le passé sont évaluées annuellement afin de déterminer s'il existe des signes indiquant que les pertes ont diminué ou disparu. S'il existe une indication qu'une perte de valeur peut être reprise et que l'estimation utilisée pour déterminer la valeur recouvrable a changé, la perte de valeur est reprise. Les pertes de valeur sont reprises à hauteur d'un montant qui n'excède pas la valeur comptable après déduction de la valeur comptable des dépréciations ou amortissements nécessaires si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Ces estimations sont basées sur les meilleures estimations de la direction, mais sont sujettes à des changements dans des conditions économiques futures incertaines. Les résultats réels peuvent différer en fonction des résultats.

(11) Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe dispose d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies comme régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés. Le

Groupe calcule la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et du coût des services rendus au cours de la période y afférente selon la méthode des unités de crédit projetées.

Faire.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies reflète le calendrier estimé du versement des prestations et est généralement calculé sur la période de reporting.

Calculé sur la base du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité au dernier jour de .

Les passifs ou actifs liés aux régimes à prestations définies sont calculés en soustrayant la juste valeur des actifs des régimes de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. En outre, les intérêts nets sur le montant net des coûts des services rendus et des obligations (actifs) au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net dans la période comptable au cours de laquelle les intérêts sont encourus. Les variations des obligations au titre des prestations définies dues à la réévaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et le montant accumulé est immédiatement transféré aux bénéfices non distribués.

Ces estimations sont basées sur les meilleures estimations de la direction, mais les résultats réels peuvent différer en raison de changements futurs incertains des conditions économiques ou de révisions ou promulgations de lois et réglementations connexes.

2) Avantages du personnel à

court terme Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en résultat au moment où l'employé fournit le travail et le montant attendu en rémunération du travail. Une prime a une obligation légale

ou implicite actuelle d'être versée par l'employé en rémunération du travail fourni dans le passé ;

Si le montant peut être estimé de manière fiable, il est comptabilisé en passif. Ces estimations sont basées sur les meilleures

estimations de la direction, mais sont sujettes à des changements liés à des conditions économiques incertaines dans le futur.

Les résultats peuvent différer des résultats réels.

(12) Réserve

Une provision est une provision pour obligations juridiques ou implicites actuelles contractées à la suite d'événements passés susceptibles d'entraîner une sortie de ressources ayant un avantage économique pour éteindre l'obligation, ainsi que le montant de l'obligation. Nous comptabilisons cela lorsqu'une estimation fiable peut être faite. Des provisions sont constituées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète la valorisation actuelle de marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Ces estimations sont basées sur les dernières informations fournies par les clients auxquels les produits sont vendus, les performances passées et les meilleures estimations de la direction. Toutefois, les résultats réels peuvent différer.

Les principales modalités d'enregistrement des réserves sont les suivantes.

Réserve pour pertes de compensation de produit

Afin de nous préparer aux coûts liés aux réclamations concernant les produits livrés aux clients, nous avons préparé les coûts d'indemnisation qui devraient survenir à l'avenir.

Le montant qui peut être raisonnablement estimé est enregistré.

Réserve pour pertes

contentieuses Afin de préparer les pertes liées aux litiges, un montant estimé des pertes est comptabilisé en fonction de l'avancement du litige.

(13) Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont déduites des capitaux propres. Lors de la vente d'actions propres, comparez la valeur comptable et le moment de la vente.

La différence entre le montant et le montant est comptabilisée en prime d'émission.

(14) Revenus

Le Groupe paie des intérêts et des dividendes sur la base de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et des contrats de location sur la base de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

À l'exception des revenus, les revenus sont comptabilisés selon l'approche suivante en cinq étapes.

Étape 1 : Identifier le contrat avec le client Étape 2 : Identifier

les obligations de performance dans le contrat Étape 3 : Calculer le montant

de la transaction Étape 4 : Allouer le prix de la

transaction aux obligations de performance dans le contrat Étape 5 : L'entité satisfait aux

obligations de performance Reconnaître revenus lorsque

Les principales activités de notre groupe sont le « commerce de pièces automobiles », le « commerce de pièces de consommation », le « commerce de composés de résine » et le « commerce de ventes d'automobiles ». Nous fabriquons et vendons des produits et vendons des automobiles. Concernant la vente de produits, les revenus sont reconnus au moment de la livraison du produit, à mesure que le client obtient le contrôle du produit et que l'obligation de performance est jugée satisfaite. Les revenus provenant de la vente d'automobiles sont également comptabilisés au moment de la livraison. Les revenus sont mesurés au montant calculé en déduisant les remises, rabais, retours, etc. de la contrepartie promise dans les contrats avec les clients.

(15) Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est constitué de l'impôt exigible et de l'impôt différé. Il s'agit notamment des éléments liés aux regroupements d'entreprises et au capital direct.

Les éléments comptabilisés en actifs nets ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net.

Les impôts exigibles sont évalués au montant qui devrait être payé ou remboursé par l'administration fiscale. Le montant de l'impôt est calculé conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de reporting dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités commerciales et réalise un bénéfice imposable.

Les impôts différés sont les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs au bilan et leurs bases fiscales à la date de clôture, ainsi que les pertes reportables. Celui-ci est reconnu à hauteur du montant et des crédits d'impôt reportés.

En principe, des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles imposables, et des actifs d'impôts différés sont reconnus pour les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôt reportables qui peuvent être utilisés dans le futur pour générer des bénéfices imposables. dans une fourchette très raisonnable.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque période de reporting afin de déterminer si l'avantage de tout ou partie des actifs d'impôts différés est réalisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit réalisé pour répondre aux exigences en matière de bénéfice imposable. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont revus à la clôture de chaque période de reporting et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de récupérer les actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont basés sur les lois fiscales et les taux d'impôt qui devraient s'appliquer au cours de la période au cours de laquelle un actif est réalisé ou un passif est réglé sur la base des lois fiscales et des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. période. Elle est mesurée par le taux d'imposition.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont le droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles, et si la taxe est imposée à la même entité fiscale par l'administration fiscale, elle est compensée.

Ces estimations sont basées sur les meilleures estimations de la direction, mais sont sujettes à des changements futurs incertains des conditions économiques, etc. Les résultats peuvent différer des résultats réels.

À compter de l'exercice en cours, le Groupe a adopté la « Réforme fiscale internationale – Règles modèles du Pilier 2 » (IAS 12 « Impôt sur les sociétés »). (révisé) a été appliqué.

Cet amendement prévoit que l'IAS 12 s'appliquera aux impôts sur les sociétés découlant des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées pour mettre en œuvre les règles GloBE (imposition minimale mondiale) du pilier 2 de l'OCDE du BEPS. Cependant, il prévoit une exception temporaire qui oblige les sociétés à ne pas comptabiliser et divulguer les actifs et passifs d'impôts différés découlant des règles mondiales en matière d'impôt minimum.

Le Groupe applique les exceptions prévues par IAS 12 et ne comptabilise ni ne présente d'impôts différés actifs et passifs liés à l'impôt sur les sociétés découlant des règles mondiales d'imposition minimale.

(16) Transition du régime d'imposition unique au régime d'imposition des groupes

La Société et certaines filiales nationales consolidées sont passées d'un système de paiement d'impôt autonome à un système fiscal de groupe à partir de l'exercice consolidé en cours. Masu.

4. Estimations comptables importantes et jugements impliquant des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction fait des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants des actifs, des passifs, des produits et des dépenses. Toutefois, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

il y a. Les

estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont continuellement revues. L'effet des changements d'estimations comptables est de

Le changement est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle il est modifié et dans tous les exercices comptables futurs concernés.

Les estimations et jugements portés par la direction qui ont une incidence significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés sont les suivants.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022) Perte de valeur sur les immobilisations de

Nippon Seiki Co., Ltd. (1) Montant enregistré dans les états financiers consolidés

de l'exercice consolidé en cours Perte de valeur 152 millions de yens Immobilisations

corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles 21 376 millions de yens (montant avant perte de valeur) (2) Informations concernant le contenu des estimations comptables

significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de calcul

Concernant la méthode de calcul relative aux pertes de valeur, veuillez vous référer à « 5. Statut comptable 1. États financiers consolidés, etc. (1) États financiers consolidés Consolidés

Notes annexes aux états financiers 3. Principales méthodes comptables (10) Dépréciation des actifs non financiers ».

Au sein de notre groupe, le montant total des immobilisations corporelles et incorporelles hors goodwill lié à nos « activités de pièces automobiles », « actifs de l'entreprise » et « activités d'affichage » s'élève à 21 376 millions de yens en raison de la hausse des coûts de transport et des prix des composants électroniques. Nous avons déterminé qu'il existe des signes de dépréciation dus à une baisse de la rentabilité due à des changements dans l'environnement commercial. Sur ce montant, 21 181 millions de yens d'immobilisations corporelles, etc. dans les «

Activités de pièces automobiles » et les « Actifs à l'échelle de l'entreprise » ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée car la valeur d'utilité, qui est la valeur recouvrable obtenue de l'actif, était supérieure à la valeur comptable.

Ouais. En outre, 194 millions de yens (montant avant perte de valeur) tels que des immobilisations corporelles telles que « l'activité Display » seront transférés à l'unité génératrice de trésorerie.

La valeur comptable a été récupérée parce que la juste valeur diminuée des coûts de vente, qui correspond à la valeur recouvrable obtenue de la vente, était inférieure à la valeur comptable.

Nous avons réduit la valeur à la valeur possible et comptabilisé une perte de valeur de 152 millions de yens. Principales

hypothèses utilisées dans les estimations comptables

Au cours de l'exercice consolidé en cours, les estimations des flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité restante des principaux actifs dans le calcul de la valeur d'usage générée par les unités génératrices de trésorerie liées à l'activité « pièces détachées automobiles », etc. sont basées sur le plan de gestion approuvé par le conseil d'administration, sur la base des éléments suivants.

Les principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le business plan sont la normalisation de la flambée des coûts de transport et des prix des composants électroniques, et la fin des réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs. Le calendrier d'annulation des réductions de production des clients en raison de la normalisation des futurs coûts de transport et des prix des composants électroniques et du resserrement des prix des composants semi-conducteurs est fixé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées. Impact sur les comptes consolidés du prochain exercice consolidé

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation, telles que la normalisation future des coûts de transport et des prix des composants électroniques et le calendrier de la fin des réductions de production des clients en raison d'une forte pression sur les composants semi-conducteurs, pourraient être affectées par les ralentissements économiques dans les pays et régions. qui servent de marchés. Des changements incertains dans les conditions économiques, etc. peuvent avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023) Perte de valeur sur les immobilisations de Nippon

Seiki Co., Ltd. (1) Montant enregistré dans les états financiers consolidés de

l'exercice consolidé en cours Perte de valeur - millions de yens Immobilisations corporelles,

goodwill et actifs incorporels 20 833 millions de yens (montant avant perte de valeur)

(2) Informations sur le contenu des estimations comptables significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de calcul

Concernant la méthode de calcul relative aux pertes de valeur, veuillez vous référer à « 5. Statut comptable 1. États financiers consolidés, etc. (1) États financiers consolidés Consolidés

Notes annexes aux états financiers 3. Principales méthodes comptables (10) Dépréciation des actifs non financiers ».

Au sein de notre groupe, le montant total des immobilisations corporelles, du goodwill et des actifs incorporels liés à nos « activités de pièces automobiles », « actifs de l'entreprise » et « activités d'affichage » s'élève à 20 833 millions de yens. La rentabilité a diminué. La Société a déterminé qu'il existe des signes de dépréciation en raison de la diminution du montant.

Sur ce montant, pour 20 735 millions de yens d'immobilisations corporelles dans l'activité « pièces détachées automobiles » et « actifs de l'entreprise », la valeur d'usage, qui est la valeur recouvrable obtenue de l'unité génératrice de trésorerie, a dépassé la valeur comptable. a été reconnu.

Ouais.

En outre, la valeur comptable de 97 millions de yens (montant avant dépréciation) telle que les immobilisations corporelles telles que « Display Business » a été réduite à la juste valeur après déduction des frais de vente. Veuillez noter qu'aucune perte de valeur n'a été comptabilisée car il n'y a eu aucun nouvel investissement en capital au cours de l'exercice consolidé en cours.

Principales hypothèses utilisées dans les estimations comptables

Au cours de l'exercice consolidé en cours, les estimations des flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité restante des principaux actifs dans le calcul de la valeur d'usage générée par les unités génératrices de trésorerie liées à l'activité « pièces détachées automobiles », etc. sont basées sur le plan de gestion approuvé par le conseil d'administration, sur la base des éléments suivants.

Les principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le business plan sont le timing de la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison de la forte pression sur les composants semi-conducteurs. Le calendrier de normalisation future des prix des composants électroniques et de fin des réductions de production des clients en raison du resserrement des prix des composants semi-conducteurs est fixé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées et d'autres facteurs. Impact sur les comptes consolidés du prochain exercice consolidé

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation, telles que la normalisation des prix futurs des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison du resserrement des prix des composants semi-conducteurs, sont soumises à des incertitudes, comme la possibilité qu'elles soient affectées par le ralentissement économique du pays et régions qui servent de marchés. Les changements dans les conditions économiques, etc. peuvent avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable.

5. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Parmi les normes et interprétations nouvelles ou révisées publiées à la date d'arrêt des comptes consolidés, il n'existe aucune norme qui n'ait pas été adoptée par anticipation par le Groupe et qui aurait un impact significatif.

6. Information sectorielle (1)

Aperçu des secteurs à présenter

Les secteurs opérationnels du Groupe sont des unités constitutives du Groupe pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles et revues régulièrement par la plus haute instance décisionnelle de la direction afin de déterminer l'allocation des ressources de gestion et d'évaluer la performance. Veuillez noter que les segments d'activité ne sont pas agrégés pour le reporting.

Notre groupe dispose d'unités commerciales pour chaque produit, et chaque unité commerciale gère les emballages nationaux et étrangers pour les produits et services qu'elle gère. Nous élaborons des stratégies globales et développons des activités commerciales.

Par conséquent, notre groupe a consolidé les unités commerciales en fonction des unités commerciales, en tenant compte des similitudes dans les caractéristiques des produits, etc., et s'est divisé en « activité de pièces automobiles », « activité de pièces de consommation », « activité de composés de résine », « activité d'affichage, " et " Le secteur à présenter est celui des « activités de vente d'automobiles ».

L'activité Composants automobiles fabrique et vend des instruments pour automobiles, des affichages tête haute, des instruments pour motos, des instruments à usage général, divers capteurs, des cartes de montage EMS haute densité, des moules de vente externe et des équipements de vente externe. L'activité « Pièces de consommation » comprend les panneaux de commande des équipements OA/information, les contrôleurs d'équipement de climatisation/logement, les ensembles FA/unités de divertissement et les pièces de rechange.

Nous fabriquons et vendons. La « Résine Composée Business » fabrique et vend des matériaux en résine. L'activité Display fabrique et vend des éléments et des modules d'affichage à cristaux liquides. L'« entreprise de vente d'automobiles » vend des voitures neuves et d'occasion et fournit des services tels que l'inspection et l'entretien des véhicules.

(2) Chiffre d'affaires et performance du segment

Le chiffre d'affaires et la performance de notre groupe par secteur isolable sont les suivants.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Secteur à présenter						autres (Note 1)	total	Montant de l'ajustement (Note 2)	Comptes consolidés les tables Montant enregistré (Note 3)
	Pièces automobiles entreprise	Pièces de consommation entreprise	résine con livre de vente	afficher Affaires de rayon	voiture entreprise	total				
chiffre d'affaires										
Chiffre d'affaires aux clients externes	170 818	12 444	10 049	1 614	22 436	217 364	16 803	234 168	10 546	223 621
Entre secteurs										
chiffre d'affaires interne	-	-	1 423	-	-	9 143	2 911	10 546	-	-
ou montant du transfert										
total	170 818	12 444	10 049	1 614	22 436	217 364	16 803	234 168	10 546	223 621
Bénéfice sectoriel ou										
Perte ()	5 857	138	421	95	957	4 436	520	3 916	360	4 276
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 3 053
financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 176
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 399
Bénéfice avant impôt										
Actifs sectoriels	239 158	10 083	6 188	3 219	13 876	272 526	11 875	284 402	45 151	329 553
Autres éléments										
Dotations aux amortissements	8 838	296	504	77	764	10 481	1 088	11 569	346	11 916
Perte de valeur	2 938	2	-	72	-	3 013	-	3 013	77	3 090
dépenses en capital	6 698	143	113	113	855	7 925	272	8 197	21	8 219

(Note) 1 La catégorie « Autres » est un secteur d'activité qui n'est pas inclus dans les secteurs isolables et comprend le transport de marchandises et les logiciels.

Comprend les ventes de développement, les calculs commandés, etc.

2. Le montant de l'ajustement est le suivant.

(1) Le montant d'ajustement de -360 millions de yens pour le résultat sectoriel () est dû à l'élimination des transactions intersectorielles, etc.

(2) Le montant d'ajustement pour les actifs sectoriels de 45 151 millions de yens comprend des actifs à l'échelle de l'entreprise de 45 264 millions de yens. Les actifs de l'entreprise sont

Principalement des fonds de la société soumettante (espèces et dépôts, titres de placement).

(3) L'ajustement de 346 millions de yens pour dépréciation et amortissement correspond à la dépréciation des actifs à l'échelle de l'entreprise.

(4) Le montant d'ajustement des dépenses en capital de 21 millions de yens est un investissement dans les actifs de l'entreprise.

3 Le résultat sectoriel () est ajusté avec la perte opérationnelle dans le compte de résultat consolidé.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Secteur à présenter						autres (Note 1)	total	Montant de l'ajustement (Note 2)	Comptes consolidés les tables Montant enregistré (Note 3)
	Pièces automobiles entreprise	Pièces de consommation entreprise	résine con livre de vente	afficher Affaires de rayon	voiture entreprise	total				
chiffre d'affaires										
Chiffre d'affaires avec les clients externes	216 483	19 419	8	678	23 402	268 712	7 064	275 776	-	275 776
727 Entre segments										
chiffre d'affaires interne	-	-	1 528	-	15 154	3 111	105	12 598	12 598	-
ou montant du transfert										
total	216 483	19 419	10 256	678	23 417	270 255	18 120	288 375	12 598	275 776
Bénéfice sectoriel ou Perte ()	1 179	1 349	158	1 296	1 090	2 481	588	3 069	228	2 840
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 913
financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263
Charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 490
financières Bénéfice	258 535	17 020	5 165	1 198	15 264	297 183	9 454	306 637	49 317	355 954
avant impôt Actifs sectoriels Autres éléments										
Charges d'amortissement 8 604	Perte de	333	525	62	796	10 322	1 445	11 768	299	12 068
valeur	291	-	-	-	-	291	-	291	-	291
Dépenses en	6 182	92	79	1	1 224	7 580	718	8 298	10	8 308

capital (notes) 1 « Autres » est un secteur d'activité qui n'est pas inclus dans les secteurs isolables et comprend le transport de marchandises et les logiciens.

Comprend les ventes de développement, les calculs commandés, etc.

2. Le montant de l'ajustement est le suivant.

- (1) Le montant d'ajustement de -228 millions de yens pour le résultat sectoriel () est dû à l'élimination des transactions intersectorielles, etc.
- (2) Le montant d'ajustement pour les actifs sectoriels de 49 317 millions de yens comprend des actifs à l'échelle de l'entreprise de 49 223 millions de yens. Les actifs de l'entreprise sont principalement des fonds de la société soumettante (espèces et dépôts, titres de placement).
- (3) L'ajustement de 299 millions de yens pour dépréciation et amortissement correspond à la dépréciation des actifs à l'échelle de l'entreprise.
- (4) Le montant d'ajustement des dépenses en capital de 10 millions de yens est un investissement dans les actifs de l'entreprise.

3 Le résultat sectoriel () est ajusté avec le résultat opérationnel dans le compte de résultat consolidé.

(3) Informations sur la région

Chiffre d'affaires et actifs non courants de notre groupe aux clients externes par région (instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi) et droits découlant des contrats d'assurance) sont les suivants.

Les revenus des clients externes sont classés par pays ou région en fonction de la localisation du client.

Chiffre d'affaires des ventes aux clients externes

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Japon	Amériques	L'Europe	Asie	total
Chiffre d'affaires des ventes aux clients externes	88 490	52 546	17 396	65 188	223 621

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Japon	Amériques	L'Europe	Asie	total
Chiffre d'affaires des ventes aux clients externes	102 924	73 710	22 784	76 357	275 776

Actifs non courants

Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Japon	Amériques	L'Europe	Asie	total
actifs non courants	50 888	8 608	2 567	14 037	76 102

Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Japon	Amériques	L'Europe	Asie	total
actifs non courants	51 044	9 815	2 816	14 069	77 744

(4) Informations concernant les clients majeurs

Le chiffre d'affaires d'un seul client externe qui dépasse 10 % du chiffre d'affaires du Groupe est le suivant.

(Unité : millions de yens)

Nom du client	Nom du segment associé	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023)
Société par actions de l'industrie automobile Honda groupe	Entreprise de pièces automobiles	54 698	62 512

7. combinaison commerciale

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

N'est pas applicable.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

Regroupement d'entreprises avec Kyoei Engineering Co., Ltd. et ses trois filiales

(1) Les grandes lignes du regroupement d'entreprises sont les suivantes.

Nom et coordonnées professionnelles de la société acquise

Nom de la société acquise : Kyoei Engineering Co., Ltd. et ses trois filiales

Détails de l'activité : conception de moules, production, traitement de précision de prototypes, fourniture de produits moulés en série

Raison du regroupement d'entreprises

Les atouts de Nippon Seiki incluent le développement de produits et les processus de fabrication intégrés, de la conception optique à la conception et à la fabrication de moules, en passant par le moulage et l'assemblage.

En combinant la force de Sakae Engineering dans les technologies de fabrication et de production telles que le traitement et le moulage de moules d'ultra-précision, nous sommes en mesure de créer des technologies mutuellement avantageuses.

En effet, nous avons déterminé qu'il est possible de renforcer notre compétitivité grâce à la complémentarité mutuelle.

Date de regroupement d'entreprises 3 octobre 2022

Forme juridique du regroupement d'entreprises Acquisition d'actions

Ratio de droits de vote après acquisition : 100%

Base de détermination de la société acquéreuse

Cela était dû à l'acquisition d'actions en échange d'espèces.

(2) Prix d'acquisition de la société acquise et sa décomposition

(Unité : millions de yens)

contrepartie pour l'acquisition	
espèces	2 435
Juste valeur des titres de participation détenus immédiatement avant l'acquisition	1 197
Prix d'acquisition total	3 632

(3) Perte liée à l'acquisition d'un échelon

Suite à la réévaluation des 32,96 % détenus par le Groupe à la date d'acquisition à la juste valeur à la date d'acquisition,

Nous avons comptabilisé une perte liée à l'acquisition par étapes de 10 000 yens. Cette perte est enregistrée dans le poste « Autres dépenses » à l'état consolidé des résultats.

Je suis là.

(4) Les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition sont les suivantes.

(Unité : millions de yens)

Juste valeur de la contrepartie	3 632
Section Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 021
Créances commerciales et autres créances	795
Inventaire	492
Autres actifs courants	104
Immobilisations corporelles	1 394
Goodwill et actifs incorporels	15
Autres actifs financiers (actifs non courants)	398
Actif d'impôt différé	225
Autres actifs non courants	96
Actif total	4 543
section dette	
Dettes commerciales et autres	610
Obligations et emprunts d'entreprises (passifs courants)	179
Autres passifs financiers (passifs courants)	3
Impôt sur les sociétés à payer, etc.	129
avantages sociaux à court terme	7
Autres passifs courants	Dix
Obligations et emprunts d'entreprises (passifs non courants)	676
Autres passifs financiers (passifs non courants)	7
avantages sociaux à long terme	319
Dette totale	1 944
Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés	2 598
Bonne volonté	1 034
total	3 632

(5) Le montant du goodwill généré et les raisons de sa génération sont les suivants.

Montant du goodwill généré : 1 034 millions de yens

Le montant du goodwill est provisoirement calculé sur la base des informations actuellement disponibles, la répartition des frais d'acquisition n'étant pas finalisée.

Il a été établi.

Cause d'apparition

Cela a été dû à une estimation raisonnable de la capacité de gain future excédentaire attendue du développement futur des affaires.

(6) Impact sur notre groupe

Résultat à la date d'acquisition lié au regroupement d'entreprises et aux ventes du Groupe si le regroupement d'entreprises devait avoir lieu en début d'exercice.

L'impact sur les revenus et le résultat net est négligeable, la description a donc été omise. Veuillez noter que le regroupement d'entreprises a été réalisé en début d'exercice.

Les informations sur les profits et pertes fondées sur cette hypothèse n'ont pas été vérifiées par un cabinet d'audit.

(7) Flux de trésorerie liés à l'acquisition

(Unité : millions de yens)

types	
Trésorerie et équivalents de trésorerie utilisés pour les acquisitions	2 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la société acquise au moment de l'acquisition	1 021
total	1 413

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La répartition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
espèces et dépôts	24 796	30 043

Le solde de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » à l'état consolidé de la situation financière et le solde de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » à l'état consolidé des flux de trésorerie

Les soldes des « équivalents de trésorerie » sont les mêmes.

9. Créances commerciales et autres créances

La répartition des créances commerciales et autres créances est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
comptes débiteurs	34 859	43 742
Effets à recevoir et créances monétaires enregistrées électroniquement	2 863	6 580
comptes débiteurs	2 862	4 367
autres	455	430
Provision pour créances douteuses	82	136
total	40 957	54 984
couler	40 502	54 553
Non courant	455	430
total	40 957	54 984

Dix. Autres actifs financiers et autres passifs financiers

(1) Répartition des autres actifs financiers

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Autres actifs financiers		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		
Actifs dérivés évalués à la juste valeur par capitaux propres actifs financiers	-	68
Actions et investissement	26 293	26 718
Actifs financiers évalués au coût amorti		
dépôt fixe	78 904	56 092
autres	734	643
total	105 933	83 522
couler	78 001	55 114
Non courant	27 931	28 408
total	105 933	83 522

(2) Détail des autres passifs financiers

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Autres passifs financiers		
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		
passif dérivé	-	88
Passif financier évalué au coût amorti		
obligation de location	4 962	5 057
total	4 962	5 146
couler	1 897	1 923
Non courant	3 064	3 223
total	4 962	5 146

11. Inventaire

La répartition des stocks est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Biens et produits	18 519	21 043
Travaux en cours	6 351	8 247
Matières premières et fournitures	44 706	63 183
total	69 577	92 475

La majorité du coût des ventes est constituée de stocks comptabilisés en charges au cours de la période.

Le montant de la dépréciation des stocks comptabilisé en charge est le suivant.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Montant de la dépréciation	1 257	1 052

12. Immobilisations corporelles

(1) La répartition et la variation des immobilisations corporelles sont les suivantes.

Prix d'achat

(Unité : millions de yens)

	Bâtiments	Structures	Équipement mécanique	Équipement de transport	outils et équipement et l'équipement	atterrir	droit d'usage actifs	construction compte d'attente	total
1 avril 2021	46 314 3	726 68 543 2	038 43 834	17 783			9 693	4 854 196 790	
acquisition	121	12	743	562	1 105		2 104	5 409 10 057	
vente ou cession	538	45	1 012	55	1 896 371		4	289 4 213	
Virement vers le compte principal	503	35	2 547	46	1 279	-	-	4 526 114	
Différences de change sur opérations à l'étranger	1 487		3 745	49	1 465	162	167	365 7 465	
autres	126	0	83	447 122		23	2 179 221	2 903	
31 mars 2022	48 015 3	751 74 482 2	195 45 666	17 597			9 781	5 591 207 081	
acquisition	1 520	86	3 700	641	818	636	3 149	5 144 15 698	
vente ou cession	222	45	4 435	78	1 796	73	58	- 6 711	
Virement vers le compte principal	2 350	40	3 993	48	1 184	-	-	7 672 54	
Différences de change sur opérations à l'étranger	1 050	20	2 946	39	597	173	74	304 5 207	
autres	36	-	2	405	49	-	3 712	42 4 177	
31 mars 2023	52 750 3	853 80 683 2	440 46 420	18 334			9 235	3 324 217 044	

Amortissements cumulés et pertes de valeur cumulées

(Unité : millions de yens)

	Bâtiments	Structures	Équipement	mécanique	Équipement	de transport	outils et équipement et équipements	atterrir	droit d'usage	construction compte d'attente	total
1 avril 2021	30 691	3 023	50 421	1 075	36 718	1 168	3 856	7 126	962		
la charge d'amortissement	1 339	84	4 280	284	2 666			-	1 918	-	10 573
Perte de valeur	213	-	1 865		7	119	130	417	308	3 062	
vente ou cession	527	43	930		44	1 835		292	3	-	3 678
Différences de change sur opérations à l'étranger	-859	18	2 633		40	1 148		-	31	-	4 732
autres	25	0	54		174	83		-1	400	7	1 696
31 mars 2022	32 600	3 082	58 215	1 189	38 733	1 006	4 819	308	139 956		
la charge d'amortissement	2 131	114	6 579	350	2 576			-	1 513	-	13 265
Perte de valeur	-	-	2		-	23		-	59	202	287
vente ou cession	143		4 341		75	1 735		-	58	-	6 380
Différences de change sur opérations à l'étranger	-613	17	2 168		31	491		2	43	8	3 378
autres	74	1	185		117	3		-2	309	124	2 292
31 mars 2023	35 276	3 190	62 809	1 379	40 085	1 009	4 067	396	148 214		

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » de l'état des résultats consolidé.

Masu. Le détail de la perte de valeur est décrit dans la note 14. Perte de valeur.

Valeur comptable

(Unité : millions de yens)

	Bâtiments	Structures	Équipement	mécanique	Équipement	de transport	outils et équipement et l'équipement	atterrir	droit d'usage actifs	construction compte d'attente	total
1 avril 2021	15 623	703	18 121		963	7 116	15 615		5 837	4 846	69 827
31 mars 2022	15 414	669	16 266		1 005	6 933	15 590		4 962	5 282	67 125
31 mars 2023	17 473	663	17 874		1 061	6 335	17 325		5 167	2 928	68 829

(2) Les actifs donnés en garantie de financement et de transaction au cours de l'exercice consolidé précédent et de l'exercice consolidé en cours sont les suivants.

Je vais.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Immobilisations corporelles	157	156

13. Goodwill et actifs incorporels

La répartition et l'évolution des immobilisations incorporelles y compris le goodwill sont les suivantes.

(1) Prix d'acquisition

(Unité : millions de yens)

	Goodwill	Coûts de développement de logiciels	Logiciel	Actifs au titre du droit d'utilisation	Autres	Total
1 avril 2021	47	10 375	1 383	183	410	19 175
acquisition	-	762	0	72	-	998
Acquisition par regroupement d'entreprises	13	-	-	-	-	13
Augmentation due au développement interne	-	-	-	-	-	-
vente ou cession	-	363	-	-	-	363
Transfert vers le compte principal de l'établissement à l'étranger	-	6 198	-	6 028	-	169
Différence de change Autre	-	261	-	1	-	263
	-	0	-	-	10	11
31 mars 2022	60	17 234	1 383	244	410	20 246
acquisition	-	2 363	318	0	1	1 916
Acquisition par regroupement d'entreprises	1 034	-	-	-	-	1 034
Augmentation due au développement interne	-	-	-	-	-	-
vente ou cession	-	229	890	37	-	1 157
Transfert vers le compte principal de l'établissement à l'étranger	-	95	-	40	-	54
Différence de change Autre	-	205	-	0	-	205
	-	12	-	-	-	12
31 mars 2023	1 094	19 656	811	103	207	22 285

(2) Amortissement cumulé et pertes de valeur cumulées

(Unité : millions de yens)

	Goodwill	Coûts de développement de logiciels	Actifs liés aux droits d'utilisation	Autres	Total	
1 avril 2021	-	8 836	1 375	158	71	10 441
La charge d'amortissement	-	1 645	2	11	36	1 695
Perte de valeur	-	121	-	-	-	121
vente ou cession	-	324	-	-	-	324
Différences de change sur les opérations à l'étranger	-	216	-	-	-	216
autres	-	-	-	4	-	0
31 mars 2022	-	10 488	1 377	174	107	12 148
La charge d'amortissement	-	2 345	1	7	36	2 390
Perte de valeur	-	8	-	-	-	8
vente ou cession	-	216	890	37	-	1 144
Différences de change sur les opérations à l'étranger	-	168	-	-	-	168
autres	-	30	-	15	-	46
31 mars 2023	-	12 826	488	159	144	13 618

L'amortissement des immobilisations incorporelles est inclus dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours s'élevaient à 3 150 millions de yens et à 3 518 millions de yens.

Le montant s'élève à 10 000 yens et est inclus dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.

(3) Valeur comptable

(Unité : millions de yens)

	Goodwill	Coûts de développement de logiciels	Logiciel	Actifs au titre du	droit d'utilisation	Autres	Total
1 avril 2021	47	1 539	8	6 776	339	-	8 734
31 mars 2022	60	6 746	912	70	302	-	8 097
31 mars 2023	1 094	6 830	322	103	47	268	8 667

14. Perte de valeur

(1) Immobilisations corporelles

La société consolidée a enregistré des pertes de valeur sur les actifs suivants. Les principaux détails des actifs pour lesquels une dépréciation a été constatée sont les suivants :
C'est.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

segment	But	Type	Montant de la dépréciation
Activité de pièces automobiles (Note) 1	Principalement du matériel de production	Bâtiments et structures, machines et équipements Matériel, outils et équipements de transport de véhicules Terrain, construction en cours Actifs en location, actifs au titre du droit d'utilisation	2 821
Activité d'affichage (Note 2) Principalement des	équipements de production	Machines, équipements, construction en cours	72

Le Groupe regroupe les actifs en fonction de segments à présenter.

(Notes) 1. Au cours de l'exercice précédent, les filiales consolidées de la Société UKNI et Nippon Seiki Europe

À la suite de l'examen du plan d'affaires en réponse aux changements dans l'environnement commercial du secteur des pièces automobiles de Pennsylvanie, Les flux de trésorerie futurs attendus dans le plan n'étant plus attendus, la valeur comptable a été réduite à la valeur recouvrable.

Le montant de la diminution est comptabilisé en perte de valeur dans les autres charges. Veuillez noter que la valeur recouvrable de l'actif est basée sur le montant utilisé. Elle se mesure en valeur. La valeur d'usage est la valeur recouvrable car le flux de trésorerie futur est négatif.
est évalué à zéro.

2. Au cours de l'exercice précédent, la valeur comptable a été réduite à la valeur recouvrable en raison de changements dans l'environnement commercial du secteur de l'affichage.

Toutefois, le montant de la diminution a été comptabilisé en perte de valeur dans les autres charges. La valeur recouvrable de cet actif est

Évalué à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur une estimation raisonnable de la valeur des biens immobiliers fondée principalement sur une approche fondée sur le coût. Le montant calculé après divers ajustements est utilisé et la hiérarchie des justes valeurs est classée au niveau 3.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

segment	But	Type	Montant de la dépréciation
Entreprise de pièces automobiles	Principalement du matériel de production	Équipement mécanique, outils, agencements et accessoires Construction en cours, actifs au titre	283

de droits d'utilisation Le Groupe regroupe les actifs en fonction des secteurs à présenter.

Au cours de l'exercice consolidé en cours, nos filiales consolidées UKNI et Nippon Seiki Europe Ltd.

Le résultat de l'activité pièces automobiles restant négatif, la valeur comptable a été réduite à la valeur recouvrable et le montant de la réduction a été réduit à la valeur recouvrable.

Celle-ci est enregistrée en perte de valeur dans les autres charges. La valeur recouvrable de l'actif est évaluée par sa valeur d'usage.

Je suis. La valeur d'usage est évaluée sur la base d'une valeur recouvrable nulle car les flux de trésorerie futurs sont négatifs.

Masu.

(2) Goodwill et immobilisations incorporelles

La société consolidée a enregistré des pertes de valeur sur les actifs suivants.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

segment	But	types	Montant de la dépréciation
Entreprise de pièces automobiles	Principalement des équipements de conception et de développement	logiciel	116

Le Groupe regroupe les actifs en fonction de segments à présenter.

Au cours de l'exercice précédent, l'évolution de l'environnement commercial de l'activité pièces automobiles de notre filiale consolidée Nippon Seiki Europe Ltd.

Suite à l'examen du plan d'affaires conformément aux

Comme il n'était plus attendu que la valeur comptable soit récupérée, la valeur comptable a été réduite à la valeur recouvrable et le montant réduit a été comptabilisé en perte de valeur parmi les autres charges.

C'est pris en compte. La valeur recouvrable de l'actif est évaluée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'usage est la valeur de rachat future.

Le flux de trésorerie étant négatif, la valeur recouvrable est évaluée à zéro.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

segment	But	types	Montant de la dépréciation
Entreprise de pièces automobiles	Principalement des équipements de conception et de développement	logiciel	8

Le Groupe regroupe les actifs en fonction de segments à présenter.

Au cours de l'exercice consolidé en cours, les bénéfices et les pertes découlant de l'activité pièces automobiles de Nippon Seiki Europe, une filiale consolidée de la Société, continue d'être négative, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable et le montant réduit est comptabilisé en perte de valeur.

Ceci est inclus dans les dépenses. La valeur recouvrable de l'actif est évaluée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'usage est future

Le flux de trésorerie étant négatif, la valeur recouvrable est évaluée à zéro.

15. Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la réforme fiscale japonaise de 2025, un impôt sur les sociétés correspondant aux règles mondiales d'impôt minimum BEPS a été créé, et La Loi sur la réforme fiscale (la « Loi modifiant une partie de la Loi de l'impôt sur le revenu, etc. »), y compris ces dispositions (ci-après dénommée le « Système mondial d'imposition minimale ») (Loi n° 3 de 2020) (ci-après dénommée la « Loi révisée sur l'impôt sur les sociétés ») a été promulguée le 28 mars 2023.

La loi révisée sur l'impôt sur les sociétés introduit la règle d'inclusion du revenu (RII) parmi les règles mondiales d'impôt minimum BEPS, et la loi 2024 A partir de l'exercice commençant le 1er avril, la charge fiscale des filiales de la société mère situées au Japon atteint le taux d'imposition minimum (15 %). Un impôt supplémentaire (complémentaire) sera prélevé sur la société mère.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés découlant du système mondial d'imposition minimale, les exceptions prévues par IAS 12 sont appliquées. Aucun actif ou passif d'impôt différé y afférent n'a été comptabilisé.

(1) Actifs d'impôts différés et passifs d'impôts différés

La répartition et l'évolution des impôts différés actifs et passifs d'impôts différés par cause principale sont les suivantes.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	1 avril 2021	comme profit ou perte <small>reconnaissance</small>	Autre en résultat global <small>reconnaissance</small>	31 mars 2022
Actif d'impôt différé				
Inventaire	694	1	-	695
avantages sociaux	789	148	52	694
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	1 313	353	-	959
dépenses accrues	73	64	-	137
Allocation	70	32	-	37
autres	746	77	-	669
total	3 687	546	52	3 193
Impôt différé passif				
Immobilisations corporelles et incorporelles	747	423	-	324
Par autres éléments du résultat global	3 378	-	94	3 472
Actifs financiers évalués à la juste valeur Résultats non distribués des filiales étrangères	3 036	259	-	2 776
autres	1 052	293	-	758
total	8 214	976	94	7 331

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	1 avril 2022	comme profit ou perte reconnaissance	Autre en résultat global reconnaissance	31 mars 2023
Actif d'impôt différé				
Inventaire	695	186	-	882
avantages sociaux	694	19	37	751
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	959	134	-	1 093
dépenses accrues	137	59	-	77
Allocation	37	64	-	101
autres	669	795	-	1 464
total	3 193	1 140	37	4 371
Impôt différé passif				
Immobilisations corporelles et incorporelles	324	213	-	537
Par autres éléments du résultat global	3 472	-	473	3 945
Actifs financiers évalués à la juste valeur Résultats non distribués des filiales étrangères	2 776	241	-	3 018
autres	758	125	-	883
total	7 331	580	473	8 385

(2) Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les montants des différences temporelles déductibles et des déficits fiscaux reportables pour lesquels les actifs d'impôts différés ne sont pas reconnus sont les suivants : vinaigre. Par ailleurs, les différences temporaires déductibles et les déficits fiscaux reportables sont fonction du montant de l'impôt.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Différences temporaires déductibles	8 397	12 106
Perte reportée	2 943	1 376

Le délai de report des pertes fiscales pour lesquelles les impôts différés actifs ne sont pas reconnus est le suivant.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
1 ère année	-	-
2e année	-	-
3ème année	-	-
4ème année	-	-
A partir de la 5ème année	2 943	1 376
total	2 943	1 376

(3) Charge d'impôt sur les sociétés

La répartition de la charge d'impôt sur les sociétés est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Charge d'impôt courante	3 477	4 820
charge d'impôt différé	334	420
total	3 143	4 400

(4) Ajustement du taux d'imposition

Les facteurs contribuant à la différence entre le taux d'imposition applicable et le taux d'imposition réel moyen sont les suivants.

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Taux d'imposition effectif légal	30,4%	30,4%
(ajustement)		
Les frais de représentation et autres dépenses sont définitivement amortis.	31,4%	2,6%
Éléments non inclus : Les dividendes reçus, etc. sont inclus en permanence dans les bénéfices.	2,9%	1,0%
Éléments non inclus Déduction spéciale pour le montant de l'impôt sur les sociétés	3,6%	2,9%
Impôt professionnel sur les revenus étrangers	9,3%	3,3%
Dans les filiales à l'étranger		
Différences de taux d'impôt applicables Récupérabilité des actifs d'impôts différés	209,9%	47,9%
Impact de l'évaluation de		
Bénéfices non distribués des filiales étrangères	36,7%	1,0%
crédit pour impôt étranger	0,3%	0,1%
autres	0,5%	6,2%
Taux d'imposition réel moyen	224,6%	67,8%

(Remarque) Une perte avant impôts ayant été enregistrée au cours de l'exercice précédent, les valeurs positives sont présentées comme des avantages fiscaux et les valeurs négatives sont présentées comme des charges fiscales.

vintage.

16. Dettes commerciales et autres

La répartition des dettes commerciales et autres dettes est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Comptes à payer	26 001	27 386
Effets à payer et obligations enregistrées électroniquement	1 319	1 738
Comptes à payer	11 111	11 531
Effets à payer liés aux équipements	156	-
autres	1 844	2 194
total	40 432	42 850

17. Obligations et emprunts d'entreprises

(1) Répartition des obligations et emprunts corporate

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)	taux d'intérêt moyen	Délai de remboursement
couler				
Évalué au coût amorti				
dette financière				
Prêts à court terme dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an	50 049	54 140	0,29%	-
Prêts à long terme dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an	5 997	10 477	0,13%	-
	-	50	0,17%	-
total	56 047	64 668		
Non courant				
Évalué au coût amorti				
dette financière				
la dette à long terme	13 084	14 448	0,19%	Du 20 avril 2023 30 septembre 2030
	-	20	0,10%	Du 29 mars 2024 30 septembre 2024
total	13 084	14 468		

(Remarque) Le « taux d'intérêt moyen » est le taux d'intérêt moyen pondéré du solde de fin de période des prêts, etc.

(2) Variations des passifs liés aux flux de trésorerie liés aux activités de financement

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Argent emprunté
1 avril 2021	69 768
Fluctuations des flux de trésorerie dues au financement et aux remboursements	
Augmentation/diminution nette des emprunts à court terme (indique une diminution)	3 000
Revenus des emprunts à long terme	7 040
Charges dues au remboursement des emprunts à long terme à payer	10 755
Variation totale par rapport aux flux de trésorerie de financement	715
Différences de change sur les opérations à l'étranger	78
31 mars 2022	69 131

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Argent emprunté
1 avril 2022	69 131
Fluctuations des flux de trésorerie dues au financement et aux remboursements	
Augmentation/diminution nette des emprunts à court terme (- indique une diminution)	4 100
Revenus des emprunts à long terme	13 000
Charges dues au remboursement des emprunts à long terme à payer	7 837
Charges dues au rachat d'obligations d'entreprises	30
Variation totale par rapport aux flux de trésorerie de financement	9 232
Différences de change sur les opérations à l'étranger	703
31 mars 2023	79 067

18. Allocation

Les détails de l'augmentation et de la diminution des réserves sont les suivants.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	perte de compensation du produit Allocation	perte liée à un litige Allocation	autres	total
Solde au 1er avril 2021	1 538	-	89	1 627
Augmenter le montant pendant la période (provision)	267	-	138	406
Montant diminué au cours de la période (usage final)	323	-	0	324
Montant diminué au cours de la période (reprise)	748	-	3	752
Différences de change sur les opérations à l'étranger	0	-	-	-
Solde au 31 mars 2022	734	-	228	963
couler	734	-	43	778
Non courant	-	-	184	184

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	perte de compensation du produit Allocation	perte liée à un litige Allocation	autres	total
Solde au 1er avril 2022	734	-	228	963
Augmenter le montant pendant la période (provision)	224	86	97	407
Montant diminué au cours de la période (usage final)	271	-	-	271
Montant diminué au cours de la période (reprise)	88	-	43	131
Différences de change sur les opérations à l'étranger	0	-	3	-
Solde au 31 mars 2023	600	86	285	971
couler	600	86	-	686
Non courant	-	-	285	285

19. avantages sociaux

La Société dispose d'un régime à prestations définies non capitalisé et d'un régime à cotisations définies pour financer les prestations de retraite des employés. Mise en relation La filiale a recours à des régimes à prestations définies capitalisés et non capitalisés et à des régimes à cotisations définies pour financer les prestations de retraite des employés.

vinaire.

Les régimes de retraite d'entreprise à prestations définies (tous sont des régimes par capitalisation) versent une somme forfaitaire ou une pension basée sur le salaire et la durée de service.

Faire. Dans le cadre du système d'allocation de retraite forfaitaire (tous non capitalisés), les prestations de retraite sont basées sur le salaire et l'ancienneté.

Nous vous verserons une somme forfaitaire.

(1) Régime à prestations définies

Répartition des passifs ou actifs liés aux indemnités de fin de carrière

La répartition des passifs ou actifs liés aux indemnités de retraite est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Valeur actuelle des obligations capitalisées au titre des régimes à prestations définies		
Juste valeur des actifs du régime	22	25
total	1	0
Valeur actuelle des obligations non capitalisées au titre des régimes à prestations définies	4 013	3 797
Montant net des passifs ou des actifs liés aux indemnités de fin de carrière	4 015	3 796

Tableau de rapprochement de la valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies

Les variations de la valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Solde d'ouverture	3 916	4 037
Impact des changements de méthodes comptables	-	331
Solde d'ouverture après retraitement	3 918	3 705
Coût du service actuel	307	328
frais d'intérêts	79	82
Augmentation/diminution due à la réévaluation		
Différences actuarielles résultant de changements dans les hypothèses démographiques	0	-
Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses financières	79	95
autres	112	165
Montant des prestations	217	257
Coûts des services passés	-	-
Effets des regroupements d'entreprises	-	121
autres	143	97
Solde de clôture	4 037	3 822

Hypothèses actuarielles importantes et leur analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes.

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Taux de remise	2,37%	3,03%
Taux d'actualisation de valeur	4,38%	2,86%

L'effet d'une variation de $\pm 0,5\%$ des hypothèses actuarielles sur la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est le suivant :

Je vais.

(Unité : millions de yens)			
	Variations des hypothèses	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Taux de remise	Augmentation de 0,5%	115	182
	Diminution de 0,5%	126	199

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies lorsque le taux d'actualisation augmente de 0,5 % et diminue de 0,5 % est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidé.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies réelle est calculée selon la même méthode que la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies qui est

La différence par rapport à la valeur est calculée comme le montant de l'impact. Notez que cette analyse suppose que les variables autres que le taux d'actualisation sont constantes.

Toutefois, des changements dans d'autres hypothèses peuvent en réalité affecter l'analyse de sensibilité.

Informations concernant la structure des échéances des obligations au titre des régimes à prestations définies

La durée moyenne pondérée est la suivante :

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Durée moyenne pondérée (années)	7.5	6.9

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

Les variations de juste valeur des actifs du régime sont les suivantes.

(Unité : millions de yens)		
	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Solde d'ouverture	18	18
Revenu d'intérêts (Remarque)	0	0
Augmentation/diminution due à la réévaluation		
Rendement des actifs du régime	0	1
Montant de la cotisation de l'employeur	1	1
Montant des prestations	-	-
autres	1	0
Solde de clôture	19	20

(Note) Les revenus d'intérêts sont calculés en multipliant la juste valeur des actifs du régime au début de la période par le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

Nous mesurons.

Répartition de la juste valeur des actifs du régime par nature

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes par nature est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)		Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)	
	un marché actif Le prix publié est des trucs	un marché actif Le prix publié est Ce qui n'est pas là	un marché actif Le prix publié est des trucs	un marché actif Le prix publié est Ce qui n'est pas là
liier	2	-	2	-
action	Dix	-	11	-
espèces et dépôts	7	-	8	-
autres	-	2	-	2
total	19	2		2

Répartition des coûts des prestations définies

La répartition des charges au titre des prestations définies est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Coût du service actuel	307	328
Montant net des intérêts	79	82
Coûts des services passés	-	-
autres	0	-
total	386	411

Ces dépenses sont incluses dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé.

(2) Régime à cotisations définies

Le montant des charges comptabilisées au cours de la période liées à ce plan est le suivant.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Montant de la cotisation	3 354	3 471

Ces dépenses sont incluses dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé. De plus, le bien-être

Comprend la part de l'employeur des primes d'assurance pension des employés selon la Loi sur l'assurance pension.

(3) Coûts des avantages sociaux

Les charges liées aux avantages du personnel incluses dans les postes « Coût des ventes » et « Frais commerciaux, généraux et administratifs » de l'état consolidé des résultats sont les suivantes.

Masu.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Salaires, traitements, primes, etc.	40 832	44 808
Coûts des prestations de retraite	1 522	1 696
autres	5 655	6 357
total	48 010	52 861

(4) Autres avantages du personnel

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
avantages sociaux à court terme		
salaire impayé	962	1 174
Bonus impayé	2 569	2 634
Passifs liés aux congés payés	1 285	1 333
total	4 817	5 142
avantages sociaux à long terme		
autres	76	78
total	76	78

20. Capital et autres éléments de capital

(1) Gestion du capital

La Société et ses filiales consolidées réalisent des investissements en capital, des investissements en R&D, etc. afin d'augmenter la valeur de l'entreprise grâce à une croissance à l'échelle mondiale.

Nous faisons Afin de répondre à ces besoins de financement, nous avons pris en considération l'équilibre approprié entre la dette et les capitaux propres liés au financement.

Nous gérons le capital.

(2) Nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et nombre d'actions propres

(Unité : actions)

Type de stock	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
	actions ordinaires	actions ordinaires
Nombre d'actions autorisées	220 000 000	220 000 000
Nombre d'actions émises :		
début de mandat	60 907 599	60 907 599
Augmentation/diminution au cours de la période	-	-
fin de période	60 907 599	60 907 599
Nombre d'actions propres :		
actions ordinaires	584 051	559 571

(3) Contenu et destination des excédents inclus dans le capital

Excédent de capital

Les détails de l'excédent de capital sont les suivants.

(a) Réserve de capital

Le droit japonais des sociétés exige qu'au moins la moitié du montant payé ou payé pour l'émission d'actions soit incorporée au capital-actions, et le reste précise que ce montant sera inclus dans les réserves de capital. Les réserves de capital sont incorporées au capital par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tu peux

(b) Autres excédents de capital

Tout changement de participation dans une filiale qui n'entraîne pas de perte de contrôle est traité comme une opération en capital et le goodwill qui en résulte, Le montant équivalent au goodwill négatif, etc. est enregistré dans les autres excédents de capital.

(c) Droits d'acquisition d'actions

Il s'agit de droits d'acquisition d'actions liés au système de stock-options.

Bénéfices non distribués

Le détail des bénéfices non répartis est le suivant.

(a) Réserve légale

Le droit japonais des sociétés stipule que le jour où les dividendes sont payés à partir des bénéfices non répartis, un dixième du montant du dividende est déduit des réserves de capital et des intérêts. précise que le montant total de la réserve légale est constitué en réserve de capital ou en réserve légale jusqu'à ce qu'il atteigne le quart du capital social.

Je suis. La réserve légale peut être reprise par décision de l'assemblée générale. A noter que certaines filiales consolidées à l'étranger

Selon les lois de chaque pays, des réserves légales similaires doivent être constituées.

(b) Autres bénéfices non répartis

Il s'agit du montant cumulé des bénéfices réalisés par notre groupe.

(4) Contenu et finalité des autres éléments du capital

Gains et pertes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

Il s'agit du montant cumulé des variations de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies

La réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies est basée sur les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (passif (actif) net au titre des prestations définies).

(hors montant inclus dans le montant net des intérêts). Il convient de noter que la réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies est

Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent et immédiatement transférés aux résultats non répartis.

Différences de change sur les opérations à l'étranger

Différences de change résultant de la conversion en yen japonais lors de la consolidation des comptes sociaux des filiales étrangères établis en devises étrangères

Il s'agit du montant cumulé de

vingt-et-un. dividende

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(1) Montant du dividende

résolution	Type de stock	Montant total des dividendes (Un million de yens)	par action Montant du dividende (yen)	Date de référence	Date effective
18 mai 2021 Conseil	actions ordinaires	1 206	20.0 31	mars 2021 25 juin 2021	
d'administration du 29 octobre 2021 Conseil d'administration	actions ordinaires	1 206	20.0 30	septembre 2021 8 décembre 2021	

(2) Parmi les dividendes dont la date d'enregistrement tombe dans l'exercice consolidé en cours, la date d'effet du dividende est postérieure à la fin de l'exercice consolidé en cours.

résolution	Type de stock	Montant total des dividendes (Un million de yens)	par action Montant du dividende (yen)	Date de référence	Date effective
20 mai 2022 Conseil d'administration	actions ordinaires	1 206	20.0 31	mars 2022 28 juin 2022	

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(1) Montant du dividende

résolution	Type de stock	Montant total des dividendes (Un million de yens)	par action Montant du dividende (yen)	Date de référence	Date effective
20 mai 2022 Conseil	actions ordinaires	1 206	20.0 31	mars 2022 28 juin 2022	
d'administration du 31 octobre 2022 Conseil d'administration	actions ordinaires	1 206	20.0 30	septembre 2022 7 décembre 2022	

(2) Parmi les dividendes dont la date d'enregistrement tombe dans l'exercice consolidé en cours, la date d'effet du dividende est postérieure à la fin de l'exercice consolidé en cours.

résolution	Type de stock	Montant total des dividendes (Un million de yens)	par action Montant du dividende (yen)	Date de référence	Date effective
22 mai 2023 Conseil d'administration	actions ordinaires	1 206	20.0 31	mars 2023 29 juin 2023	

vingt-deux. chiffre d'affaires

(1) Répartition du chiffre d'affaires

Relation entre les revenus désagrégés et les revenus sectoriels

Notre groupe exploite des « activités de pièces automobiles », des « activités de pièces de consommation », des « activités de composés de résine » et des « activités d'affichage ».

L'activité principale de la Société est la vente d'automobiles, qui fabrique et vend des produits et vend des automobiles. du produit

Pour les ventes, une obligation de performance est établie lors de la livraison du produit au client car celui-ci obtient le contrôle du produit.

Les revenus sont reconnus au moment de la livraison du produit. Également, le produit au moment de la satisfaction de l'obligation de performance.

Le paiement est généralement reçu dans les trois mois suivant la livraison. Concernant les ventes d'automobiles, les bénéfices sont encaissés au moment de la livraison.

J'en suis conscient. En outre, la contrepartie est généralement versée lorsque l'obligation de prestation est remplie. Les revenus proviennent des contrats avec les clients

Elle est mesurée en déduisant les remises, rabais, retours, etc. de la contrepartie promise.

La relation entre le chiffre d'affaires par emplacement et le chiffre d'affaires par segment est la suivante.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Pièces automobiles entreprise	Pièces de consommation entreprise	composé de résine Entreprise indienne	afficher entreprise	voiture Activité de vente	Autre total	
Japon	43 118	7 996	5 768	1 489	22 427	7 689	88 490
	52 546	-	-	-	-	-	52 546
	17 396	-	-	-	-	-	17 396
Amérique Europe Asie	57 757	4 448	2 857	124	-	-	65 188
total	170 818	12 444	8 626	1 614	22 427	7 689	223 621

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Pièces automobiles entreprise	Pièces de consommation entreprise	composé de résine Entreprise indienne	afficher entreprise	voiture Activité de vente	Autre total	
Japon	54 334	11 958	5 492	672	23 402	7 064	102 924
	73 710	-	-	-	-	-	73 710
Amérique Europe	22 784	-	-	-	-	-	22 784
Asie	65 653	7 461	3 235	6	-	-	76 357
total	216 483	19 419	8 727	678	23 402	7 064	275 776

(2) Solde du contrat

Le solde des contrats du Groupe est constitué uniquement des créances (effets et créances) découlant des contrats avec les clients, et le solde est 9. "Créances commerciales et autres créances".

(3) Prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes.

Notre groupe ne réalise pas de transactions significatives dont la durée des contrats individuels dépasse un an.

De plus, il n'existe pas de montants de contrepartie significatifs découlant de contrats avec des clients qui ne soient pas inclus dans le prix de transaction.

(4) Actifs comptabilisés dans les coûts d'obtention ou d'exécution d'un contrat avec un client

Le Groupe comptabilise les coûts supplémentaires liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat qui doivent être comptabilisés comme un actif.

Il n'y a pas de coûts supplémentaires.

vingt-trois. Frais de vente, frais généraux et administratifs

La répartition des frais commerciaux, généraux et administratifs est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Frais d'emballage et de transport	11 850	8 276
salaire de l'employé	11 455	11 462
Provision pour créances douteuses	2	44
Provision pour perte d'indemnisation des produits	250	134
Coûts des prestations de retraite	492	550
Provision pour indemnités de retraite des administrateurs	28	36
la charge d'amortissement	2 633	2 370
autres	11 649	13 297
total	38 362	36 173

vingt-quatre. Autres revenus et dépenses

(1) Autres revenus

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Gain sur vente d'immobilisations	33	455
Reprise de réserve pour pertes de garantie produits	654	-
autres	641	707
total	1 329	1 163

(2) Autres dépenses

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Perte sur vente d'immobilisations	8	2
Perte sur mise hors service d'immobilisations	106	129
Perte de valeur	3 090	291
autres	144	349
total	3 350	774

(Note) Les pertes de valeur sont présentées dans la « Note 14. Pertes de valeur ».

vingt cinq. Produits financiers et charges financières

(1) Répartition du résultat financier

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Le revenu d'intérêts		
Actifs financiers évalués au coût amorti	818	1 893
Les revenus de dividendes		
Par les autres éléments du résultat global	662	776
Actifs financiers évalués à la juste valeur		
Gain de change	1 572	1 243
total	3 053	3 913

(2) Répartition des frais financiers

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Charges d'intérêts		
Argent emprunté	169	263
autres	6	-
total	176	263

26. Bénéfice par action

(1) Base de calcul du résultat de base par action () Résultat attribuable aux
propriétaires de la société mère ()

(Unité : millions de

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	yens) Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère ()	5 180	1 380

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

(Unité : Millier

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	d'actions) Exercice consolidé en cours (Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 318	60 342

(2) Base de calcul du résultat net dilué par action ()

Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère après dilution ()

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Résultat dilué attribuable aux propriétaires de la société mère ()	5 180	1 380

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution

(Unité : Millier

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	d'actions) Exercice consolidé en cours (Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 318	60 342
Actions, etc. ayant un effet dilutif	-	67
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué	60 318	60 409

(Note) Au cours de l'exercice précédent, des droits d'acquisition d'actions équivalents à 68 000 actions avaient un effet antidilutif se traduisant par une perte par action diluée. sont exclus du calcul.

27. L'autre résultat étendu

Variation de chaque élément des autres éléments du résultat global y compris participations ne donnant pas le contrôle et impôt sur les sociétés pour l'exercice précédent et l'exercice en cours

Les dépenses sont les suivantes.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		
Évalué à la juste valeur par capitaux propres Gains et pertes sur actifs financiers		
Montant engagé dans la période en cours	85	1 644
Montant de l'effet fiscal	94	473
total	8	1 170
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies (actif)		
Montant engagé dans la période en cours	192	149
Montant de l'effet fiscal	52	37
total	140	111
Éléments pouvant être transférés en résultat		
Différences de change sur les opérations à l'étranger		
Montant engagé dans la période en cours	15 480	13 108
total	15 480	13 108
Total des autres éléments du résultat global	15 612	14 391

28. produits financiers

(1) Gestion du capital

Concernant la politique du capital de notre groupe, nous visons à maintenir un équilibre entre « sécurité financière » et « efficacité du capital », tout en nous concentrant également sur la valeur de l'entreprise.

Notre politique fondamentale est de viser l'amélioration.

En ce qui concerne la « sécurité financière », nous utilisons les évaluations des agences de notation comme ligne directrice et bénéficions de notations de crédit élevées pour la dette à long terme.

En maintenant notre situation financière, nous nous efforçons de permettre un financement externe à faible coût.

D'un autre côté, en ce qui concerne « l'efficacité du capital », nous donnerons la priorité au financement par emprunt dans la mesure où la notation ci-dessus peut être maintenue, et la réglementation du capital sera prioritaire.

En réduisant le montant des investissements, nous visons à réduire les coûts globaux du capital.

Veillez noter qu'il n'existe pas de réglementation significative en matière de capital s'appliquant à notre groupe.

(2) Classification des produits financiers

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
actifs financiers		
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 796	30 043
Créances commerciales et autres créances	40 957	54 984
Autres actifs financiers	79 639	56 735
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres		
Autres actifs financiers	26 293	26 718
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers	-	68
Total des actifs financiers	171 687	168 550
dette financière		
Passif financier évalué au coût amorti		
Dettes commerciales et autres	40 432	42 850
Obligations et emprunts d'entreprises	69 131	79 137
Autres passifs financiers	4 962	5 057
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		
Autres passifs financiers	-	88
Dette financière totale	114 526	127 134

(3) Risques des produits financiers

Gestion du risque de crédit

(a) Gestion du risque de crédit

Les créances commerciales telles que les effets à recevoir, les créances monétaires enregistrées électroniquement et les comptes débiteurs sont exposées au risque de crédit client. au risque Conformément à la réglementation de gestion du crédit de notre groupe, nous gérons les échéances et les soldes de chaque partenaire commercial, ainsi que les transactions majeures. Nous avons un système en place pour surveiller l'état de crédit de nos clients tous les six mois.

(b) Exposition au risque de crédit

Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)

Les valeurs comptables des effets à recevoir, des créances monétaires enregistrées électroniquement et des comptes débiteurs, ainsi que les variations de la provision pour créances douteuses y relatives sont les suivantes :
il y a.

(Unité : millions de yens)

Effets à recevoir, créances monétaires enregistrées électroniquement et comptes débiteurs	Réservez toujours aux comptes douteux pertes de crédit attendues sur la durée de vie est mesuré au même montant que actifs financiers	Le crédit est déprécié actifs financiers	total
Solde d'ouverture	37 766	0	37 767
Solde de clôture	37 723	-	37 723

(Unité : millions de yens)

Provision pour créances douteuses	Réservez toujours aux comptes douteux pertes de crédit attendues sur la durée de vie est mesuré au même montant que actifs financiers	Le crédit est déprécié actifs financiers	total
Solde d'ouverture	73	0	73
Augmenter le montant pour la période en cours	82	-	82
Montant en distribution pour la période en cours	79	0	79
autres (Différences de change dues aux opérations à l'étranger)	0	-	0
Solde de clôture	82	-	82

Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)

Les valeurs comptables des effets à recevoir, des créances monétaires enregistrées électroniquement et des comptes débiteurs, ainsi que les variations de la provision pour créances douteuses y relatives sont les suivantes :
il y a.

(Unité : millions de yens)

Effets à recevoir, créances monétaires enregistrées électroniquement et comptes débiteurs	Réservez toujours aux comptes douteux pertes de crédit attendues sur la durée de vie est mesuré au même montant que actifs financiers	Le crédit est déprécié actifs financiers	total
Solde d'ouverture	37 723	-	37 723
Solde de clôture	50 263	58	50 322

(Unité : millions de yens)

Provision pour créances douteuses	Réservez toujours aux comptes douteux pertes de crédit attendues sur la durée de vie est mesuré au même montant que actifs financiers	Le crédit est déprécié actifs financiers	total
Solde d'ouverture	82	-	82
Augmenter le montant pour la période en cours	77	58	136
Montant en distribution pour la période en cours	87	-	87
autres (Différences de change dues aux opérations à l'étranger)	-	-	-
Solde de clôture	77	58	136

Gestion du risque de liquidité

La plupart des effets de commerce et des comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an.

Parmi les emprunts, les emprunts à court terme sont principalement destinés au financement de transactions commerciales, tandis que les emprunts à long terme et les obligations de location sont principalement destinés aux investissements en capital.

Il s'agit d'un financement lié au capital.

Les dettes commerciales et les emprunts sont exposés au risque de liquidité, mais chaque société de notre groupe prépare un plan de trésorerie mensuel.

Nous gérons ces informations en utilisant des méthodes telles que :

La répartition des passifs financiers par échéance est la suivante.

Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)

(Unité : millions de vens)

	Valeur comptable	contractuel Chat Shu• couler	Dans un délai d'un an	Plus d'1 an D'ici 2 ans	Plus de 2 ans Dans les 3 ans	Plus de 3 ans Dans les 4 ans	Plus de 4 ans D'ici 5 ans	Plus de 5 ans
Évalué au coût amorti								
dette financière								
Fournisseurs et autres créanciers à long terme à payer	40 432 40 432	40 432	Emprunts à long terme	-	-	-	-	-
(Hors ceux dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an) Articles à long terme dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an	13 084	13 096	-	7 737	3 442	1 666	250	-
Argent emprunté	5 997	6 000	6 000	-	-	-	-	-
Emprunt de courte durée	50 049	50 202	50 202	-	-	-	-	-
obligation de location à long terme	3 048	3 054	-	1 606	763	251	115	317
Dettes locatives à court terme	1 914	1 921	1 921	-	-	-	-	-
À la juste valeur par résultat								
Passif financier évalué	-	-	-	-	-	-	-	-
passif dérivé								
total	114 526	114 707	98 556	9 343	4 206	1 917	365	317

Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)

(Unité : millions de vens)

	Valeur comptable	contractuel Chat Shu• couler	Dans un délai d'un an	Plus d'1 an D'ici 2 ans	Plus de 2 ans Dans les 3 ans	Plus de 3 ans Dans les 4 ans	Plus de 4 ans D'ici 5 ans	Plus de 5 ans
Évalué au coût amorti								
dette financière								
Fournisseurs et autres créanciers à long terme à payer	42 850 42 850	42 850	Emprunts à long terme	-	-	-	-	-
(Hors ceux dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an) Articles à long terme dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an	14 448	14 495	-	6 273	4 347	2 925	907	41
Emprunts	10 477	10 491	10 491	-	-	-	-	-
Emprunts à court terme	54 140	54 300	54 300	-	-	-	-	-
obligation de location à long terme	3 212	3 217	-	1 179	796	417	360	463
Dettes de location à court terme	1 844	1 849	1 849	-	-	-	-	-
Obligations d'entreprises dont le remboursement est prévu d'ici un an	50	50	50	-	-	-	-	-
	20	20	-	20	-	-	-	-
Obligations corporate								
Juste valeur par résultat								
Passif financier évalué	88	88	88	-	-	-	-	-
passif dérivé								
total	127 134	127 363	109 630	7 472	5 143	3 343	1 267	505

Gestion des risques de marché

(i) Risque de fluctuation des taux de change

Le principal risque de change pour notre groupe réside dans nos dépôts en devises libellés en dollars américains à des fins de règlement avec nos partenaires commerciaux à l'étranger.

C'est lié à Le risque de change du Groupe appartient donc essentiellement à la Société. est notre monnaie fonctionnelle

Si le yen japonais venait à s'apprécier de 1 % par rapport au dollar américain, la conversion du taux de change des dépôts en devises détenus par la Société constituerait une déduction fiscale pour le Groupe.

L'impact sur le bénéfice de l'année précédente est le suivant. De plus, en supposant que les monnaies autres que le dollar américain ne fluctuent pas,

Je suis là.

Analyse de sensibilité au taux de change

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Bénéfice avant impôts	41	47

(Note) Ce qui précède fait référence à l'ampleur de l'impact négatif qu'aurait sur le résultat avant impôts du Groupe une appréciation du yen de 1 %.

Ainsi, une dépréciation de 1 % du yen aurait un impact positif d'autant.

Veillez noter que les autres éléments du résultat global varieraient en raison de la conversion des activités opérationnelles à l'étranger de notre groupe en états financiers, mais l'impact sera

Il n'est pas inclus dans l'analyse ci-dessus.

(ii) Risque de fluctuation des taux d'intérêt

Notre groupe obtient des fonds en empruntant auprès d'institutions financières, et les taux d'intérêt changent à mesure que nous obtenons et investissons des fonds.

Nous sommes exposés à des risques dynamiques. Le Groupe a recours à des emprunts à long terme pour gérer les risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Ce risque peut être atténué en fixant les coûts et en faisant correspondre les flux de trésorerie entre les créances et les dettes.

Je le fait. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt ont un impact négligeable sur les paiements d'intérêts du Groupe.

(4) Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres

Notre groupe détient des actions cotées, etc. de sociétés avec lesquelles nous entretenons des relations d'affaires, et concernant ces instruments financiers de capitaux propres.

est désigné comme un actif financier évalué à la juste valeur par capitaux propres, compte tenu de la finalité de sa détention pour entretenir et renforcer les relations d'affaires.

Il a été établi.

Méthode d'évaluation à la juste valeur

Les principales valeurs et leurs justes valeurs sont les suivantes.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent 31 mars 2022	Exercice consolidé en cours 31 mars 2023
Honda Motor Co., Ltd.	12 547	12 714
Industrie chimique Nichia Co., Ltd.	5 824	6 292
Alpes Alpine Co., Ltd.	3 148	3 299
Yamaha Motor Co., Ltd.	1 851	2 324
Société automobile Suzuki	417	475
Groupe financier Mitsubishi UFJ, Inc.	339	378
Banque Toyama Daiichi, Ltd.	109	204
Okasan Securities Group Co., Ltd.	-	164
Groupe financier Daishi Hokuetsu Co., Ltd.	134	155
SUBARU Co., Ltd.	98	106

Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres qui ont été décomptabilisés

La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres qui sont décomptabilisés au cours de la période.

La valeur nette, le gain ou la perte accumulé (avant impôt) est la suivante.

(Unité : millions de

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	yens) Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Juste valeur à la date de décomptabilisation	-	80
Gain ou perte cumulé sur cession	-	69

(Note 1. Principalement aux fins de revue des relations d'affaires, certains instruments financiers de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres ont été vendus et décomptabilisés. 2.

Lorsque les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres sont décomptabilisés, le gain ou la perte cumulé (après impôts) dans les autres éléments du résultat global est transféré aux résultats non répartis.

Produits de

dividendes La répartition des produits de dividendes comptabilisés sur les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres est la suivante :

C'est ici.

(Unité : millions de

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	yens) Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Instruments financiers de capitaux propres détenus à la clôture de la période	661	776

Analyse de sensibilité des instruments financiers de capitaux propres

Le Groupe détient des actions cotées de sociétés avec lesquelles il entretient des relations d'affaires et est exposé au risque de fluctuation des cours des instruments financiers actions. Nous examinons en permanence la situation de nos participations.

L'analyse de sensibilité des instruments financiers de capitaux propres du Groupe au risque de fluctuation des prix est la suivante. Cette analyse montre l'impact d'une baisse de 10 % du prix d'une action cotée sur les autres éléments du résultat global (avant effets fiscaux) dans l'état consolidé du résultat global, en supposant que toutes les autres variables restent constantes. Je suis ici.

(Unité : million de

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	yens) Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
L'autre résultat étendu	1 905	-2 025

(5) Juste valeur des instruments financiers

Méthode d'évaluation à la juste valeur

(i) Actifs financiers évalués au coût amorti

(a) la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;

Étant donné que la juste valeur et la valeur comptable se rapprochent parce qu'elles sont réglées sur une courte période, la valeur comptable est utilisée.

(b) Créances commerciales et autres

créances La durée d'échéance étant courte, la juste valeur et la valeur comptable sont proches, c'est pourquoi la valeur comptable est utilisée.

Masu.

(c) les prêts et autres actifs financiers ;

Parmi les autres actifs financiers, les dépôts à terme d'une durée supérieure à 3 mois sont réglés dans un court laps de temps et ne peuvent donc pas être enregistrés dans les livres.

La juste valeur est une approximation raisonnable.

(ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres La juste valeur des actions

cotées est principalement basée sur le cours de bourse à la fin de la période et la juste valeur des actions non cotées est principalement basée sur la valeur liquidative.

Calculé à l'aide de techniques de valorisation basées sur

(iii) Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Calculé sur la base des prix présentés par les institutions financières.

(iv) Passifs financiers évalués au coût amorti

Les prêts à court terme sont remboursés dans un court laps de temps, de sorte que la juste valeur et la valeur comptable sont proches, la valeur comptable est donc C'est pourquoi.

Pour les prêts à long terme (y compris ceux dont le remboursement est prévu dans un délai d'un an), le taux d'intérêt est le taux d'intérêt attendu si le montant total du principal et des intérêts correspond à un nouveau prêt similaire.

La méthode de calcul consiste à actualiser le montant.

Les dettes et passifs financiers autres que ceux énumérés ci-dessus sont réglés dans un court laps de temps, la juste valeur et la valeur comptable doivent donc être similaires.

C'est donc la valeur comptable qui est utilisée.

Hiérarchie de juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers est classée comme suit.

Niveau 1 : Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés sur un marché activement négocié. Niveau 2 :

Juste valeur calculée à l'aide de prix observables, autres que le niveau 1, directement ou indirectement. Niveau 3 : Juste valeur

non observable dérivée de techniques d'évaluation qui incluent

Les transferts entre niveaux de hiérarchie de juste valeur sont comptabilisés lorsque l'événement donnant lieu au transfert survient. Pour les actifs financiers classés au niveau 3, remplacez les données non observables par des hypothèses alternatives raisonnablement possibles.

Aucune variation significative de la juste valeur n'est attendue en cas de variation de juste valeur.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

(Unité : millions de

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)		yens) Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
obligation d'entreprise	-	-	70	69
la dette à long terme	19 083	19 074	24 926	24 899

Instruments financiers évalués à la juste valeur de manière récurrente

Le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur de manière récurrente par niveau selon la hiérarchie des justes valeurs est le suivant :

Masu.

(Unité : millions de yens)

Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	niveau 1	niveau 2	niveau 3	total
Juste valeur par résultat	-	-	-	-
Actifs financiers évalués par				
les autres éléments du résultat global	19 037	-	7 251	26 289
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Total	19 037	-	7 251	26 289
À la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Passif financier évalué				
Total	-	-	-	-

(Remarque) Il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers ou de passifs financiers entre les niveaux au cours de l'exercice précédent.

(Unité : millions de yens)

Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)	niveau 1	niveau 2	niveau 3	total
Juste valeur par résultat	-	68	-	68
Actifs financiers évalués par				
les autres éléments du résultat global	20 249	101	6 363	26 714
Actifs financiers évalués à la juste valeur Total				
Actifs	20 249	169	6 363	26 782
financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	88	-	88
Passif financier évalué	-	88	-	88
Total	-	88	-	88

(Remarque) Il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers ou de passifs financiers entre les niveaux au cours de l'exercice en cours.

Variations de juste valeur des actifs financiers classés au niveau 3

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Solde d'ouverture	5 745	7 251
Gain et perte totaux		
L'autre résultat étendu	143	474
achat	1 362	-
Variations du périmètre de consolidation	-	1 362
Solde de clôture	7 251	6 363

(Remarque) Les gains et les pertes inclus dans les autres éléments du résultat global sont présentés dans la « Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global.

Gains et pertes sur actifs financiers évalués à la valeur.

29. opération de location

(1) Résultat lié aux opérations de location

Les gains et pertes liés aux opérations de location sont les suivants.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des terrains, des bâtiments et des structures	1 506	1 234
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des machines, des équipements et des véhicules	361	234
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des outils, du mobilier et de l'équipement	50	44
Actifs incorporels et autres actifs comme actifs sous-jacents	11	7
total	1 929	1 520
Frais de location en raison d'une exception de location à court terme	166	194
Frais de location en raison d'une exception pour les actifs de faible valeur	108	238
Charges d'intérêts sur la dette locative	9	9

Le total des flux de trésorerie liés aux opérations de location est le suivant.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Flux de trésorerie total liés aux opérations de location	2 075	1 856

(2) Option de prolongation et option de résiliation (côté preneur)

Au sein de notre groupe, chaque société est responsable de la gestion des baux, et les conditions des baux sont négociées individuellement et varient considérablement.

C'est une condition du contrat.

Les options de prolongation et les options de résiliation sont principalement incluses dans les baux des bâtiments et des structures, et bon nombre d'entre elles sont identiques au contrat.

Options de prolongation sur une période donnée et options de résiliation anticipée si notification est donnée à l'autre partie avant la date limite spécifiée dans le contrat.

Il devient.

(3) Augmentation des actifs au titre des droits d'utilisation

L'augmentation des actifs au titre des droits d'utilisation est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation	2 176	3 150

(4) Valeur comptable du droit d'utilisation

La valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (31 mars 2023)
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des terrains, des bâtiments et des structures	3 906	4 180
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des machines, des équipements et des véhicules	656	707
Actifs dont les actifs sous-jacents sont des outils, du mobilier et de l'équipement	399	280
Actifs incorporels et autres actifs comme actifs sous-jacents	70	47
total	5 032	5 214

30. Opérations interrompues

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

N'est pas applicable.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

N'est pas applicable.

31. Divulgence de la participation à d'autres entités

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

N'est pas applicable.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

N'est pas applicable.

32. Filiales importantes

(1) Composition de notre groupe

Les filiales importantes de la Société sont répertoriées dans « 1. Aperçu de l'entreprise, 3. Détails de l'entreprise et 4. Statut des sociétés affiliées ».

(2) Détail des filiales dans lesquelles existent des participations ne donnant pas

le contrôle significatives Sans objet.

33. Rémunération des

dirigeants des parties liées

La rémunération des administrateurs et des auditeurs de la Société est la suivante.

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)
Rémunération de base et bonus	221	259
rémunération en actions	9	9
total	231	269

34. rémunération en actions

(1) Contenu du système de rémunération à base d'actions

La société consolidée a adopté un système de stock-options dont le détail est le suivant.

Nom de l'entreprise	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante
Date de	28 juin 2011	27 juin 2012	25 juin 2013	26 juin 2014
résolution Bénéficiaire Catégorie et nombre de personnes	Administrateurs de la Société 15	Administrateurs de la Société 14	Administrateurs de la Société 13	Administrateurs de la Société 15
(personnes) Type de stock et Nombre d'attributions (actions)	Actions ordinaires 24 700	Actions ordinaires 30 400	Actions ordinaires 13 900	Actions ordinaires 12 200
Date d'attribution	19 juillet 2011 Aucune	19 juillet 2012 Aucune	18 juillet 2013 Aucune	17 juillet 2014
Conditions d'acquisition	condition d'acquisition attachée Non inclus.	condition d'acquisition attachée Non inclus.	condition d'acquisition attachée Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.
Période de travail cible	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.
Période d'exercice	Du 20 juillet 2011 19 juillet 2041	Du 20 juillet 2012 19 juillet 2042	Du 19 juillet 2013 18 juillet 2043	Du 18 juillet 2014 17 juillet 2044

Nom de l'entreprise	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante
Date de	26 juin 2015	28 juin 2016	28 juin 2017	27 juin 2018
résolution Bénéficiaire Classification et nombre de personnes (personnes)	Administrateur de la Société 7 Dirigeant Général de la Société 12	Administrateur de la Société 6 Dirigeant Général de la Société 14	Administrateur de la Société 7 Dirigeant Général de la Société 4	Directeur de la Société 7 Dirigeant Général de la Société 4
Type de stock et Nombre d'attributions (actions)	Actions ordinaires 8 300	Actions ordinaires 13 800	Actions ordinaires 9 000	Actions ordinaires 8 800
Date d'attribution	17 juillet 2015	20 juillet 2016	20 juillet 2017	20 juillet 2018
Conditions d'acquisition	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.
Période de travail cible	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.
Période d'exercice	Du 18 juillet 2015 17 juillet 2045	Du 21 juillet 2016 20 juillet 2046	Du 21 juillet 2017 20 juillet 2047	Du 21 juillet 2018 20 juillet 2048

Nom de l'entreprise	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante	Entreprise soumettante
Date de	26 juin 2019	26 juin 2020	24 juin 2021	27 juin 2022
résolution Bénéficiaire Classification et nombre de personnes (personnes)	Administrateur de la Société 6 Dirigeant Général de la Société 6	Administrateur de la Société 6 Dirigeant Général de la Société 7	Administrateur de la Société 6 Dirigeant Général de la Société 4	Administrateur de la Société 6 Dirigeant Général de la Société 5
Type de stock et Nombre d'attributions (actions)	Actions ordinaires 10 600	Actions ordinaires 15 000	Actions ordinaires 12 800	Actions ordinaires 24 900
Date d'attribution	19 juillet 2019	17 juillet 2020	16 juillet 2021	20 juillet 2022
Conditions d'acquisition	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.	Aucune condition d'acquisition n'est attachée. Non inclus.
Période de travail cible	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.	Détermination de la période de travail applicable il n'y a pas.
Période d'exercice	Du 20 juillet 2019 19 juillet 2049	Du 18 juillet 2020 17 juillet 2050	À partir du 17 juillet 2021 16 juillet 2051	À partir du 21 juillet 2022 20 juillet 2052

Les options d'achat d'actions qui existaient au cours de l'exercice consolidé précédent et de l'exercice consolidé en cours sont les suivantes.

Exercice consolidé précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

	Nombre d'options (actions)	Prix d'exercice moyen pondéré (yens)
Solde d'ouverture	70 200	1
Accorder	12 800	1
Révocation	-	-
exercice	17 800	1
échéance	-	-
Solde de clôture	65 200	1
Solde exerçable en fin de période	-	-

(Remarque) Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options d'achat d'actions exercées au cours de la période est de 1 199 yens.

Exercice consolidé en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

	Nombre d'options (actions)	Prix d'exercice moyen pondéré (yens)
Solde d'ouverture	65 200	1
Accorder	24 900	1
Révocation	-	-
exercice	24 600	1
échéance	-	-
Solde de clôture	65 500	1
Solde exerçable en fin de période	-	-

(Remarque) Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options d'achat d'actions exercées au cours de la période est de 851 yens.

(2) Méthode d'évaluation de la juste évaluation du prix unitaire des options d'achat d'actions attribuées au cours de la période

La technique d'évaluation utilisée pour estimer la juste unité de valorisation des options d'achat d'actions est la méthode Black-Scholes.

Les principaux chiffres de base et méthodes d'estimation sont les suivants.

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Juste valeur à la date d'évaluation (yens)	1 041,74	577,73
Cours de l'action au moment de l'attribution (yen)	1 268,00	848,00
Prix d'exercice (yens)	1	1
Volatilité attendue (%)	36,63	35,77
Nombre moyen estimé d'années jusqu'à la date d'exercice	6.2	8.1
Dividende attendu (yen/action)	40	40
Taux d'intérêt sans risque (%)	0,12	0,20

(3) Charges de rémunération en actions

(Unité : millions de yens)

	Exercice consolidé précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice consolidé en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Charge de rémunération en actions dans les frais de vente, généraux et administratifs	14	14

35. engagement

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivants. (Unité : millions

de yens) Exercice

	Exercice consolidé précédent (31 mars 2022)	consolidé en cours (31 mars 2023)
Engagements relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 344	5 926

36. contingence

À la fin de l'exercice consolidé précédent et à la fin de l'exercice consolidé en cours, il n'existait aucun passif éventuel important à divulguer.

37. Événements

ultérieurs Sans objet.

(2) [Autres]

Informations trimestrielles, etc. pour l'exercice consolidé en cours

(période cumulée)	1er trimestre	2ème trimestre	Troisième trimestre	Exercice consolidé en cours
chiffre d'affaires <small>(Un million de yens)</small>	56 212	127 954	199 525	275 776
Bénéfice trimestriel avant impôts ou bénéfice avant impôt Ou perte () <small>(Un million de yens)</small>	1 347	1 313	2 743	6 490
Propriétaire de la société mère Trimestre attribuable <small>(Période en cours) Bénéfice</small> Ou perte () <small>(Un million de yens)</small>	2 475	1 131	1 037	1 380
De base par action Bénéfice trimestriel (courant) Ou perte () <small>(cercle)</small>	41.04	18.76	17h20	22,87

(période comptable)	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème quart-temps
De base par action bénéfice trimestriel Ou perte () <small>(cercle)</small>	41.04	22.27	1,56	40.07

2 [États financiers, etc.]

(1) [États financiers]

Bilan

(Unité : millions de yens)

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Section Actifs		
actifs courants		
Trésorerie et dépôts Effets à recevoir Créances	2 962	2 556
enregistrées électroniquement	122	-
Créances	2 048	5 409
commerciales	*3 40 528	*3 48 785
Produits	6 598	7 002
Matières premières Travaux	9 671	16 728
en cours Fournitures	3 656	5 388
Charges payées	247	235
d'avance Prêts	32	515
à court terme Créances	*3 15 999 *3	*3 15 809
autres Autres Provision pour créances douteuses Total actif courant	7 424	*3 8 306
Immobilisations corporelles	49	107
Bâtiments	3 488	392
Structures Machines et équipements	85 853	110 451
Véhicules Outils, mobilier et agencements	1, 2 4 064	1, 2 3 808
Terrains Actifs loués Construction en cours	180	157
Total immobilisations corporelles	*2 2 443 *2	*2 2 071
Immobilisations incorporelles	33	*2 21
droit de brevet	*2 3 088 *1	*2 2 569
Logiciel	6 821	*1 6 821
Compte d'attente logiciels	-	12
Autres	627	813
Total immobilisations	17 281	16 276
incorporelles Placements et autres actifs	298	262
Titres de placement	5 178	4 094
Actions des sociétés liées	-	100
Prêts à long terme à recevoir	0	0
Charges payées	5 482	4 458
d'avance à long terme Autres	20 542	21 695
Provision pour créances douteuses Total	75 840	74 097
placements et autres	*3 494	*3 39
actifs Total immobilisations Total actif	2	104
	94	92
	174	-
	96 799	96 028
	119 564	116 763
	205 417	227 214

(Unité : millions de yens)

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
section dette		
Passif actuel		
Obligations enregistrées	-	749
électroniquement	557	-
Billets à payer	*3 17 663	*3 19 727
Comptes à payer Prêts	*3 74 730 5	*3 72 441
à court terme à payer Prêts à long terme échéant dans un délai d'un an	990	10 290
	12	3
Obligations	*3 3 969	*3 2 574
de location Dettes à payer	72	174
Impôts sur le revenu à payer, etc. Charges à payer Avances reçues Réserve pour bonus Réserve pour bonus des administrateurs	*3 5 642	*3 5 190
	-	324
	863	880
	-	37
	538	500
	72	76
Réserve pour pertes de garantie de produits	156	-
	0	88
Dépôts Équipement- effets	110 270	113 057
à payer Autres Total passifs courants Dette fixe		
Emprunts à long terme	13 045	14 005
Obligations de location	13	9
Passifs d'impôts différés	250	279
Réserve pour indemnités de retraite Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1 349	1 310
	81	81
	66	63
	14 805	15 748
Autres Total passif	125 076	128 806
immobilisé Total passif Actif net		
Capitaux propres		
Capital	14 494	14 494
Excédent de capital		
Réserve de capital Excédent	6 214	6 214
	6 214	6 214
total de capital		
Réserve légale	960	960
Autres bénéfices reportés		
Réserves distinctes	58 680	50 680
Report à nouveau Total des bénéfices non détenus	4 192	21 087
	55 447	72 728
Actions propres	1 014	972
Total capitaux propres	75 142	92 465
Différences de valorisation/conversion, etc.		
Différence de valorisation sur autres titres Total	5 117	5 879
des différences de valorisation/conversion, etc. Droits	5 117	5 879
	81	62
d'acquisition d'actions	80 341	98 408
Total actif net Total passif et actif net	205 417	227 214

Compte de résultat

(Unité : millions de yens)

	Exercice précédent (À partir du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022)	Exercice en cours (À partir du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023)
Ventes	*1 111 248 *1	*1 138 522
Coût des	101 576	*1 127 384
ventes Bénéfice	9 671	11 137
brut Frais commerciaux, généraux et administratifs Résultat ou perte opérationnel	*1, *2 14 721 5	*1, *2 9 647
	049	1 490
() Résultat hors exploitation		
Intérêts et dividendes reçus Gains de change	*1 3 960 1	*1 18 360
	090	6 983
Autres	423	268
Total produits hors	5 473	25 611
exploitation Charges hors exploitation		
Intérêts payés	*1 207	*1 666
Provision pour créances douteuses	2 185	2 315
	15	Dix
Autres Total charges	2 408	2 992
hors exploitation Résultat courant ()	1 983	24 109
Bénéfice exceptionnel		
Reprise de provision pour pertes de garantie des produits Plus- values sur cessions d'immobilisations	654	-
	*1 5	*1 2
Plus-values sur cessions de titres de placement	-	69
Total plus-values extraordinaires	659	71
Pertes extraordinaires		
Perte sur cession d'immobilisations	*1 75	*1 47
Perte de valeur	160	-
Perte sur valorisation des titres de placement	1 238	4 404
Total des pertes exceptionnelles	1 473	4 451
Résultat net ou perte nette avant impôts () Impôt sur les sociétés, impôt de résidence et taxe professionnelle Impôt sur le revenu, etc. montant de	2 797	19 728
	887	320
	651	294
l'ajustement Total des	1 538	
impôts sur les sociétés, etc. Résultat net ou perte nette ()	4 335	19 703

[État de variation des capitaux propres]

Exercice précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

(Unité : millions de yens)

	Capitaux propres									
	capital	surplus de capital			un surplus gagné				Actions propres	
		Réserve en capital	Autre capital Réserve légale Surplus	surplus de capital Total	Réserves séparées	Excédent	Autres bénéfices non répartis			un surplus gagné Total des bénéfices non distribués reportés
Solde au début de la période en cours	14 494	6 214	1 336	4 878	960	66 680	4 103	63 536	1 045	
Montant au démarrage pour la période en cours										
Dividende du surplus							2 412	2 412		
Retrait séparé des fonds de réserve						8 000	8 000	-		
Perte nette ()							4 335	4 335		
Acquisition d'actions propres									0	
Cession des actions propres			4	4					31	
Transfert de perte sur cession d'actions propres			1 340	1 340			1 340	1 340		
Éléments autres que les capitaux propres										
Montant des fluctuations périodiques (montant net)										
Montant total des modifications pour la période en cours	-	-	1 336	1 336	-	8 000	88	8 088	31	
Solde à la fin de la période en cours	14 494	6 214	-	6 214	960	58 680	4 192	55 447	1 014	

	Capitaux propres	Évaluation/conversion Différence etc	Droits d'acquisition d'actions	Total actif
	Capitaux propres total	net Autres valeurs Différence de valorisation des titres somme d'argent		
Solde au début de la période en cours	81 863	5 129	94	87 088
Montant au démarrage pour la période en cours				
Dividende du surplus	2 412			2 412
Retrait séparé des fonds de réserve	-			-
Perte nette ()	4 335			4 335
Acquisition d'actions propres	0			0
Cession des actions propres	27			27
Transfert de perte sur cession d'actions propres	-			-
Éléments autres que les capitaux propres		12	12	25
Montant des fluctuations périodiques (montant net)				
Montant total des modifications pour la période en cours	6 721	12	12	6 746
Solde à la fin de la période en cours	75 142	5 117	81	80 341

Exercice financier en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

(Unité : millions de yens)

	Capitaux propres								
	capital	surplus de capital			un surplus gagné				Actions propres
		Réserve en capital	distribués Réserve légale Surplus	Autres capitaux surplus de capital Total	Réserves séparées	Excédent	Autres bénéfices non distribués		
						Total des bénéfices non distribués	reportés		
Solde au début de la période en cours	14 494	6 214	-	6 214	960	58 680	4 192	55 447	1 014
Montant imputé pour la période en cours									
Dividende du surplus							2 413	2 413	
Retrait séparé des fonds de réserve						8 000	8 000		
revenu net							19 703	19 703	
Acquisition d'actions propres									0
Cession des actions propres			9	9					42
Transfert de perte sur cession d'actions propres			9	9			9	9	
Transfert de perte sur cession d'actions propres <small>Montant des fluctuations périodiques (montant net)</small>									
Montant total des modifications pour la période en cours	-	-	-	-	-	8 000	25 280	17 280	42
Solde à la fin de la période en cours	14 494	6 214	-	6 214	960	50 680	21 087	72 728	972

	Capitaux propres	Évaluation/conversion Différence etc.	Droits d'acquisition D'actions	Total actif
	Capitaux propres total	net Autres valeurs Différence de valorisation des titres somme d'argent		
Solde au début de la période en cours	75 142	5 117	81	80 341
Montant imputé pour la période en cours				
Dividende du surplus	2 413			2 413
Retrait séparé des fonds de réserve	-			-
revenu net	19 703			19 703
Acquisition d'actions propres	0			0
Cession des actions propres	33			33
Transfert de perte sur cession d'actions propres	-			-
Éléments autres que les capitaux propres <small>Montant des fluctuations périodiques (montant net)</small>		762	18	743
Montant total des modifications pour la période en cours	17 323	762	18	18 066
Solde à la fin de la période en cours	92 465	5 879	62	98 408

[Remarques]

(Principales politiques comptables)

1. Normes et méthodes d'évaluation des actifs

(1) Normes et méthodes de valorisation des titres

Actions des filiales et actions des sociétés affiliées

Méthode du coût selon la méthode de la

moyenne mobile Autres titres

Choses autres que les actions, etc. qui n'ont pas de prix de marché

Méthode de la valeur marchande

(La différence de valorisation est comptabilisée directement dans l'actif net et le coût des ventes est calculé selon la méthode de la moyenne mobile.) Actions,

etc. sans prix de marché Principalement

comptabilisées au coût selon la méthode de la moyenne mobile.

(2) Normes et méthodes d'évaluation des stocks

La norme d'évaluation est la méthode du coût (méthode de dépréciation de la valeur comptable en raison d'une baisse de rentabilité). Produits

d'instruments/en cours...méthode moyenne brute Autres produits/

encours de fabrication...méthode spécifique Matières

premières.....méthode moyenne brute Fournitures...Loi du coût

d'achat final

2 Mode d'amortissement des immobilisations Immobilisations

corporelles : Méthode linéaire (hors immobilisations louées)

Immobilisations incorporelles :

Méthode linéaire (hors immobilisations louées) Amortissement des

droits de brevet La durée de vie est de 11 ans, et la durée d'amortissement pour les logiciels (pour les in- usage domestique) est de 5 ans.

(durée de disponibilité au sein de l'entreprise).

Actifs de location : actifs de location liés à des opérations de location-financement qui ne transfèrent pas de propriété

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire avec la durée du bail comme durée d'utilité et la valeur résiduelle comme nulle. Charges payées d'avance à long terme.....

Méthode linéaire

3. Normes d'enregistrement des provisions (1)

Provision pour créances douteuses

Afin de préparer les pertes dues aux créances douteuses sur les créances, les créances générales sont enregistrées sur la base du taux réel des créances douteuses, et pour les créances douteuses, les dettes de

redressement judiciaire, etc., le montant irrécouvrable estimé est enregistré en fonction de la possibilité de collecte à titre individuel, je suis là. (2) Réserve pour

primes Afin de couvrir les

dépenses liées aux primes versées aux salariés, un montant est comptabilisé sur la base du montant estimé du versement. (3) Réserve pour primes aux dirigeants

Afin de couvrir les dépenses liées aux primes versées aux dirigeants, leur montant est comptabilisé sur la base du montant estimé du versement.

(4) Réserve pour pertes de compensation de produits

Afin de préparer les coûts liés aux réclamations découlant des produits livrés aux clients, un montant raisonnablement estimé des coûts d'indemnisation, etc. qui devraient être engagés dans le futur est enregistré.

(5) Réserve pour indemnités de fin de carrière

Afin de préparer les prestations de retraite des salariés, le montant réputé avoir été engagé à la fin de l'exercice en cours est comptabilisé sur la base du montant estimé des obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice en cours.

Lors du calcul des obligations au titre des prestations de retraite, la base de formule des prestations est utilisée pour attribuer le montant estimé des prestations de retraite à la période allant jusqu'à la fin de l'exercice en cours.

Le coût des services passés est amorti selon la méthode linéaire sur un nombre d'années fixe (10 ans) dans la limite de la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés au moment de leur survenance.

Les écarts actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur un nombre d'années fixe (10 ans) dans la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés au moment de leur survenance au cours de chaque exercice et sont passés en charges à partir de l'exercice suivant celui de leur survenance. . Le

traitement des écarts actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés au bilan diffère de celui du bilan consolidé.

4. Normes d'enregistrement des revenus et des dépenses

« Accounting Standard for Revenue Recognition » (ASBJ Statement No. 29, 31 mars 2020) et « Guidance for the Application of Accounting Standard for Revenue Recognition » (ASBJ Accounting Standards Application Guidance No. 30, 26 mars 2021). comptabilisé au montant qui devrait être reçu en échange des biens ou services promis lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré au client.

Les principales activités de notre société comprennent le « commerce de pièces automobiles » et le « commerce de pièces de consommation », et nous fabriquons et vendons des produits. Pour de telles ventes de produits, la Société détermine que l'obligation de performance est satisfaite parce que le client obtient le contrôle du produit au moment de la livraison et que les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison. Cependant, pour les ventes intérieures de produits, les revenus sont comptabilisés au moment de l'expédition car la période normale s'étend du moment de l'expédition jusqu'au transfert du contrôle du produit au client. De plus, le chiffre d'affaires est évalué au montant calculé en déduisant les remises, rabais, retours, etc. de la contrepartie promise dans le contrat avec le client.

(Estimation comptable importante)

Exercice précédent (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

1 Dépréciation des immobilisations

(1) Montants comptabilisés dans les comptes de l'exercice en cours

Perte de valeur 160 millions de yens Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles 20 141 millions de yens (montant avant perte de valeur)

(2) Informations sur le contenu des estimations comptables significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de calcul

Concernant la comptabilisation des dépréciations des immobilisations, les actifs sont regroupés selon la plus petite unité générant des flux de trésorerie à peu près indépendants. Pour les groupes d'actifs dont la rentabilité a diminué de manière significative, la valeur comptable des immobilisations est réduite à la valeur recouvrable et le montant de la réduction est comptabilisé en perte de valeur.

Au cours de l'exercice en cours, la rentabilité des immobilisations corporelles de 20 141 millions de yens liées au « activité de pièces automobiles », au « actifs communs », au « activité d'affichage », etc. a été réduite en raison de changements dans l'environnement commercial tels que l'augmentation du transport. coûts et prix des composants électroniques. La Société a déterminé qu'il existe des signes de dépréciation en raison de la diminution du montant.

Parmi ceux-ci, pour déterminer la comptabilisation d'une perte de valeur pour 19 946 millions de yens d'immobilisations corporelles dans les « Activités de pièces automobiles » et « Actifs communs », le montant total des flux de trésorerie futurs non actualisés du groupe d'actifs sera de valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, pour déterminer la comptabilisation de pertes de valeur liées à 194 millions de yens (montant avant dépréciation) d'immobilisations corporelles telles que « Display Business », etc.

Le montant total des flux de trésorerie futurs non actualisés du groupe d'actifs étant inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable a été réduite à la valeur recouvrable, qui est le prix de vente net, et une perte de valeur de 160 millions de yens a été comptabilisée. 'Je suis là. Principales hypothèses utilisées dans les estimations comptables

Au cours de l'exercice en cours, la durée d'utilité économique restante des principaux actifs issus des groupes d'actifs liés au « activité de pièces détachées automobiles », etc.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont établies sur la base de plans d'affaires approuvés par le Conseil d'administration.

Les principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le plan d'affaires sont la normalisation de la flambée des coûts de transport et des prix des composants électroniques, ainsi que la fin des réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs. Le calendrier d'annulation des réductions de production des clients dues à la normalisation des coûts de transport et des prix des composants électroniques et au resserrement des prix des composants semi-conducteurs est fixé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées. Impact sur les états financiers de l'exercice suivant

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation sont les coûts de transport futurs, la normalisation des prix des composants électroniques et les réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs.

Le moment du règlement peut avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable en raison de changements incertains des conditions économiques, tels que le risque d'être affecté par des ralentissements économiques dans les pays et régions où les titres sont vendus.

2 Récupérabilité des impôts différés actifs

(1) Montants comptabilisés dans les comptes de l'exercice en cours

Passifs d'impôts différés (nets) 250 millions de yens Actifs d'impôts différés (avant compensation avec les passifs d'impôts différés) 1 908 millions de yens

(2) Informations sur le contenu des estimations comptables significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de calcul

Concernant la méthode de calcul des actifs d'impôts différés, les différences temporaires déductibles et les déficits fiscaux reportables sont reconnus dans la mesure où il est hautement probable que les bénéfices imposables qui seront utilisés dans le futur seront gagnés. En outre, la recouvrabilité est déterminée sur la base d'estimations du bénéfice imposable basées sur la capacité bénéficiaire future. Principales hypothèses retenues dans les estimations comptables Pour l'exercice en cours, les estimations du résultat imposable sont basées

sur le plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration. Les

principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le plan d'affaires sont la normalisation de la flambée des coûts de transport et des prix des composants électroniques, ainsi

que la fin des réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs. Le calendrier d'annulation des réductions de production des clients dues à la normalisation des coûts de transport et des prix des composants électroniques et au resserrement des prix des composants semi-conducteurs est fixé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées. Impact sur les états financiers de l'exercice suivant

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation sont les coûts de transport futurs, la normalisation des prix des composants électroniques et les réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs.

Le moment du règlement peut avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable en raison de changements incertains des conditions économiques, tels que le risque d'être affecté par des ralentissements économiques dans les pays et régions où les titres sont vendus.

Exercice financier en cours (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

1 Dépréciation des immobilisations

(1) Montants comptabilisés dans les comptes de l'exercice en cours

Perte de valeur - millions de yens Immobilisations corporelles et incorporelles 18 036 millions de yens (montant avant dépréciation) (2) Informations concernant le contenu des estimations comptables significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de

calcul Concernant la comptabilisation des dépréciations des immobilisations, les actifs sont regroupés selon la plus petite unité générant des flux de trésorerie à peu près indépendants. Pour les groupes d'actifs dont la rentabilité a diminué de manière significative, la valeur comptable des immobilisations est réduite à la valeur recouvrable et le montant de la réduction est comptabilisé en perte de valeur.

Au cours de l'exercice en cours, il y a eu des signes de dépréciation pour 18 036 millions de yens d'immobilisations corporelles liées aux « activités de composants automobiles », aux « actifs communs », aux « activités d'affichage », etc. en raison d'une baisse de la rentabilité due à des changements dans l'environnement des affaires, et nous pensons que c'est le cas.

Parmi ceux-ci, pour déterminer la comptabilisation d'une perte de valeur pour 17 939 millions de yens d'immobilisations corporelles dans les « Activités de pièces automobiles » et les « Actifs communs », le montant total des flux de trésorerie futurs non actualisés du groupe d'actifs est de puisque le montant a dépassé le montant comptable aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, la valeur comptable de 97 millions de yens d'immobilisations corporelles telles que l'activité Display a été réduite à la valeur de vente nette, qui est la valeur recouvrable. Veuillez noter qu'aucune perte de valeur n'a été enregistrée car il n'y a pas de nouvel investissement en capital, etc. au cours de l'exercice en cours.

Ouais.

Principales hypothèses utilisées dans les estimations comptables

Au cours de l'exercice en cours, la durée d'utilité économique restante des principaux actifs issus des groupes d'actifs liés au « activité de pièces détachées automobiles », etc.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont établies sur la base de plans d'affaires approuvés par le Conseil d'administration.

Les principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le business plan sont le timing de la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison de la forte pression sur les composants semi-conducteurs. Le moment de la normalisation future des prix des composants électroniques et de la fin des réductions de production des clients en raison de la forte pression sur les composants semi-conducteurs est déterminé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées et d'autres facteurs. Impact sur les états financiers de l'exercice suivant

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation, telles que la normalisation des prix futurs des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison du resserrement des prix des composants semi-conducteurs, sont soumises à des incertitudes, comme la possibilité qu'elles soient affectées par le ralentissement économique du pays et régions qui servent de marchés. Les changements dans les conditions économiques, etc. peuvent avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable.

2 Récupérabilité des impôts différés actifs

(1) Montants comptabilisés dans les comptes de l'exercice en cours

Passifs d'impôts différés (nets) 279 millions de yens Actifs d'impôts différés (avant compensation avec les passifs d'impôts différés) 2 203 millions de yens

(2) Informations sur le contenu des estimations comptables significatives liées aux éléments identifiés

Méthode de

calcul Concernant la méthode de calcul des actifs d'impôts différés, les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables sont reconnus dans la mesure où il est hautement probable que le bénéfice imposable qui sera utilisé dans le futur sera gagné. En outre, la recouvrabilité est déterminée sur la base d'estimations du bénéfice imposable basées sur la capacité bénéficiaire future et la planification fiscale. Principales hypothèses utilisées dans les estimations comptables

Notre société utilise un système comptable de groupe. L'estimation du résultat imposable est basée sur le plan d'affaires de l'ensemble de l'entreprise approuvé par le conseil d'administration.

Ces plans s'appuient principalement sur notre plan d'affaires.

Les principales hypothèses utilisées dans les estimations incluses dans le business plan sont le timing de la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison de la forte pression sur les composants semi-conducteurs. Le moment de la normalisation future des prix des composants électroniques et de la fin des réductions de production des clients en raison de la forte pression sur les composants semi-conducteurs est déterminé sur la base des informations obtenues auprès des clients et en tenant compte des performances passées et d'autres facteurs. Impact sur les états financiers de l'exercice suivant

Les principales hypothèses utilisées dans l'estimation, telles que la normalisation des prix futurs des composants électroniques et la fin des réductions de production des clients en raison du resserrement des prix des composants semi-conducteurs, sont soumises à des incertitudes, comme la possibilité qu'elles soient affectées par le ralentissement économique du pays et régions qui servent de marchés. Les changements dans les conditions économiques, etc. peuvent avoir un impact significatif sur l'estimation de la valeur recouvrable.

(Lié au bilan) *1 Actifs

collatéraux

Les actifs donnés en garantie des garanties de transactions sont les suivants.

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Terrain	4 millions de yens 153	3 millions de yens 153
constructible total	157 millions de yens	156 millions de yens

*2 La valeur comptable réduite déduite du coût d'acquisition des immobilisations corporelles en raison des subventions publiques, etc. et sa répartition sont les suivantes.

vinaigre.

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Valeur comptable	161 millions de yens	161 millions de yens
compressée (dont	31	31
bâtiments) (dont machines et	un deux trois	un deux trois
équipements) (dont véhicules et	0	0
matériel de transport) (dont outils, mobilier et agencements)	6	6

*3 Actifs et passifs envers les sociétés liées

Les montants des créances monétaires et des obligations monétaires envers les sociétés affiliées concernées autres que celles présentées séparément sont les suivants.

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Créances monétaires à court terme	51,908 millions de yens	55,363 millions de yens
Créances monétaires à long terme	365	39
Obligations monétaires à court terme	32 676	26 220

4 Dette garantie

Nous fournissons des garanties pour les dettes et les transactions commerciales des sociétés suivantes auprès des institutions financières, etc.

(garantie de prêt)

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Niigata Mazda Motors	562 millions de yens	667 millions de yens
Co., Ltd. NS Computer Service Co.,	0	-
Ltd. Total	562 millions de yens	667 millions de yens

(Concernant le compte de résultat)

*1 Le montant total des transactions commerciales et non commerciales avec les sociétés affiliées est le suivant.

	Exercice précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Transactions commerciales	74,564 millions de yens	97,430 millions de yens
(revenus) Transactions	29 313 3	33 114
commerciales (dépendances) Transactions non	413	17 012
commerciales (revenus) Transactions non commerciales (dépendances)	925	1 527

*2 Les principaux éléments, montants et ratios approximatifs des frais de vente, généraux et administratifs sont les suivants.

	Exercice précédent (À partir du 1er avril 2021 (jusqu'au 31 mars 2022))	Exercice en cours (À partir du 1er avril 2022 (jusqu'au 31 mars 2023))
Frais d'emballage et de	8,205 millions de yens	5,352 millions de yens
transport	221	222
Rémunération des	2 099	1 870
dirigeants Salaires des	412	352
employés Primes des employés	226	228
Provision pour bonus Provision pour pertes de	146	103
rémunération sur produits Charges d'amortissement	461	512
Pourcentage approximatif		
Frais de vente	69%	68%
Frais généraux et administratifs	31%	32%

(liés aux valeurs mobilières)

Exercice précédent (31 mars 2022)

Les actions des filiales et des sociétés affiliées (valeur comptable au bilan : 75 840 millions de yens pour les actions des filiales, 0 million de yens pour les actions des sociétés affiliées) sont des prix de marché.

Il n'est pas répertorié car il n'y a pas de stocks, etc.

Exercice en cours (31 mars 2023)

Les actions des filiales et des sociétés affiliées (valeur comptable au bilan : 74 097 millions de yens pour les actions des filiales, 0 million de yens pour les actions des sociétés affiliées) sont des prix de marché.

Il n'est pas répertorié car il n'y a pas de stocks, etc.

(Comptabilité des effets fiscaux liés)

1 Répartition des impôts différés actifs et passifs d'impôts différés par cause principale

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
(Actif d'impôt différé)		
Perte sur valorisation des stocks	1,108 millions de yens	1,219 millions de yens
Perte sur valorisation des titres	1 829	4 536
Réserve pour les bonus	262	267
Réserve pour indemnités de fin de carrière Perte	410	398
de valeur Amortissement excédentaire	279	279
Coûts de développement de logiciels	355	288
Réserve pour perte de compensation du produit	4 037	3 084
Provision pour créances	155	143
douteuses Pertes	1 113	119
reportées Crédits pour impôt étranger reportés	2 276	1 115
autres	0	1 001
Sous-total des actifs d'impôts	430	718
différés Provision pour	12 259	13 171
dépréciation Total des actifs	10 350	10 967
d'impôts différés (passif d'impôts différés)	1 908	2 203
Différence de valorisation sur autres titres	2 159	2 482
Total passif d'impôts	2 159	2 482
différés Actifs d'impôts différés nets	250 millions de yens	279 millions de yens

2 Répartition des principaux éléments à l'origine de la différence entre le taux d'impôt effectif légal et le taux de charge de l'impôt sur les sociétés après application de la comptabilité des effets d'impôt

	Exercice précédent (31 mars 2022)	Exercice en cours (31 mars 2023)
Taux d'imposition effectif	-%	30,4%
légal (ajustement)		
Éléments définitivement exclus des déductions tels que les frais de représentation	-	0,0
Éléments exclus de manière permanente du revenu, tels que les dividendes reçus Retenue	-	27,8
à la source étrangère	-	0,0
Provision pour moins-value	-	1,9
autres	-	0,6
Taux de pression fiscale sur les sociétés après application de la comptabilité des effets fiscaux	-%	0,1%

(Remarque) Cette information a été omise car une perte nette avant impôts a été enregistrée au cours de l'exercice précédent.

3. Transition d'une fiscalité unique vers une fiscalité de groupe

Depuis l'exercice en cours, notre société est passée d'une fiscalité individuelle à une fiscalité de groupe. De plus, les impôts sur les sociétés et les sociétés locales

Concernant le traitement comptable et la communication concernant la comptabilisation des effets fiscaux liés à l'impôt, à partir du début de l'exercice en cours, « Lors de l'application du système d'agrégation de groupe »

» (Rapport pratique n°42, 12 août 2021) a été appliqué.

(Lié à la reconnaissance des revenus)

Veuillez saisir les mêmes informations dans « 5. Statut comptable 1. États financiers consolidés, etc. (1) États financiers consolidés Notes annexes aux états financiers consolidés 22. Chiffre d'affaires »

Les notes ont été omises pour cette raison.

(Événements ultérieurs importants)

N'est pas applicable.

[Calendrier ci-joint]

[Détails des immobilisations corporelles, etc.]

(Unité : millions de yens)

Classement	Type d'actif	Solde en début de période	Augmentation dans la période	Diminution dans la période	Dépréciation dans la période	Solde en fin de période	dépréciation Dépréciation accumulée
tangible fixe actifs	bâtiment	4 064	19	0	274	3 808	12 294
	construction	180	-	()	-	157	1 666
	machines et équipements	2 443	151	37	485	2 071	11 232
	Outils, outils et équipements	33	-	0	16	-	145
	de transport de véhicules et l'équipement	3 088	608	47	1 079	2 569	22 062
	atterrir	6 821	-	()	-	6 821	-
	Actif loué	-	-	-	8	12	51
	construction en cours	627	605	420	-	813	-
	total	17 281	1 388	505	1 888	16 276	47 453
Immatériel fixe actifs	droit de brevet	298	-	-	36	262	135
	Logiciel	5 178	358	()	1 442	4 094	2 676
	Logiciel	-	100	-	-	100	-
	Compte d'attente Actifs loués	-	-	-	-	0	7
	(Intangible) Autres	0	-	-	0	0	0
	total	5 482	459	()	1 484	4 458	2 819

(Notes) 1. Les principales augmentations pour la période sont les suivantes.

(1) Outils, équipements et équipements	Achat de moules de production et production en interne ; Achat d'équipement	252 millions de yens
	de production d'instruments et production en interne ; Introduction	243 millions de yens
(2) Compte construction en cours	d'équipements expérimentaux.	140 millions de yens
	Achat et production d'équipements de production HUD	78 millions de yens

2. La valeur comptable réduite déduite du coût d'acquisition en raison de la réception de subventions gouvernementales est la suivante.

Bâtiments	31 millions de yens
Machinerie et équipement	123 millions de yens
Outils de transport de véhicules Outils, équipement et accessoires	0 million de yens 6 millions de yens

[Détail des réserves]

(Unité : millions de yens)

Sujet	Solde au début de la période en cours	Augmenter le montant pour la période en cours	Montant en déduction pour la période en cours	Solde à la fin de la période en cours
Provision pour créances douteuses	3 662	2 322	5 592	392
Réserve pour les bonus	863	915	898	880
Réserve pour primes aux administrateurs	-	71	34	37
Réserve pour perte de compensation du produit	538	191	229	500
Réserve pour prestations de retraite	1 349	109	148	1 310

(2) [Détails des principaux actifs et passifs]

Cette information est omise car des états financiers consolidés sont en cours de préparation.

(3) [Autres]

N'est pas applicable.

Section 6 [Résumé de la situation boursière de la société soumettante]

Année commerciale	Du 1er avril au 31 mars
Assemblée générale ordinaire des actionnaires	Courant juin
Date de référence	31 mars
Date d'enregistrement des dividendes sur l'excédent	30 septembre 31 mars
Nombre d'actions dans une unité	100 actions
Achat/achat complémentaire d'actions inférieures à une unité	
Zone de manutention du bureau	Département de l'agence de transfert de titres, Sumitomo Mitsui Trust Bank, Ltd. 1-4-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
Administrateur du registre des actionnaires	1-4-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo Sumitomo Mitsui Trust Bank, Ltd. (Compte spécial) Sumitomo Mitsui Trust Bank, Ltd. 1-4-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
Agence	-
Commission d'achat/d'achat supplémentaire	Un montant déterminé séparément comme le montant équivalent à la commission liée à la mission d'achat et de vente d'actions.
Comment publier des avis publics	La méthode d'avis public de la société sera l'avis public électronique. Cependant, si les avis publics électroniques ne sont pas possibles en raison d'accidents ou d'autres raisons inévitables, les avis publics seront publiés dans le Nihon Keizai Shimbun. Veuillez noter que les avis publics électroniques sont publiés sur la page d'accueil de notre entreprise et que l'adresse est la suivante. https://www.nippon-seiki.co.jp/ir_public/
Avantages pour les actionnaires	il n'y a pas.

(Remarque) Les actionnaires de la Société ne peuvent exercer aucun droit autre que ceux énumérés ci-dessous à l'égard des actions qui constituent moins d'une unité. •Droits énumérés aux points de l'article

189, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés •Droits de présenter des

demandes conformément aux dispositions de l'article 166, paragraphe 1 de la loi sur les

sociétés •Attribution d'actions pour souscription et attribution de droits d'acquisition d'actions pour souscription selon au nombre d'actions détenues par les

actionnaires •Le droit de demander la vente d'un nombre d'actions qui, avec le nombre d'actions constituant moins d'une unité, que l'actionnaire possède constitue le nombre d'actions constituant une unité.

Section 7 [Informations de référence de l'entreprise soumettante]

1 [Informations sur la société mère, etc. de l'entreprise soumettante]

Notre société ne dispose pas de société mère comme le stipule l'article 24-7, alinéa 1 de la Loi sur les instruments financiers et les changes.

2 [Autres informations de référence] Les

documents suivants ont été déposés entre la date de début de l'exercice en cours et la date de dépôt du rapport sur les titres.

(1) Rapport sur les titres, ses documents joints et lettre de confirmation

77ème exercice social (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022) Directeur général du Bureau des finances locales de Kanto le 28 juin 2022

Soumettre à.

(2) Rapport de contrôle interne et ses documents joints

Soumis au Bureau des finances locales de Kanto le 28 juin 2022. (3)

Rapports et confirmations trimestriels

Premier trimestre du 78e mandat (du 1er avril 2022 au 30 juin 2022) Soumis au Bureau des finances locales de Kanto le 12 août 2022. Deuxième trimestre du 78e mandat (du 1er juillet 2022

au 30 septembre 2022) Soumis au Bureau des finances locales de Kanto le 14 novembre 2022. Troisième trimestre du 78ème mandat (du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022)

Directeur

général du Bureau des finances locales de Kanto le 14 février 2023

Soumettre à.

(4) Rapport extraordinaire

Rapport extraordinaire basé sur les dispositions de l'article 19, paragraphe 2, point 9-2 de l'ordonnance du Cabinet Office sur la divulgation du contenu de l'entreprise, etc. (résultats de l'exercice des droits de vote à l'assemblée générale des

actionnaires) soumis au directeur général de le Bureau des Finances

Locales de Kanto le 29 juin 2022. Rapport extraordinaire basé sur les dispositions de l'article 19, paragraphe 2, point 12 de l'ordonnance du Cabinet Office sur la divulgation d'informations sur l'entreprise

(événements ayant une incidence significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et l'état des flux de trésorerie)

Soumis au Bureau des finances locales de Kanto le 27 décembre 2022.

Rapport extraordinaire basé sur les dispositions de l'article 19, paragraphe 2, point 4 (Changements parmi les principaux actionnaires) de l'ordonnance du Cabinet Office concernant la divulgation des détails de

l'entreprise, etc. Soumis au Bureau des finances locales de Kanto le 20 février 2023.

Partie 2 [Informations sur la société de garantie de l'entreprise soumettante, etc.]

N'est pas applicable.

Rapport d'audit de l'auditeur indépendant et rapport d'audit du contrôle interne

28 juin 2023

Au conseil d'administration
de Nippon Seiki Co., Ltd.

EY Ernst & Young ShinNihon LLC

Bureau de Niigata

Associé désigné à responsabilité limitée

Takeshi Kamiyama, expert-comptable

Associé dirigeant d'entreprise

Associé désigné à responsabilité limitée

Yuichi Noda, expert-comptable

Associé dirigeant d'entreprise

<Audit des états financiers>

opinion d'audit

Afin de fournir une certification d'audit basée sur les dispositions de l'article 193-2, paragraphe 1 de la loi sur les instruments financiers et les changes, notre cabinet d'audit procédera à des audits de Nippon Seiki Co., Ltd. répertoriés dans le « Statut comptable » à partir du 1er avril, 2022 à 2023. États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2018, soit les états financiers consolidés

État de situation, état consolidé des résultats, état consolidé du résultat global, état consolidé des variations des capitaux propres, état consolidé des flux de trésorerie, états financiers consolidés

Un audit a été effectué sur les points importants et autres notes qui constituent la base de l'établissement des comptes. Notre cabinet d'audit

estime que les comptes consolidés ci-dessus sont fondés sur les dispositions de l'article 93 du « Règlement concernant la terminologie, les formes et les méthodes d'établissement des comptes consolidés ».

La situation financière de Nippon Seiki Co., Ltd. et de ses filiales consolidées au 31 mars 2023 et au

La Société considère que les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'exercice consolidé se terminant en 2017 ont été présentés fidèlement dans tous leurs aspects significatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Notre cabinet d'audit a effectué l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues comme équitables et raisonnables au Japon. dans les normes d'audit

Les responsabilités de notre cabinet d'audit sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur lors de l'audit des états financiers consolidés ». Notre cabinet d'audit est indépendant de la société et de ses filiales consolidées conformément aux règles d'éthique professionnelle au Japon, et remplit également d'autres responsabilités éthiques en tant qu'auditeur. Nous estimons avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Considérations clés en matière d'audit

Les principales considérations d'audit sont des questions que l'auditeur, en tant que professionnel, juge particulièrement importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours. Les principales questions d'audit sont les questions traitées dans le cadre du processus d'audit des états financiers consolidés dans leur ensemble et dans la formation de l'opinion d'audit, et notre cabinet d'audit n'exprime pas d'opinion sur ces questions individuellement.

Dépréciation des immobilisations liées à l'activité de pièces automobiles de Nippon Seiki Co., Ltd. et aux actifs de l'entreprise	
Contenu des principales considérations d'audit et motifs des décisions	Réponse à l'audit
<p>Comme indiqué dans les Notes (Estimations comptables importantes et jugements impliquant des estimations), au cours de l'exercice sous revue, la Société a acquis l'activité de pièces automobiles et les actifs sociaux de Nippon Seiki Co., Ltd. immobilisations, goodwill et actifs incorporels de 20 735 millions de yens, il a été déterminé qu'il existe des signes de dépréciation en raison d'une baisse de la rentabilité due à des changements dans l'environnement commercial tels que la pénurie de semi-conducteurs et la flambée des prix des composants électroniques. Une perte de valeur a été comptabilisée car la valeur d'utilité, qui est la valeur recouvrable obtenue de l'unité génératrice de trésorerie, était supérieure à sa valeur comptable. Le montant total des immobilisations corporelles, du goodwill et des actifs incorporels liés à l'activité de pièces automobiles de Nippon Seiki Co., Ltd. et aux actifs de l'entreprise s'élève à 20 735 millions de yens, représentant 5,8 % du total des actifs consolidés. Lors du calcul de la valeur d'utilité générée par une unité génératrice de trésorerie, les estimations des flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité restante des principaux actifs sont basées sur des plans d'affaires approuvés par le conseil d'administration.</p> <p>Les principales hypothèses d'estimation des flux de trésorerie futurs sont la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques, qui constituent la base des plans d'affaires, et le calendrier de la fin des réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs. Les principales hypothèses ci-dessus concernant l'estimation des flux de trésorerie futurs sont influencées par l'environnement externe, impliquent de l'incertitude et nécessitent du jugement de la part de la direction. Il a été déterminé que cela méritait d'être pris en considération.</p>	<p>Notre cabinet d'audit a principalement mené les procédures d'audit suivantes concernant l'estimation de la valeur d'usage, qui est la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, etc. liées à l'activité de pièces détachées automobiles de Nippon Seiki Co., Ltd. et aux actifs de l'entreprise, au sein du groupe d'entreprises. •La durée estimée des flux de trésorerie futurs dans le calcul de la valeur d'usage a été comparée à la durée d'utilité restante des principaux actifs. - Examen de la cohérence avec le plan de gestion approuvé par le conseil d'administration concernant l'estimation des flux de trésorerie futurs dans le calcul de la valeur d'usage. •Afin d'évaluer l'efficacité du processus d'estimation de la direction, nous avons comparé les plans de gestion des années précédentes et les résultats ultérieurs. •Afin d'évaluer quand la flambée des prix des composants électroniques se normalisera et quand les réductions de production des clients dues au resserrement des composants semi-conducteurs seront résolues, qui sont les principales hypothèses sous-jacentes au plan de gestion, nous discuterons de la flambée des prix des composants électroniques avec nos partenaires commerciaux. En plus de discuter avec la direction de l'état des négociations et des mesures prises pour répondre à l'augmentation des coûts, ainsi que de l'impact immédiat sur l'entreprise des réductions de production des clients dues au resserrement des pièces semi-conductrices, nous avons également analysé les tendances des résultats passés et examiné informations sur les commandes obtenues auprès des clients. Des comparaisons ont été effectuées avec des données externes disponibles, telles que les prévisions sur le moment où la pénurie de semi-conducteurs sera résolue. Nous avons également effectué une analyse de sensibilité qui prend en compte le risque de fluctuations futures quant au moment où les prix des composants électroniques se normaliseront et au moment où les réductions de production des clients dues aux prix serrés des composants semi-conducteurs seront résolues.</p>

Autres contenus

Les autres informations incluses dans le rapport sur les titres comprennent les états financiers consolidés, les états financiers et leurs rapports d'audit.

Il s'agit d'autres informations. La direction est responsable de la préparation et de la divulgation des autres informations. En outre, la responsabilité du comité d'audit et de surveillance est de surveiller l'exécution des tâches par les administrateurs dans le développement et le fonctionnement d'autres processus de reporting.

Notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés n'inclut aucun autre contenu ;

Cela ne représente pas une opinion sur le contenu.

Notre responsabilité dans notre audit des états financiers consolidés est de lire attentivement les autres états et, au cours de leur lecture, d'identifier les différences éventuelles entre les autres états et les états financiers consolidés ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit. L'objectif est d'examiner s'il existe des différences significatives et de prêter attention à la présence de signes d'erreur significative dans d'autres déclarations au-delà de ces différences significatives.

Si notre cabinet d'audit détermine, sur la base des travaux que nous avons effectués, qu'il existe une erreur significative dans d'autres déclarations, nous le signalerons. est tenu de le faire.

Il n'y a aucun autre sujet à signaler par notre cabinet d'audit.

Responsabilités de la direction et du comité d'audit et de surveillance concernant

les états financiers consolidés La direction est responsable de la préparation et de la présentation appropriée des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales. Cela comprend l'élaboration et l'exploitation des contrôles internes que la direction juge nécessaires pour préparer et présenter fidèlement des états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives provenant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction doit évaluer s'il est approprié de préparer des états financiers consolidés sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et de divulguer les éléments liés à la continuité d'exploitation sur la base des normes comptables internationales. Si tel est le cas, il existe une responsabilité de divulguer ces éléments.

La responsabilité du comité d'audit et de surveillance est de surveiller l'exécution des tâches par les administrateurs dans le développement et le fonctionnement du processus d'information financière.

Responsabilités de l'auditeur lors de l'audit des états financiers consolidés

La responsabilité de l'auditeur est d'obtenir l'assurance raisonnable, sur la base de son audit, que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir une déclaration indépendante dans le rapport de l'auditeur. est d'exprimer des opinions sur les comptes consolidés du point de vue de Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions des utilisateurs des états financiers consolidés. L'auditeur doit exercer

son jugement professionnel et faire preuve d'esprit critique tout au long du processus d'audit, conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Japon : - Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives provenant de fraudes ou d'erreurs. En outre, des procédures d'audit traitant du risque d'anomalies significatives seront conçues et mises en œuvre. Le choix et l'application des procédures d'audit sont à la discrétion de l'auditeur. En outre, obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder l'opinion.

- Bien que l'audit des états financiers consolidés n'ait pas pour objet d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne, l'auditeur ne

Lors de la réalisation d'audits, les contrôles internes liés aux audits sont pris en compte afin d'élaborer des procédures d'audit adaptées aux circonstances.

- Le caractère approprié des méthodes comptables et des méthodes d'application adoptées par la direction, ainsi que le caractère raisonnable et raisonnable des estimations comptables faites par la direction. Évaluer la validité des notes et des notes associées.

•S'il est approprié pour la direction de préparer des états financiers consolidés sur la base de la continuité d'exploitation, et concernant les événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la base de la continuité d'exploitation, sur la base des éléments probants obtenus. Conclure si une incertitude significative existe. S'il existe une incertitude significative concernant l'hypothèse de continuité d'exploitation, attirer l'attention sur les notes aux états financiers consolidés dans le rapport de l'auditeur, ou si les notes aux états financiers consolidés concernant l'incertitude significative sont inappropriées. exclusions dans les états financiers consolidés. Bien que les conclusions de l'auditeur soient fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de l'auditeur, des événements ou circonstances futurs pourraient amener l'entité à cesser son activité.

- Si la présentation et les notes des états financiers consolidés sont conformes aux Normes internationales d'information financière, la présentation, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, ainsi que les transactions et la comptabilité sur lesquelles les états financiers consolidés sont fondés. correctement affiché ? Évaluer.

- Recueillir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de la Société et de ses filiales consolidées afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Le commissaire aux comptes est chargé de charger, de superviser et de réaliser l'audit des états financiers consolidés. L'auditeur est seul responsable de l'opinion d'audit. L'auditeur doit informer le comité d'audit et de surveillance de l'étendue de l'audit prévu, du calendrier de sa mise en œuvre et de l'importance des contrôles internes identifiés au cours du processus d'audit. Faire rapport sur les constatations d'audit importantes, y compris les lacunes, et sur d'autres questions requises par les normes d'audit.

L'auditeur doit informer le Comité d'audit et de surveillance qu'il s'est conformé aux règles d'éthique professionnelle du Japon concernant l'indépendance et qu'il a supprimé tous les éléments qui pourraient raisonnablement être considérés comme affectant son indépendance, ainsi que tout facteur entravant. ont été prises pour réduire le risque, leur contenu doit être signalé.

Parmi les questions discutées avec le comité d'audit et de surveillance, le commissaire aux comptes détermine comme principales questions d'audit les questions particulièrement importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice en cours et les inclut dans le rapport d'audit. Toutefois, dans les cas où la divulgation de ces éléments est interdite par les lois et règlements, ou dans les cas où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les inconvénients de l'information contenue dans le rapport d'audit l'emporteraient sur l'intérêt public, bien que cela soit extrêmement limité, si l'auditeur détermine que l'affaire ne doit pas être signalée, ne l'enregistrez pas.

<Audit du contrôle interne>

Opinion

d'audit Notre cabinet d'audit délivre une certification d'audit sur la base des dispositions de l'article 193-2, alinéa 2 de la Loi sur les instruments financiers et les changes.

Un audit a été réalisé sur le rapport de contrôle interne au 31 mars.

Notre cabinet d'audit confirme que le rapport de contrôle interne ci-dessus de Nippon Seiki Co., Ltd., qui indique que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 mars 2023 est efficace, est un rapport financier qui est généralement accepté comme étant juste et approprié dans Japon. Nous estimons que les résultats de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière ont été présentés de manière appropriée dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux normes d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion d'audit

Notre cabinet d'audit a effectué un audit de contrôle interne conformément aux normes d'audit de contrôle interne liées à l'information financière qui sont généralement considérées comme justes et raisonnables au Japon.

Nos responsabilités en vertu des normes d'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur dans les audits de contrôle interne ». Notre cabinet d'audit est indépendant de la société et de ses filiales consolidées conformément aux règles d'éthique professionnelle au Japon, et remplit également d'autres responsabilités éthiques en tant qu'auditeur. Nous estimons avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comité de direction et d'audit et de surveillance Responsabilité des rapports de contrôle interne

La responsabilité de la direction est de développer et d'appliquer des contrôles internes liés à l'information financière et de produire une information financière qui est généralement considérée comme équitable et appropriée au Japon.

L'objectif de ce rapport est de préparer et de présenter correctement les rapports de contrôle interne conformément aux normes d'évaluation des contrôles internes.

La responsabilité du comité d'audit et de surveillance est de surveiller et de vérifier le développement et l'état opérationnel des contrôles internes liés à l'information financière. Veuillez

noter que les contrôles internes à l'égard de l'information financière peuvent ne pas être en mesure d'empêcher ou de détecter complètement les fausses déclarations dans les rapports financiers.

Ru.

Responsabilités de l'auditeur dans les audits de contrôle interne

La responsabilité de l'auditeur est d'obtenir une assurance raisonnable, sur la base de l'audit de contrôle interne réalisé par l'auditeur, quant à savoir si le rapport de contrôle interne est exempt d'anomalies significatives, et de s'assurer que le rapport d'audit de contrôle interne est exempt d'anomalies significatives. avis sur le rapport de contrôle interne de mon point de vue être.

L'auditeur doit mener le processus d'audit conformément aux normes d'audit du contrôle interne de l'information financière qui sont généralement acceptées au Japon.

faire preuve de jugement professionnel et faire preuve d'esprit critique en : - Effectuer des procédures d'audit pour obtenir des éléments probants concernant les

résultats de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le rapport sur le contrôle interne. Les procédures d'audit pour les audits de contrôle interne sont sélectionnées et sélectionnées en fonction de

l'importance de leur impact sur la fiabilité de l'information financière, sur la base du jugement de l'auditeur.

En vigueur.

•Le contrôle interne global, y compris les descriptions faites par la direction concernant la portée de l'évaluation, les procédures d'évaluation et les résultats de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Pensez à l'affichage des rapports de contrôle départemental.

- Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les résultats de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le rapport sur le contrôle interne. L'auditeur est chargé de donner des

instructions, de superviser et de mener l'audit du rapport de contrôle interne. L'auditeur est seul responsable de l'opinion d'audit. L'auditeur doit informer le comité d'audit et de surveillance de l'étendue et du calendrier de

l'audit de contrôle

interne prévu, des résultats de l'audit de contrôle interne, de toute déficience significative du contrôle interne qui devrait être divulguée, des résultats de leur correction et du contrôle interne. Rapport sur d'autres questions

requis par les normes d'audit de contrôle.

L'auditeur doit informer le Comité d'audit et de surveillance qu'il s'est conformé aux règles d'éthique professionnelle du Japon concernant l'indépendance et qu'il a supprimé tous les éléments qui pourraient raisonnablement

être considérés comme affectant son indépendance, ainsi que tout facteur entravant. ont été prises pour réduire le risque, leur contenu doit être signalé.

Relations d'intérêt

Il n'existe aucune relation d'intérêt qui devrait être déclarée entre la Société et ses filiales consolidées et notre cabinet d'audit ou ses membres exécutifs conformément aux dispositions de la Loi sur les experts-comptables agréés.

estomac.

c'est tout

*1 La copie originale du rapport d'audit ci-dessus est conservée séparément par notre société (la société soumettant le rapport sur les titres).

2 Les données XBRL ne sont pas incluses dans l'audit.

Rapport d'audit de l'auditeur indépendant

28 juin 2023

Au conseil d'administration
de Nippon Seiki Co., Ltd.

EY Ernst & Young ShinNihon LLC

Bureau de Niigata

Associé désigné à responsabilité limitée

Takeshi Kamiyama, expert-comptable

Associé dirigeant d'entreprise

Associé désigné à responsabilité limitée

Yuichi Noda, expert-comptable

Associé dirigeant d'entreprise

Opinion

d'audit Afin de fournir une certification d'audit sur la base des dispositions de l'article 193-2, paragraphe 1 de la loi sur les instruments financiers et les changes, notre cabinet d'audit examinera la date du 1er avril 2022 de Nippon Seiki Co., Ltd. « Statut comptable ». Nous avons audité les états financiers du 78e exercice clos le 31 mars 2023, y compris le bilan, le compte de résultat, l'état de l'évolution des capitaux propres, les principales méthodes comptables, les autres notes et les annexes supplémentaires. .

Nous estimons que les états financiers ci-dessus reflètent la situation financière de Nippon Seiki Co., Ltd. au 31 mars 2023 et les activités qui doivent être finalisées à la même date, conformément aux normes comptables d'entreprise généralement acceptées au Japon. les résultats commerciaux de l'exercice ont été présentés fidèlement dans tous leurs aspects significatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Notre cabinet d'audit a effectué l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues comme équitables et raisonnables au Japon. Nos responsabilités en vertu des normes d'audit sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur lors de l'audit des états financiers ». Notre cabinet d'audit est indépendant de la société conformément aux règles d'éthique professionnelle au Japon et remplit également d'autres responsabilités éthiques en tant qu'auditeur. Nous estimons avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Considérations clés en matière d'audit

Les principales considérations d'audit sont les questions que l'auditeur, selon son jugement professionnel, considère comme étant particulièrement importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice en cours. Les principales questions d'audit sont les questions qui ont été traitées lors du processus d'audit des états financiers dans leur ensemble et lors de la formation de l'opinion d'audit, et notre cabinet d'audit n'exprime pas d'opinion sur ces questions individuellement.

Dépréciation des immobilisations liées à l'activité pièces automobiles et actifs communs	
Contenu des principales considérations d'audit et motifs des décisions Comme	Réponse à l'audit
<p>indiqué dans les notes (estimations comptables importantes), au cours de l'exercice en cours, la Société a apporté des modifications aux immobilisations corporelles liées à l'activité de pièces automobiles et aux actifs communs. Il a été déterminé qu'il existait des signes de dépréciation en raison d'une baisse de la rentabilité due à des changements dans l'environnement commercial tels que des pénuries de semi-conducteurs et la flambée des prix des composants électroniques. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée car le total des flux de trésorerie futurs non actualisés à dériver de la perte a dépassé la valeur comptable. Les immobilisations corporelles liées à l'activité de pièces automobiles et les actifs communs de 17 939 millions de yens représentaient 7,9 % du total des actifs. Les estimations des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie économique restante des principaux actifs générés par les groupes d'actifs sont basées sur des plans d'affaires approuvés par le conseil d'administration. Les principales hypothèses d'estimation des flux de trésorerie futurs sont la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques, qui constituent la base des plans d'affaires, et le calendrier de la fin des réductions de production des clients en raison de la forte demande de composants semi-conducteurs. Les principales hypothèses ci-dessus concernant l'estimation des flux de trésorerie futurs sont influencées par l'environnement externe, impliquent de l'incertitude et nécessitent du jugement de la part de la direction. Il a été déterminé que cela méritait d'être pris en considération.</p>	<p>Notre cabinet d'audit a principalement effectué les procédures d'audit suivantes concernant l'estimation du montant total des flux de trésorerie futurs non actualisés afin de déterminer la comptabilisation d'une perte de valeur sur les immobilisations corporelles liées à l'activité de pièces automobiles et aux actifs communs. La période estimée des flux de trésorerie futurs a été comparée à la durée de vie économique restante des principaux actifs. - Examiné la cohérence des estimations des flux de trésorerie futurs avec le plan de gestion approuvé par le Conseil d'Administration. Afin d'évaluer l'efficacité du processus d'estimation de la direction, nous avons comparé les plans de gestion des années précédentes et les résultats ultérieurs. Afin d'évaluer quand la flambée des prix des composants électroniques se normalisera et quand les réductions de production des clients dues au resserrement des composants semi-conducteurs seront résolues, qui sont les principales hypothèses sous-jacentes au plan de gestion, nous discuterons de la flambée des prix des composants électroniques avec nos partenaires commerciaux. En plus de discuter avec la direction de l'état des négociations et des mesures prises pour répondre à l'augmentation des coûts, ainsi que de l'impact immédiat sur l'entreprise des réductions de production des clients dues au resserrement des pièces semi-conductrices, nous avons également analysé les tendances des résultats passés et examiné informations sur les commandes obtenues auprès des clients. Des comparaisons ont été effectuées avec des données externes disponibles, telles que les prévisions sur le moment où la pénurie de semi-conducteurs sera résolue. Nous avons également effectué une analyse de sensibilité qui prend en compte le risque de fluctuations futures quant au moment où les prix des composants électroniques se normaliseront et au moment où les réductions de production des clients dues aux prix serrés des composants semi-conducteurs seront résolues.</p>

Récupérabilité des impôts différés actifs	
Contenu des principales considérations d'audit et motifs des décisions	Réponse à l'audit
<p>La Société a enregistré des actifs d'impôts différés de 2 203 millions de yens (avant compensation avec les passifs d'impôts différés) à la fin de l'exercice en cours et a fourni des informations connexes dans les notes (estimations comptables importantes). La Société détermine la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, y compris les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables, principalement en estimant le bénéfice imposable en fonction de la capacité bénéficiaire future.</p> <p>La société a adopté un système comptable de groupe. L'estimation du résultat imposable repose principalement sur le plan d'affaires de l'entreprise, qui est approuvé par le conseil d'administration, et l'hypothèse principale est que les prix des composants électroniques montent en flèche. Il est maintenant temps pour la production de revenir à la normale et pour les clients. pour éliminer les réductions de production dues à la forte pression exercée sur les pièces semi-conductrices.</p> <p>L'évaluation des actifs d'impôts différés est basée sur les estimations de la direction concernant les bénéfices imposables futurs, et les plans d'affaires sous-jacents sont affectés par des hypothèses clés qui font appel au jugement de la direction. Notre cabinet d'audit a formulé ces hypothèses car le calendrier de l'annulation des réductions de production des clients en raison de la normalisation de la flambée des prix des composants électroniques et de la forte pression sur les composants semi-conducteurs, qui constituent les principales hypothèses, est largement influencé par l'environnement externe et est donc très incertaine. Il a été déterminé qu'il s'agissait d'une question clé en matière d'audit.</p>	<p>Dans le cadre de l'évaluation des actifs d'impôts différés, notre cabinet d'audit a principalement mis en œuvre les procédures d'audit suivantes. Un expert fiscal a été sollicité pour examiner le solde des différences temporaires déductibles, des déficits fiscaux reportables, etc., et le calendrier de leur résolution a été étudié. Afin d'évaluer l'estimation de la direction concernant le bénéfice imposable futur, nous avons examiné le plan d'affaires de l'entreprise, qui constitue la base de l'estimation. Lors de l'examen des plans d'affaires, nous avons vérifié la cohérence avec le plus récent budget approuvé par le conseil d'administration et évalué le processus d'estimation de la direction en fonction du degré de réalisation des plans d'affaires des années précédentes.</p> <p>Afin d'évaluer quand la flambée des prix des composants électroniques se normalisera et quand les réductions de production des clients dues au resserrement des composants semi-conducteurs seront résolues, qui sont les principales hypothèses sous-jacentes au plan de gestion, nous discuterons de la flambée des prix des composants électroniques avec nos partenaires commerciaux. En plus de discuter avec la direction de l'état des négociations et des mesures prises pour répondre à l'augmentation des coûts, ainsi que de l'impact immédiat sur l'entreprise des réductions de production des clients dues au resserrement des pièces semi-conductrices, nous avons également analysé les tendances des résultats passés et examiné informations sur les commandes obtenues auprès des clients. Des comparaisons ont été effectuées avec des données externes disponibles, telles que les prévisions sur le moment où la pénurie de semi-conducteurs sera résolue. - Dans le plan d'affaires, nous avons examiné comment la direction devrait évaluer l'incertitude en reflétant un certain niveau de risque quant au moment où les prix des composants électroniques se normaliseront et au moment où les réductions de production des clients dues au resserrement des composants semi-conducteurs seront résolues.</p>

Autres contenus

Les autres informations incluses dans le rapport sur les titres comprennent les états financiers consolidés, les états financiers et leurs rapports d'audit.

Il s'agit d'autres informations. La direction est responsable de la préparation et de la divulgation des autres informations. En outre, la responsabilité du comité d'audit et de surveillance est de surveiller l'exécution des tâches par les administrateurs dans le développement et le fonctionnement d'autres processus de reporting.

La portée de notre opinion d'audit sur les états financiers n'inclut aucune autre déclaration ;

Il n'exprime pas d'opinion sur le contenu.

Notre responsabilité lors d'un audit d'états financiers est de lire attentivement les autres états et, au cours de leur lecture, d'identifier les différences significatives entre les autres états et les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit. De telles différences significatives, il convient de veiller à savoir s'il existe des signes d'erreur significative dans d'autres déclarations.

Si notre cabinet d'audit détermine, sur la base des travaux que nous avons effectués, qu'il existe une erreur significative dans d'autres déclarations, nous le signalerons. est tenu de le faire.

Il n'y a aucun autre sujet à signaler par notre cabinet d'audit.

Comité de direction et d'audit et de surveillance Responsabilité des états financiers

La responsabilité de la direction est de préparer et de présenter correctement les états financiers conformément aux normes comptables d'entreprise généralement acceptées au Japon. Cela comprend l'élaboration et l'exploitation des contrôles internes que la direction juge nécessaires pour préparer et présenter correctement des états financiers exempts d'anomalies significatives provenant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, la direction évalue s'il est approprié de préparer les états financiers sur la base d'une hypothèse de continuité d'exploitation et les prépare comme une continuité d'exploitation sur la base des normes comptables d'entreprise généralement acceptées au Japon. S'il est nécessaire de divulguer des informations liées à ces questions, ils sont responsables de la divulgation de ces informations. La responsabilité du comité d'audit et de surveillance est de surveiller l'exécution des tâches par les administrateurs dans le développement et le fonctionnement du processus d'information financière.

Responsabilités de l'auditeur lors de l'audit des états financiers

La responsabilité de l'auditeur est d'obtenir une assurance raisonnable, sur la base de l'audit effectué par l'auditeur, que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir une perspective indépendante dans le rapport de l'auditeur. Une opinion sur les états financiers de C'est dedans. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et, individuellement ou globalement, peuvent affecter la prise de décision des utilisateurs des états financiers. Un élément important est considéré comme important s'il est raisonnablement attendu qu'il ait une incidence sur l'auditeur doit exercer son jugement professionnel et faire preuve d'esprit critique tout au long du processus d'audit, conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Japon : - Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives provenant de fraudes ou d'erreurs. En outre, des procédures d'audit traitant du risque d'anomalies significatives seront conçues et mises en œuvre. Le choix et l'application des procédures d'audit sont à la discrétion de l'auditeur. En outre, obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder l'opinion.

- Bien que l'objectif d'un audit d'états financiers ne soit pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes, l'auditeur doit

Lorsque vous effectuez des audits, tenez compte des contrôles internes liés aux audits afin de planifier des procédures d'audit adaptées aux circonstances.

- Le caractère approprié des méthodes comptables et des méthodes d'application adoptées par la direction, ainsi que le caractère raisonnable et raisonnable des estimations comptables faites par la direction. Évaluer la validité des notes et des notes associées.

• S'il est approprié pour la direction de préparer des états financiers sur la base de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, concernant les événements ou les circonstances qui jettent un doute important sur l'hypothèse de continuité d'exploitation. Déterminer si une incertitude significative existe. S'il existe une incertitude significative concernant l'hypothèse de continuité d'exploitation, l'auditeur doit attirer l'attention sur les notes aux états financiers dans son rapport d'audit ou, si les notes aux états financiers concernant l'incertitude significative sont inappropriées, il est tenu d'exprimer une opinion avec exclusions sur les états financiers. Bien que les conclusions de l'auditeur soient fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport de l'auditeur, des événements ou circonstances futurs pourraient amener l'entité à cesser son activité.

Si la présentation et les notes du rapport sur les titres /états financiers sont conformes aux normes comptables d'entreprise généralement acceptées au Japon, ainsi que les notes associées. La présentation, la structure et le contenu des états financiers états financiers inclus, ainsi que les transactions et la comptabilité sur lesquelles les états financiers sont fondés.

Évaluez si les événements sont représentés de manière appropriée. L'auditeur

doit informer le comité d'audit et de surveillance de l'étendue de l'audit prévu, du calendrier de sa mise en œuvre et de l'importance des contrôles internes identifiés au cours du processus d'audit.

Faire rapport sur les constatations d'audit importantes, y compris les lacunes, et sur d'autres questions requises par les normes d'audit.

L'auditeur doit informer le Comité d'audit et de surveillance qu'il s'est conformé aux règles d'éthique professionnelle du Japon concernant l'indépendance et qu'il a supprimé tous les éléments qui pourraient raisonnablement être considérés comme affectant son indépendance, ainsi que tout facteur entravant. ont été prises pour réduire le risque, leur contenu doit être signalé.

Parmi les questions discutées avec le comité d'audit et de surveillance, le commissaire aux comptes détermine les questions jugées particulièrement importantes dans le contrôle des comptes de l'exercice en cours comme les principales questions à prendre en compte lors de l'audit, et celles-ci sont incluses dans le rapport d'audit. Toutefois, dans les cas où la divulgation de l'information est interdite par les lois et règlements, ou parce que, bien qu'extrêmement limités, il est raisonnablement attendu que les inconvénients de l'information contenue dans le rapport d'audit l'emporteront sur l'intérêt public. ne soit pas signalé, n'enregistrez pas l'affaire.

Relation d'intérêts

Il n'y a aucun conflit d'intérêts qui devrait être déclaré entre la société et notre société d'audit ou ses membres exécutifs conformément aux dispositions de la Loi sur les experts-comptables agréés.

c'est tout

*1 La copie originale du rapport d'audit ci-dessus est conservée séparément par notre société (la société soumettant le rapport sur les titres).

2 Les données XBRL ne sont pas incluses dans l'audit.